9127

Augustin 1920 New York

BIBLIOTHÈQUE CONTEMPORAINE

PREVOST-PARADOL

QUELQUES PAGES D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

LETTRES POLITIQUES

— TROISIÈME SÉRIE —

PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS
RUE VIVIENNE, 2 BIS, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15
A LA LIBRAIRIE NOUVELLE
1866

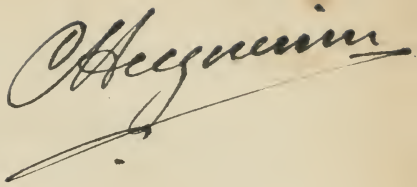

QUELQUES PAGES

D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS

OUVRAGES

DE

M. PREVOST-PARADOL

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

FORMAT IN-8.

ÉLISABETH ET HENRI IV (1595-1598.) — 2e *édition*. . . . 1 vol.
ESSAIS DE POLITIQUE ET DE LITTÉRATURE. — 2e *édition*. . 1 —
NOUVEAUX ESSAIS DE POLITIQUE ET DE LITTÉRATURE . . . . 1 —
ESSAIS DE POLITIQUE ET DE LITTÉRATURE. — 3e *série*. . . 1 —

FORMAT GRAND IN-18

ÉLISABETH ET HENRI IV (1595-1598.) — 3e *édition*. . . . 1 —
ESSAIS DE POLITIQUE ET DE LITTÉRATURE. — 2e *édition*. . 3 —
QUELQUES PAGES D'HISTOIRE CONTEMPORAINE. Lettres politiques. . . . . 3 —

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

QUELQUES PAGES
D'HISTOIRE
CONTEMPORAINE

LETTRES POLITIQUES

PAR

M. PREVOST-PARADOL

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

TROISIÈME SÉRIE

PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1866

Tous droits réservés

AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR

Le succès des *Quelques pages d'Histoire contemporaine* est depuis longtemps assuré, et cette troisième série de *Lettres* recevra sans aucun doute du public un accueil aussi favorable que les deux premières. Pour rappeler au lecteur dans quelles conditions difficiles ces *Lettres* ont été écrites, nous ne croyons pouvoir mieux faire que d'insérer ici, en

2500403

guise de préface, une *Lettre* inédite, écrite par M. Prevost-Paradol au rédacteur en chef du *Courrier du Dimanche*, en réponse aux avis prudents et pressants que ce dernier avait fait parvenir à l'auteur de ce recueil.

L'ÉDITEUR.

Monsieur,

Que voulez-vous que je vous dise, et quel sujet prétendez-vous que je traite après la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire? Vous m'engagez « à intéresser et à charmer vos lecteurs (rien que cela), tout en restant dans les limites de l'extrême prudence, » et vous me donnez, pour suivre ce

sage conseil, une raison bien péremptoire : c'est que l'administration de la presse est mécontente.

Permettez-moi de vous faire remarquer, avant toute chose, monsieur le Rédacteur, que depuis le jour où la presse est devenue en France une affaire d'administration, j'ai toujours entendu dire que l'administration chargée de cette partie du service public était mécontente. Bien plus (et voici ce qui m'a surtout découragé dans mes efforts pour lui plaire), j'ai toujours entendu dire que cette administration était de plus en plus mécontente. Il y a sans doute quelque loi secrète de la nature qui oblige ce mécontentement à s'accroître; c'est une progression constante, et la bonne volonté de part et d'autre paraît impuissante à l'empêcher. M. de Persigny, par exemple, prit jadis la direction de la presse avec une sorte de sérénité bienveillante et

exprima ce contentement de bon augure en des termes si vifs, qu'il excita aussitôt une bonne humeur universelle. Eh bien, monsieur, huit jours après, j'appris que M. de Persigny était encore plus mécontent que tous ses prédécesseurs ensemble, et il est notoire que ce mécontentement était arrivé à son comble lorsqu'il quitta, je ne sais pourquoi, le ministère. Depuis, les mots de *mécontent* et de *mécontentement* n'ont point cessé de frapper mes oreilles, et je doute qu'il y ait dans la presse beaucoup d'écrivains qui ne soient prêts à rendre, sur ce point, le même témoignage. Je ne veux pas soutenir cependant que ce mécontentement croissant s'adresse à tous et qu'il ne soit possible à personne d'y échapper. Je ne crois point, par exemple, que M. Grandguillot ou M. Paulin Limayrac aient jamais entendu dire que l'administration de la presse était mécontente. Mais il n'est point

donné à tout le monde d'arriver à ce degré d'innocence, et tandis que les uns voient monter paisiblement vers le ciel la fumée de leur sacrifice, la flamme qui vacille sur l'autel des autres est rabattue par le vent et incessamment menacée par la tempête.

Vous vous flattez peut-être encore, monsieur le Rédacteur, d'avoir écrit quelque chose de clair et de m'avoir donné un renseignement utile en m'indiquant comme les bornes de ma course les *limites de l'extrême prudence*. Hélas! monsieur, voilà une expression aussi familière à mes oreilles que ce mot de *mécontentement* dont je vous parlais tout à l'heure; mais il y a entre les deux expressions cette fâcheuse différence, que l'une est terriblement claire, tandis que l'autre est enveloppée de la plus dangereuse obscurité. Le mécontentement de l'administration, voilà qui n'est pas équivoque. Tout le monde sait que c'est pour

les journaux quelque chose d'analogue à cette fameuse indisposition prémonitoire qui exige toutes les précautions imaginables pour ne pas dégénérer en choléra. Mais les *limites de l'extrême prudence!* qui les a réellement vues? où sont-elles? Voilà dix ans que je les cherche, sans avoir eu le bonheur de les rencontrer, et toutes les fois que je m'y crois établi, je les aperçois à vingt pas derrière moi qui me rappellent; j'y cours et je ne les retrouve plus, elles sont plus loin encore, ou, pour mieux dire, elles sont partout et ne sont nulle part, tant elles sont fugitives, mobiles, insaisissables, semblables à des ombres, véritable forêt d'Armide, courant sur le sol et changeant sans cesse de place et de figure, pour l'égarement et le désespoir des malheureux mortels!

Et, ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que ces limites que nous ne parvenons pas à

connaître, les hommes si pénétrants qui sont chargés de les fixer et de nous y contenir ne paraissent guère plus capables que nous de les voir nettement et de les décrire avec certitude. Là encore, le souvenir de M. de Persigny nous revient à la pensée, car on a toujours une chance de rencontrer ce nom lorsqu'il s'agit de quelque tentative extraordinaire. Vous souvient-il du jour où M. de Persigny, promulguant une sorte de charte de la presse, établit enfin les limites de l'extrême prudence, déclara les journaux sains et saufs s'ils laissaient la dynastie et la constitution hors d'atteinte, et livra le reste des affaires humaines à leur curiosité vagabonde, après avoir allumé ce phare lumineux sur le seul rocher où ils couraient le risque de périr? Ainsi se trouvaient enfin fixées, au bruit d'applaudissements unanimes, les limites de l'extrême prudence, et cet acte ne s'était pas accompli

sans une certaine pompe qui répondait d'ailleurs à la grandeur et à la difficulté de l'entreprise. A dire vrai, le Créateur jetant les fondements de l'univers ne pouvait guère paraître plus sûr de son œuvre ni déployer plus de majesté. Et cependant, peu de temps après, votre propre journal était frappé pour avoir contesté le chiffre légal des électeurs du département de l'Eure, sans parler d'une pluie d'avertissements tombant sur une foule de journaux qui s'étaient tenus, comme vous, à une distance plus que respectueuse de la dynastie et de la constitution. C'est ainsi que les limites de l'extrême prudence, rendues à leur mobilité naturelle, furent de nouveau replongées dans le chaos, et depuis ce jour elles échappent, comme la quadrature du cercle et comme la pierre philosophale, aux vaines recherches des hommes.

S'il est permis cependant de suivre dans ses

variations un être aussi fugitif ou une conception aussi fantastique que les limites de l'extrême prudence, je serais conduit à penser qu'au rebours du mécontentement de l'administration, dont l'essence est de s'accroître, les limites de l'extrême prudence obéissent à quelque loi secrète qui leur ordonne de se contracter et de se resserrer de plus en plus ; car, sans jamais voir distinctement ces limites mystérieuses, je sens, à n'en pouvoir douter, qu'elles me serrent tous les jours de plus près. L'orbite irrégulière dans laquelle elles se meuvent tend toujours à se réduire, et lorsque cette orbite paraît tellement resserrée qu'elle semble ne pouvoir l'être davantage, elle trouve moyen de se contracter encore, si bien que je tremble d'être bientôt obligé, pour en exprimer la dimension décroissante, d'employer le terme admirable de la Bruyère, qui disait, en appréciant certains ouvrages, « qu'ils sont im-

médiatement au-dessous de rien. » Les limites de l'extrême prudence atteindront bientôt, si ce mouvement ne s'arrête, cet infini de la petitesse dont Pascal a donné l'idée dans son incomparable langage : « Qu'un ciron, dit-il, offre à l'homme, dans la petitesse de son corps, des jambes avec des jointures, des veines dans ces jambes, du sang dans ces veines, des humeurs dans ce sang, des gouttes dans ces humeurs, des vapeurs dans ces gouttes; que, divisant encore ces dernières choses, il épuise ses forces en ces conceptions et que le dernier objet où il peut arriver soit maintenant celui de notre discours; il pensera peut-être que c'est là l'extrême petitesse de la nature. Je veux lui faire voir là-dedans un abîme nouveau. Je veux lui peindre non-seulement l'univers visible, mais l'immensité qu'on peut concevoir de la nature dans l'enceinte de ce raccourci d'atome. » Pardonnez à un ami des lettres

d'avoir cédé au plaisir de vous citer cette page sublime; elle n'est pas hors de propos, et l'expression de génie qui la termine nous convient à merveille. Quelque capricieuse en apparence que soit la marche des limites de l'extrême prudence, elles sont certainement en chemin vers les dimensions de l'enceinte du raccourci d'atome; et comme mon défaut de souplesse m'empêche de me réduire à proportion, je n'ai pas besoin de les voir pour sentir qu'elles m'étouffent et que je puis à peine respirer.

Je ne puis m'empêcher de vous rappeler, à cette occasion, une histoire terrible et charmante que la *Revue moderne* a traduite il y a quelques mois de je ne sais quel auteur américain et qui m'a laissé une forte impression dans l'esprit. Il s'agit d'un jeune seigneur qui, en Italie, au seizième siècle, venait de tomber aux mains de son ennemi mortel. Il s'atten-

dait à périr, et il est d'abord charmé de se voir enfermer dans une chambre assez spacieuse et presque agréable, dans laquelle le jour pénétrait par six fenêtres, très-élevées au-dessus du sol. Le lendemain matin, en s'éveillant, il est étonné de ne plus compter que cinq fenêtres et de trouver la chambre sensiblement rétrécie. Le surlendemain, nouvelle contraction mystérieuse de la chambre opérée pendant la nuit et nouvelle réduction dans le nombre des fenêtres. Il en fut ainsi jusqu'au sixième jour, où l'infortuné, resserré enfin entre les quatre parois de sa triste demeure, périt sous l'étreinte même de sa prison. Voilà, monsieur, trait pour trait, l'histoire des limites de l'extrême prudence. Chaque avis salutaire de votre part, chaque lettre semblable à celle que vous m'adressez ce matin me fait l'effet d'une fenêtre qui se ferme et d'un mur menaçant qui se rapproche. Et c'est alors que vous

ajoutez, comme une recommandation à peine nécessaire, qu'il ne faut pas oublier d'intéresser et de charmer le lecteur.

Non, monsieur, je ne charmerai point et je n'intéresserai point vos lecteurs; ils n'entendront aujourd'hui que ma plainte, et je souhaite qu'elle les fasse rentrer en eux-mêmes et les engage à se demander s'ils ne sont pour rien dans le sort que les lois actuelles ont fait à la presse et dans les conséquences inévitables d'une situation si précaire. N'est-il aucun d'entre eux qui ait participé ou seulement applaudi, en 1848, aux excès d'une certaine presse, ne respirant que discorde et que guerre, menaçante pour la propriété, sans égard pour ce que la conscience humaine a besoin de respecter, sans pitié pour les inquiétudes du pays? Si un de vos lecteurs a péché dans ce sens, il peut se dire, en lisant cette lettre : « Voilà mon œuvre, j'ai contribué à rendre possible un tel

état de choses et à faire considérer par une partie de la nation, comme un véritable bienfait, l'inauguration d'un tel silence. » Si maintenant vous comptez parmi vos lecteurs (et je suis sûr, hélas! que ceux-ci ne manquent guère) un certain nombre de ces citoyens sans prévoyance et sans énergie qui, effrayés au delà de toute mesure des excès dont je vous parlais tout à l'heure, n'ont pas cru la liberté capable de les guérir et ont souhaité que la presse fût courbée sous le joug des lois les plus rigoureuses, et qu'elle eût désormais pour juge direct et souverain le pouvoir même qu'elle est chargée de contrôler, qu'ils se disent aussi, en lisant cette lettre : « Voilà notre œuvre ; voilà le fruit de nos craintes, de notre mollesse, de notre inaptitude à nous défendre nous-mêmes avec le secours des lois. » Et qu'ils se demandent enfin si leurs intérêts les plus chers ne les obligent pas à désirer hau-

tement qu'on relâche, dans une juste mesure, ces liens de la presse qu'ils ont eux-mêmes formés.

PREVOST-PARADOL.

QUELQUES PAGES
D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

— LETTRES POLITIQUES —

I

Dialogue entre A et B sur la résurrection du Courrier du Dimanche.

6 mars 1864.

A. (*Le public.*) — Vous voilà donc ressuscité?

B. (*Le journaliste.*) — On dirait que cela vous étonne.

A. — Non, mais...

B. — Parlez franchement. Vous vous faites une telle idée du pouvoir du gouvernement sur la presse, qu'il vous paraît merveilleux qu'un journal continue de vivre lorsque le gouvernement a

donné, à son égard, une marque sérieuse d'impatience. Dans votre esprit, les mots de *suspension* et de *suppression* sont bien près de se confondre, et lorsqu'un journal suspendu pour deux mois reparaît au bout de deux mois, vous éprouvez un mouvement de surprise ; il vous semble presque qu'on lui a fait grâce. Au fond, votre impression n'est pas si fausse qu'elle en a l'air, et vous n'avez pas tout à fait tort.

A. — Puisque la parole vous est rendue, qu'allez-vous en faire? Avez-vous pris la sage résolution d'éviter toute mésaventure!

B. — Cette résolution ne serait point nouvelle. Ce n'est jamais de plein gré, croyez-le, qu'on s'expose à des accidents de ce genre. Ils n'arriveraient jamais si on pouvait seulement les prévoir. Mais l'esprit le plus fin s'y trompe, et il n'y a point de météorologie qui puisse servir à la prédiction de ces tempêtes. S'il suffit, pour être sains et saufs, d'être modérés envers les personnes et respectueux à l'égard des lois, nous n'avons rien à craindre. S'il faut, de plus, déserter ou cacher notre opinion sur les affaires, juger tous les actes

du pouvoir avec une lâche complaisance, excuser ce qui nous semble injuste ou pallier ce qui nous paraît dangereux, alors nous vivons entourés de périls, car un journal ne peut se taire et nous ne savons point mentir.

A. — J'ai pour vous bon espoir. Mais que me direz-vous de tout ce qui s'est passé pendant que vous étiez réduit au silence? Que pensez-vous de la discussion de l'Adresse au Corps législatif?

B. — Qu'en pensez-vous vous-même? Voilà le point important, car c'est vous qu'il s'agit de gagner, et votre opinion décide de notre sort. Êtes-vous de l'avis de M. Thiers sur ce *minimum* de liberté qui nous est indispensable?

A. — Quand je l'écoute, il me ravit; au fond, je sens bien qu'il dit vrai, et qu'il ne peut y avoir aujourd'hui d'autre façon raisonnable de gouverner les hommes; mais quand j'entends le gouvernement lui répondre, je me sens livré de nouveau à l'indécision et à l'inquiétude.

B. — Pourquoi? Est-ce la force des raisons données par les orateurs du gouvernement qui

vous émeut? Êtes-vous si facile à convaincre?

A. — Nullement. Mais je vois dans ce langage la ferme résolution de ne point céder, et alors je ne sais plus que souhaiter, car j'aime avant tout le repos, et les révolutions me font horreur.

B. — Soyez sûr que, sans la liberté, tout repos est précaire, et que le seul moyen de l'obtenir sans combat, c'est de soutenir courageusement ceux qui la réclament.

A. — Ma seule façon de les soutenir est, vous le savez, de voter pour eux aux élections, car je n'ai aucun autre moyen de témoigner mon sentiment sur les affaires publiques. Je vais donc encore une fois voter pour l'opposition, alors même qu'il me faudrait, par esprit de discipline, admettre des noms qui me déplaisent. Mais je vous avouerai qu'en votant je ne serai pas tout entier à ma besogne. Ce qui se passe en Danemark m'alarme pour la paix. Si cette chaumière brûle trop longtemps, ma belle et grande maison pourra bien prendre feu à son tour. J'ai, à ce sujet, un service à vous demander. Je ne vois pas trop clair dans la politique du gouvernement

sur cette grave question. Ne pourriez-vous point, par un article pressant, le forcer à s'expliquer, l'obliger à nous dire comment il entend cette affaire, pourquoi il a décliné, avant la guerre, la proposition d'une conférence entre les signataires du traité de Londres, si aujourd'hui il la décline encore, et quel intérêt peut avoir la France à la continuation de ce dangereux tumulte? Demandez tout cela, je vous prie, de manière à obtenir une claire réponse.

B. — Quand vous aurez obtenu de votre côté une nouvelle loi sur la presse, je chercherai, je vous le jure, à vous prouver ma gratitude en vous rendant de tels services. Mais, en attendant que les journaux soient assez libres pour vous être de quelque utilité, n'avez-vous point sous la main vos élus du mois de mai, qui n'ont à craindre ni suppression ni suspension si, du haut de leur inviolable siége, ils interrogent le gouvernement sur une question qui est d'un tel intérêt pour toute la France? Que ne leur citez-vous l'exemple de la Chambre des communes qui, grâce à de telles questions, est instruite, jour par

jour et presque heure par heure, de l'état des affaires et peut influer sur leur conduite?

A. — C'est précisément ce que je dis à mes députés, mais ils me représentent que le règlement...

B. — Soit; mais on est bien fort quand on a pour soi, outre le droit et le bon sens, le sentiment de l'intérêt général et le soutien de la curiosité publique. Puisque, cependant, nous en sommes réduits aux conjectures sur le parti que le gouvernement veut prendre, je vous dirai que je vois de fortes raisons pour espérer encore qu'il conservera la paix, bien qu'il ait plutôt agi comme s'il n'avait pas d'éloignement pour la guerre. Il a, en effet, décliné avant la guerre de s'unir à l'Angleterre pour proposer une conférence dans laquelle trois signataires désintéressés du traité de 1852, l'Angleterre, la France et la Russie, auraient eu la majorité et auraient pu élaborer, de concert avec l'Autriche et la Prusse (qui, au fond, ne souhaitaient pas la guerre), une transaction équitable entre le Danemark et la Confédération germanique. De plus, il a décliné

cette offre dans les termes les plus propres à caresser l'ambition de l'Allemagne. On ignore maintenant quel accueil il vient de faire à la nouvelle proposition de réunir une conférence; et si cette offre a été de nouveau déclinée, il serait difficile de ne pas voir dans ce refus ou dans cette inertie un second pas vers une guerre qui peut séduire, après tout, certains esprits par le mirage d'un agrandissement de territoire.

Si, d'un autre côté, nous considérons l'état de nos forces, les dispositions de l'Europe, nos occupations au Mexique et la force du vœu général en faveur de la paix, il y a là de fortes et nombreuses raisons d'espérer que le gouvernement partage aujourd'hui l'éloignement de tous les Français sensés pour la guerre. Ses desseins sont toutefois un mystère, et nous n'avons, vous et moi, pas plus le moyen de les connaître que le droit de nous en mêler.

A. — Cette incertitude me pèse. J'éprouve ce qu'un éloquent sénateur appelait naguère le mal de l'inconnu. Je ressemble à un homme qui rame sur un bateau, le dos tourné vers la proue,

sans savoir où me conduit celui qui tient le gouvernail, et je suis réduit à chercher dans l'expression de son visage s'il y a devant nous quelque écueil ou si nous faisons bonne route. Je ne devine rien, et cette situation m'est insupportable.

B. — En êtes-vous bien sûr? Pour moi, je ne puis m'empêcher de croire que cette situation ne vous pèse pas autant que vous le dites. Je connais le fond de votre âme; vous êtes partagé entre la crainte qu'il vous arrive quelque malheur et ce plaisir involontaire que vous donne toujours l'attente de quelque nouveauté impossible à prévoir. Vous avez peur des accidents, mais vous aimez les surprises; et un régime qui empêche ou prévient les surprises court le risque de vous déplaire, parce qu'il laisse trop la porte ouverte à l'ennui. Vous tremblez un peu chaque matin en ouvrant le *Moniteur;* mais ce tremblement même a quelque chose d'agréable qui convient à votre tempérament curieux et léger, et si ce genre d'émotion vous faisait trop longtemps défaut, le monde vous paraîtrait languir. Le mal de l'in-

connu vous tourmente bien un peu, mais l'attrait de l'inconnu le compense.

A. — Je ne le nie pas tout à fait; mais il y a des choses qui me sont désagréables sans compensations d'aucun genre, parce qu'elles me rappellent de fâcheux souvenirs. Que dites-vous, par exemple, de ce manifeste en faveur des candidatures ouvrières à propos des deux élections de Paris. Et d'abord cette prétention vous paraît-elle fondée en droit?

B. — Parfaitement, si elle a des chances pour réussir; nullement, si elle doit échouer.

A. — Quoi! le succès serait pour vous la mesure du droit? Vous ne m'avez pas habitué à une telle doctrine.

B. — Elle ne vaut rien en général, et vous savez que je passe ma vie à la démentir; mais le suffrage universel est fondé sur cet unique principe que le nombre fait la loi. Chaque classe d'électeurs, dans ce système, a un droit égal à l'étendue de sa puissance; et si les ouvriers ont le pouvoir de ne faire entrer dans la Chambre que des représentants tirés de leurs propres rangs,

je voudrais bien savoir sur quoi l'on pourrait s'appuyer pour contester qu'ils en aient le droit. Mais ils n'en ont pas le pouvoir, par la simple raison qu'ils sont hors d'état de s'entendre et de faire une élection d'opposition avec leurs propres forces. Il leur faut le concours des journaux, qui représentent une certaine quantité de capital et d'intelligence; il leur faut l'aveu et le concours des classes moyennes, car, en reportant leurs voix sur le candidat du gouvernement, si on les effraye ou si on les irrite, les classes moyennes peuvent faire échouer les candidatures opposantes. Or, en matière de suffrage universel, le droit de faire des choix exclusifs disparaît lorsqu'il y a, sous peine d'échouer, nécessité de transiger et de s'entendre. M. Émile de Girardin a eu raison de dire que le suffrage universel, privé de l'exercice du droit de réunion, ressemble à un oiseau sans ailes; le gouvernement le tire d'un côté, l'opposition le pousse de l'autre; voler ou planer lui est impossible. De là les combinaisons et les sacrifices nécessaires pour marcher en commun et arriver au succès. Ces combinaisons et ces sacrifices, comment les

ouvriers privés de réunions et dénués de journaux pourraient-ils les faire et leur donner force de loi? Je ne dis nullement qu'un jour, maîtres de s'entendre et de choisir, les ouvriers de nos grandes villes ne réussissent pas à envoyer des ouvriers à la Chambre, et, s'ils en ont alors envie, je ne vois point comment le droit pourrait leur en être contesté; mais ce jour n'est point venu, et, ne pouvant réussir, ils auraient tort d'essayer.

A. — Si ce jour vient, j'aurai grand'peur.

B. — Pourquoi donc? J'aime mieux les griefs qui parlent que ceux qui se taisent et qui s'aigrissent. J'aime mieux les rêves qui se répandent que ceux qui se concentrent et s'enflamment. Cette fois, ce genre de candidature serait un péril pour l'opposition, et j'espère qu'on y renoncera; mais je voudrais cependant voir un ouvrier à la Chambre, afin qu'il apprît par expérience les difficultés qu'on rencontre dans les choses elles-mêmes lorsqu'on veut faire le bien, et qu'il sache que les imperfections de la société ne viennent pas seulement, comme le croient trop volon-

tiers les esprits simples, de la mauvaise volonté des hommes.

A. — Soit, mais j'aimerais bien mieux qu'il ne fût pas question de tout cela; mon repos est troublé par ces sortes de choses; j'ai bien assez de songer à la paix, à la guerre et à tout le reste de la politique, sans avoir encore à entendre parler de salaire, de travail, d'association, de candidatures ouvrières et de tout ce qui s'ensuit.

B. — Vous croyez-vous donc né pour des temps tranquilles et pour de faciles devoirs? Ces questions qui vous importunent ou qui vous alarment sont de plus en plus pressantes, et tiennent une place tous les jours plus grande dans nos destinées. N'entendez-vous pas accuser, tous les jours, nos gouvernements libres d'avoir réservé toute leur sollicitude pour les intérêts et pour les passions de la classe moyenne, qui tenait alors dans sa main la source du pouvoir? Cette source est aujourd'hui déplacée; elle jaillit maintenant du milieu même de ces classes laborieuses et nécessiteuses qui sont le plus exposées à souffrir et le plus capables d'être trompées. Aussi voyez-vous

les ambitieux de tous les genres se précipiter à l'envi vers cette source féconde, les mains tendues et les lèvres avides. Il n'est point de promesses qu'ils hésitent à faire, point de flatteries devant lesquelles ils reculent. Honnêtes gens, ne laissez point à des sophistes le privilége de prendre intérêt aux besoins de la foule, à ses vœux légitimes, à ses illusions mêmes. Parlez-lui avec une sympathie sincère le langage de la vérité; montrez-lui que les intérêts de tous les Français sont solidaires, que tous ont également besoin, et avant tout, de paix et de liberté, qu'il n'y a enfin rien à faire d'efficace au profit d'une seule classe aussi longtemps que l'absence de ces grands biens rendra le sort de toutes les classes également précaire.

A. — Vous me demandez là de m'occuper de bien des questions qui ne m'attirent guère.

B. — Il n'est pas besoin qu'elles vous attirent, puisqu'elles marchent sur vous et se rapprochent jusqu'à vous toucher. Et si je vous conjure de les regarder bien en face, c'est au nom de votre intérêt autant qu'au nom de votre devoir envers le pays.

Mais je ne vous retiens pas davantage. Vous devez songer bientôt à voter.

A. — Et pour qui?

B. — Je ne me charge pas de vous le dire; mais si vous avez besoin de conseils, vous ne courrez point le risque d'en manquer.

II

Hésitation du futur empereur du Mexique. — Inaction du Corps législatif. Procès Armand.

3 avril 1864.

Monsieur,

Ira-t-il, n'ira-t-il pas? Vous savez bien de qui je veux parler. C'est de cet illustre prince qui tient attachés sur lui les yeux de toute la terre, comme s'il avait accompli les actions les plus merveilleuses ou achevé les plus vastes conquêtes. Voici près de deux ans que, de toutes parts, on le considérait avec une curiosité sympathique, à peu près comme les Grecs contemplaient Jason sur le point de partir pour la conquête de la Toison d'or. « C'est lui, disait-on, qui n'a pas dit *non* lorsqu'on

lui a proposé d'aller régner au Mexique ; c'est lui qui, ayant à Vienne et à Miramar, bon feu, bon gîte et le reste, sans parler du rang d'archiduc et de la réputation d'homme sage, a consenti à s'embarquer, un *Télémaque* à la main, pour aller mettre d'accord Marquez le clérical avec Ortega le libéral, et pour transformer une foule de voleurs de grands chemins en honnêtes et infatigables mineurs, acharnés désormais à nous enrichir tous de leur travail. — C'est lui, disait-on encore (non sans un vif sentiment de gratitude), qui va mettre un terme à notre expédition mexicaine, qui va nous rendre notre armée d'occupation, et réunir une foule de volontaires enthousiastes sous son drapeau, qui va permettre à Gros-Jean et à Gros-Pierre de revoir leur village, en les remplaçant par des Allemands, des Algériens, des Égyptiens et des nègres ; c'est lui qui va rayer le mot de Mexique de la colonne de nos dépenses, et le faire passer à la colonne de nos recettes ; il porte dans ses mains l'allégement de notre budget, la joie des contribuables, le bonheur des familles, le repos même de nos esprits que tourmentait l'in-

déchiffrable énigme de la question mexicaine. »

Puis, lorsqu'on le vit parcourir l'Europe, allant de cour en cour faire ses adieux et serrer la main des souverains désormais ses frères ; lorsqu'on apprit surtout qu'il avait conclu un emprunt pour inaugurer son règne et qu'il n'arriverait pas les mains vides dans son nouvel empire, ce fut une acclamation universelle : « C'est lui, s'écria-t-on, qui a trouvé de l'argent pour aller au Mexique ! non pas de cet argent qui est voté par nos chambres et qu'elles ne sauraient quelquefois refuser, mais de l'argent libre comme l'air, qui doit venir de lui-même s'accumuler au port d'embarquement et traverser l'Atlantique. Oui, il a trouvé de l'argent ou, ce qui revient au même, des banquiers qui se sont engagés à obtenir cet argent du public par la seule force de la persuasion et à le lui transmettre moyennant quelques avantages. »

Cette merveille, venant après tant d'autres, avait converti les plus incrédules. Tout était arrêté, fixé ; le jour de Pâques devait voir s'accomplir l'union indissoluble du nouveau souverain avec son jeune empire. La nation mexicaine était là,

gagnée par notre entremise, habillée et parée par nos mains, consentant au mariage, ayant dit *oui*, non pas une fois, mais dix fois, et non pas dans une seule langue, mais dans toutes les langues, en mexicain, en français, en allemand, et dans la langue du *Mémorial diplomatique*, ayant fait, au-devant de son royal époux, non pas la moitié du chemin, mais tout le chemin, allant le chercher jusqu'à Miramar, lorsque tout à coup le bruit se répand qu'il hésite, qu'il recule, qu'il a presque dit *non*, ou du moins qu'il est encore à vingt lieues de dire *oui*. Une famille fière et défiante fait, dit-on, des difficultés à ce moment suprême ; elle veut écarter de son sein le jeune époux, ou du moins le priver de toute chance d'héritage. Pour lui, malgré tant de pas et de démarches, tant de coups d'œil échangés, tant de serrements de main et tant de promesses, il n'est pas encore assez épris pour être insensible à la voix des siens ; il regarde tristement le toit paternel ; il lui en coûte trop de le quitter en étranger ; et pendant qu'il réfléchit et délibère, pesant le pour et le contre à l'allemande, la triste fiancée se morfond au pied de

l'autel, et le dimanche de Pâques une fois écoulé, elle ne peut voir, sans terreur, s'approcher le 1er avril, jour néfaste et célèbre par des déceptions innombrables.

Mais si elle est enfin trompée, qu'allons-nous devenir nous-mêmes? Que ferons-nous de cette belle délaissée? A qui l'offrir, à qui la donner avec quelque chance de la faire prendre? Où la conduirons-nous, où ne la conduirons-nous pas? Son portrait est depuis longtemps répandu, par nos soins, dans toutes les cours de l'Europe ; tous les matins, nous vantons, dans les journaux, son caractère et ses progrès si rapides ; nous répétons à satiété qu'elle est douce et soumise, qu'elle a renoncé à toutes ses mauvaises habitudes, qu'elle n'aime plus à courir les grandes routes et à détrousser les passants [1] ; qu'elle ne demande qu'à entrer en ménage pour vivre tranquille, cultiver le coton dans son jardin, et chercher de l'or sous

[1] Le *Moniteur* nous apprend (31 mars 1864) qu'avant l'intervention, *pas un voyageur* n'allait de Vera-Cruz à Mexico sans être volé *de deux à sept fois.* — On ne s'explique guère le bénéfice du septième voleur, réduit à vivre des restes de ses devanciers.

toutes les pierres. Tant d'heureuses dispositions, tant de bonne volonté, tant de vertus, ne trouveront-elles point leur récompense? Va-t-elle nous rester sur les bras? Faudra-t-il enfin l'épouser nous-mêmes ? Cela mérite réflexion. Laissons encore s'écouler quelques jours ; qui sait si nous ne serons pas délivrés de tout souci par quelque bon mouvement de l'infidèle ?

Que devient cependant notre Corps législatif? Où est-il et que fait-il ? qui l'a vu quelque part? qui sait ce qu'il pense sur l'affaire du Danemark et sur bien d'autres affaires? On dit pourtant que trois commissions travaillent, et qu'en ce sens il n'y a rien de plus fécond que l'inaction du Corps législatif. Je le veux bien croire ; mais, de grâce, quelle est l'assemblée anglaise, ou même française, qui a jamais cessé de siéger par la raison que ses commissions travaillent? — Mais, dit-on encore, sur quoi voulez-vous que le Corps législatif délibère puisqu'il ne peut y avoir d'autre aliment à son activité que les projets de lois présentés par le gouvernement et que ces projets sont précisément entre les mains des commissions

qui n'ont pas déposé leur rapport? — Je le sais bien; mais pourquoi ces projets de lois viennent-ils si tard? pourquoi le gouvernement, sachant qu'il est légalement l'unique promoteur des travaux de la Chambre et ayant tout l'invervalle des sessions pour préparer les travaux de cette assemblée, n'a-t-il pas apporté la loi des sucres et la loi des coalitions dès l'ouverture de la session actuelle? Qui eût empêché alors les commissions de travailler de leur côté pendant la discussion de l'adresse et de faire succéder, en déposant leur rapport, une discussion à une autre? Nous n'aurions pas alors le spectacle d'une chambre qui est à la fois présente et absente, et qui, après cette longue inaction, va être forcée, par l'approche de l'été, de discuter et de voter rapidement deux lois importantes et le budget. Ce que la chambre fera de la loi des coalitions, je l'ignore; mais si les mots élastiques de *manœuvres coupables*, insérés dans la loi, y demeurent, ou s'ils sont remplacés par les mots de *manœuvres frauduleuses*, ou par quelque terme analogue, laissant les parquets et les tribunaux maîtres absolus de

réprimer les coalitions ou de les permettre, la conquête sera mince et il n'y aura pas lieu d'en être fier.

Je suis disposé à croire, monsieur le rédacteur, que le public verrait avec déplaisir, par le temps qui court, une loi qui mettrait sans réserve la future liberté des coalitions à la merci des tribunaux en leur laissant le soin d'apprécier, aussi souverainement que pourrait le faire un jury, si elles sont ou non *coupables*, alors même que la menace, la contrainte et la violence n'y auraient joué aucun rôle. Le public n'incline pas aujourd'hui à augmenter le pouvoir d'appréciation laissé aux tribunaux, et les verrait volontiers de plus en plus renfermés dans l'application étroite de lois claires et précises. De là l'émotion si vive et si générale qu'a produite l'arrêt inattendu de la cour d'Aix, aujourd'hui déféré à la cour suprême. A mesure que ce procès approchait de son terme et que le public était mis en mesure de peser les charges amassées contre M. Armand, on se demandait avec inquiétude ce que deviendrait parmi nous la sécurité des citoyens, si de simples pré-

somptions, auxquelles on ne pouvait certes pas donner le nom de graves et de concordantes, suffisaient pour déterminer la condamnation d'un accusé. Grâce à Dieu, le jury a rempli son devoir, soit qu'il fût certain de l'innocence de l'accusé, soit qu'il eût gardé (ce qui devait lui suffire) le moindre doute sur sa culpabilité dans cette affaire. Ce verdict fut un véritable soulagement pour le public, que l'ardeur de cette poursuite et que la conduite de ces débats avaient vivement ému. Qu'on juge donc de la surprise universelle, lorsqu'on eut sous les yeux cet arrêt de la Cour d'Aix, qui déclarait constant que M. Armand avait *maladroitement* porté un coup à son domestique, et qui le condamnait, pour ce fait, à 20,000 fr. de dommages et intérêts !

Ignorants, savants, légistes, hommes du monde, tous se demandèrent aussitôt comment une Cour pouvait prendre pour base de son arrêt un fait nouveau dans le procès, étranger jusque-là aux débats, et que personne n'avait encore reproché à l'accusé. La Cour voulait simplement constater le fait du coup et en tirer le droit de condamner l'ac-

cusé à réparer le dommage. Or, la Cour ne pouvait constater un coup *volontaire*, puisque l'hypothèse d'un coup volontaire était écartée de toute façon par la double déclaration du jury. Elle éleva donc cette hypothèse d'un coup *maladroitement* donné, dont il n'avait pas été question jusqu'alors, et que l'ensemble du procès repousse, afin d'atteindre l'accusé par un arrêt qui ne fût pas en contradiction formelle avec le verdict du jury. C'est à la Cour de cassation qu'il appartient aujourd'hui de décider si ce détour suffit pour rendre soutenable l'arrêt de la Cour d'Aix et pour enlever en partie, à l'accusé, le bénéfice de la décision solennelle et protectrice qu'il a eu le bonheur d'obtenir de ses concitoyens.

Vous serez peut-être curieux de connaître le magistrat qui a désormais attaché son nom à ce procès célèbre et surtout à cet arrêt qui, s'il demeure debout, fera époque dans notre jurisprudence. Vous le connaissez, monsieur, car je vous ai parlé de lui ici-même à l'occasion des élections générales. Un mois avant l'ouverture du scrutin, la ville d'Aix obtenait le décret de concession d'un

canal qu'elle avait longtemps et ardemment souhaité. En même temps, un nouveau procureur général était envoyé dans cette ville, et le premier président, faisant à cette occasion un discours, prononçait la phrase suivante que tous nos lecteurs n'auront peut-être pas oubliée :

... Pour les *masses comme pour les individus*, solliciter et obtenir des faveurs, c'est *s'obliger* envers ceux qui les accordent; ainsi le veut la pudeur publique[1].

L'auteur de cette maxime et le magistrat qui vient de prononcer l'arrêt de la cour d'Aix ne sont qu'une seule et même personne, M. Rigaud, ancien avocat, député au Corps législatif, et fait d'emblée premier président peu de temps avant l'expiration de son mandat.

Je veux maintenant déplorer avec vous la perte imprévue d'un homme de bien, dont la vie trop courte a toujours été pleine d'honneur, de loyauté et de courage. Écrivain fécond, original, en qui la science servait seulement de secours à l'imagi-

[1] *Mémorial d'Aix* du 26 avril 1863.

nation, historien pittoresque, voyageur heureusement doué pour bien observer et bien peindre, poëte à ses heures, causeur charmant partout et toujours, railleur sans amertume et facilement ému par tous les genres de grandeur, M. Ampère nous a été inopinément ravi, bien avant l'heure où nous pouvions craindre de le perdre. Les lettres, ses amis et son pays ont rempli toute son existence ; les lettres le regrettent, ses amis le pleurent et son pays, qu'il a honoré, ne l'oubliera pas.

III

Sur un discours de M. de Persigny prononcé à Roanne.

15 mai 1864.

Monsieur,

Je voulais simplement aujourd'hui vous témoigner l'admiration et le plaisir que m'a laissés la lecture du discours décisif de M. Thiers sur l'état de nos finances; je voulais admirer avec vous la clairvoyance du sort, qui a donné au budget et à la politique du gouvernement M. Calley-Saint-Paul, pour premier défenseur; je voulais encore remercier M. Berryer d'avoir repoussé, avec tant d'éloquence, cette perpétuelle accusation contre la liberté qu'on voudrait aujourd'hui rendre respon-

sable des malheurs du pays, lorsqu'elle était, au contraire, un baume bienfaisant appliqué sur ses profondes blessures. Certes, entre la France de 1814, silencieuse, vaincue, ruinée, occupée par l'Europe, et la France de 1830, libre, prospère, assez attachée à ses droits politiques pour repousser les ordonnances de Juillet par une révolution, et assez redoutable pour faire respecter cette révolution par la coalition européenne encore debout, la différence est grande. Mais à qui devait-on cette différence, sinon à l'influence vivifiante d'un gouvernement libre, et aux nobles sentiments qu'il avait développés lui-même dans les âmes, avant d'avoir au dernier moment la funeste idée de les combattre? Je voulais encore vous parler des excellents discours que je viens de lire ce matin même, du louable effort de M. Picard pour obtenir l'introduction des ministres à la Chambre, des éloquentes remarques de M. Jules Favre sur notre organisation judiciaire et sur notre Code d'instruction criminelle, et du tableau, aussi saisissant qu'instructif, que M. Hallez-Claparède a tracé de la situation et du rôle actuel de nos juges de paix,

devenus des agents d'élections, et obligés de juger le lendemain ceux dont ils ont la veille ardemment et parfois inutilement sollicité le suffrage. Assurément, on aurait quelque peine aujourd'hui à les reconnaître dans le portrait que Thouret faisait d'eux à l'Assemblée constituante, en félicitant cette grande assemblée de la magistrature qu'elle allait instituer : « Le juge de paix, disait-il, doit être l'image d'un patriarche bienveillant et conciliateur, indépendant de tout pouvoir, aimé, vénéré, vivant au milieu du canton comme un père de famille au milieu de ses enfants. » Si Thouret pouvait, par bonheur, ressusciter un jour d'élection et se trouver candidat de l'opposition, comme il ne manquerait guère de l'être, n'y aurait-il point quelque plaisir à le voir se débattre au milieu de cette armée de *patriarches indépendants* dont il a voulu doter la France?

C'est de tout cela que je voulais vous entretenir, monsieur, sans m'occuper aujourd'hui d'aucune autre chose, mais le son d'un chalumeau m'attire invinciblement ailleurs, et me rend sourd à toute autre pensée. C'est du côté de Roanne que s'est

élevé tout à coup, en l'honneur des champs, un hymne dont le *Moniteur* s'est fait l'harmonieux écho. Hésiode, Théocrite, Virgile, bien d'autres encore ont chanté les charmes de la campagne et les vertus de ceux qui l'habitent, avec quel éclat, avec quelle grâce, vous le savez ! Mais ils n'ont pas tout dit, et, parmi ces vertus, il en est une au moins qu'ils ont laissée dans l'ombre. Pour découvrir cette vertu et pour la chanter, il ne fallait rien moins que le coup d'œil perçant de ce ministre qui, battu avec éclat dans les grandes villes aux dernières élections, a trouvé une revanche moins brillante, mais efficace, dans le vote des circonscriptions rurales : c'est la vertu de voter pour le gouvernement qui lui paraît la véritable et principale vertu des campagnes, et qui leur donne sur les villes une incontestable supériorité. Mais ce n'était pas assez pour le poëte bucolique de Roanne, que d'avoir signalé et remis à son rang cette vertu particulière des campagnes, ignorée ou négligée jusqu'ici par les plus grands poëtes ; il a voulu en trouver la source et la découvrir à nos yeux.

Je ne sais vraiment pourquoi, après avoir quelque temps hésité, il renonce à cette explication, charmante autant que profonde : que le spectacle des merveilles de la nature et le contact habituel avec les œuvres de Dieu sont les sources de cette vertu chez les électeurs des campagnes, et les décident à voter régulièrement pour les candidats du pouvoir. Est-ce donc parce que cette explication s'est présentée la première à la pensée de ce poëte homme d'État, qu'après l'avoir un instant caressée il la déclare insuffisante et en cherche une autre?

Pour moi, celle-là me ravit et n'a pas de peine à me suffire. J'aime à me figurer les habitants de nos villages, songeant à voter pour le candidat du gouvernement, toutes les fois qu'ils sont émus par quelque grand ou touchant spectacle de la nature. Il en est, j'en suis certain, qui ne peuvent entendre chanter un rossignol sans penser à donner leur suffrage à M. Belmontet. Dirai-je encore les noms de tous nos députés auxquels pensent inévitablement les poétiques habitants de nos campagnes, lorsqu'ils voient un arc-en-ciel aux changeantes cou-

leurs, un bœuf paisible traînant une charrue, un lézard se chauffant au soleil, un chêne chargé de ses fruits, un poisson glissant en silence entre les roseaux? Je m'en tiens donc à cette première pensée du poétique orateur, et je la crois aussi conforme à la réalité que la plupart des conceptions hardies qui ont fait sa gloire. Oui, l'air pur qu'on respire dans la campagne incline les âmes à voter pour les candidats chers au pouvoir; tout y parle d'eux et tout les recommande; on croit voir leur figure dans la forme des nuages, on croit lire leur nom gravé sur l'écorce des hêtres, on croit le reconnaître dans les murmures du vent et dans le chant des oiseaux.

Il y a de l'ingratitude envers soi-même à ne pas se contenter d'une si belle pensée, lorsqu'on a eu le bonheur de l'avoir, et à continuer d'en chercher une autre, comme si l'on pouvait trouver mieux. Si l'illustre orateur de Roanne m'avait consulté, il s'en serait tenu là, et aurait laissé à l'impression salutaire des grandes œuvres de la nature, tout l'honneur de ce vote constant des campagnes en faveur du pouvoir. Ce qu'il ajoute pour l'expliquer est, en effet, de moindre valeur et prête

davantage à la critique. Il affirme, par exemple, que le vote opposant des villes vient de la rivalité des classes entre elles ; tandis que les classes agricoles « résistent plus facilement aux tentatives faites pour les diviser. » Je ne puis être de cet avis, monsieur le rédacteur ; le dessin savant de nos circonscriptions rurales nous montre qu'il n'est pas si difficile de diviser à propos la population des campagnes. Il est vrai que la population des grandes villes a été divisée de la même manière, et sans parler de Lille et de Marseille, nous en avons vu, dans le dessin des neuf circonscriptions de la Seine, un assez frappant exemple. Mais, ce qui est bien contraire à la théorie de l'orateur de Roanne, ces divisions matérielles, appliquées par l'administration à la figure des grandes cités, ne les ont nullement divisées au point de vue de l'opinion politique. Un judicieux personnage disait un jour à je ne sais quel roi de Naples, qui changeait sans cesse l'uniforme de ses soldats : Habillez-les comme vous voudrez, ils fuiront toujours. L'homme d'État de Roanne doit savoir aujourd'hui qu'on peut, sans aucun

profit pour les candidats du pouvoir, faire voter Romainville avec Neuilly ou Pantin avec les Batignolles. En quelque lieu que votent ces électeurs désagréables, qu'ils portent la blouse ou l'habit, qu'ils habitent une mansarde ou un hôtel, la majorité d'entre eux s'obstine à oublier, le jour du vote, jusqu'au nom et jusqu'à l'existence même du candidat que le gouvernement recommande. D'où leur vient cette fantaisie? Pourquoi ne pas s'en tenir à cette première explication, qu'ils ne voient pas d'assez près les merveilles de la nature?

Mais laissons ce pénible et obscur sujet. Il est d'autant plus inutile d'y insister, que c'est la dernière fois, nous dit-on, qu'on voit les villes voter pour l'opposition, et qu'aux élections prochaines on verra les cités voter comme les campagnes, bien qu'elles ne jouissent point comme elles de la vue salutaire des champs. Oui, c'est « l'effort suprême, le dernier effort » des oppositions coalisées, que ce mouvement dont nous avons vu l'effet aux élections dernières; c'est du moins l'orateur de Roanne qui nous l'assure, et nous n'aurons point la témérité de le démentir, laissant au temps le soin de le

juger. Suivons-le donc avec modestie dans les riantes perspectives qu'il nous découvre. Avant de s'y engager, il jette un regard de pitié sur les deux gouvernements parlementaires dont les ruines jonchent notre sol, et les plaint généreusement d'être tombés, moins par leur faute que par « la faiblesse de leur droit, » qui paralysait leurs forces.

Hélas ! je n'aimerais que trop, pour ma sûreté, à discuter cette question avec l'illustre orateur; j'aimerais à lui prouver que ces gouvernements sont tombés plutôt pour n'avoir pas été assez parlementaires que pour l'avoir trop été, et qu'il faut chercher la cause de leur chute dans leur funeste inclination « *à croiser*, » selon une très-heureuse expression du journal la *Presse*, « *le gouvernement personnel avec le gouvernement parlementaire.* » Je pourrais enfin rendre comparaison pour comparaison, et je sais à peu près lequel des objets comparés en sortirait le plus malade. Mais je m'arrête. Si les lions *savaient* peindre, a dit le bon la Fontaine... Pour moi, j'aime mieux dire : Si les lions *pouvaient* peindre, car ce n'est pas en

moi-même qu'est la force mystérieuse qui retient mon pinceau. Poursuivons.

Que le gouvernement actuel soit « inébranlable, » j'y souscris sans difficulté ; je n'ai connu que des gouvernements inébranlables ; mais qu'il satisfasse et contienne trois anciens partis « qui y retrouvent l'un l'unité monarchique, l'autre une sage liberté et le troisième de la démocratie, » je le contesterais si cela m'était permis. Je sais combien cette idée de la *fusion* et de la *solidification* en un seul des trois partis qu'a connus la France depuis 89 est chère à l'illustre orateur de Roanne ; je sais que cette théorie chimique et politique est son œuvre personnelle, et qu'il affectionne au dernier point cette image qui, dans un pays de hauts-fourneaux, doit aller à tous les cœurs. Je ne l'affligerai donc point en lui montrant plus d'une fêlure dans cette masse de fonte ; je ne révoquerai pas en doute l'existence de cet animal à trois têtes, qu'il nous décrit si souvent et avec tant de complaisance. Saint Jean en a décrit bien d'autres dans l'Apocalypse ; et s'il est aujourd'hui permis de traiter comme l'on veut les

visions de Pathmos, nul n'ignore que celles de Roanne ont droit à plus de respect.

Mais j'ai hâte d'arriver au point le plus intéressant de ce discours, à la merveilleuse théorie économique qui le termine, et qu'on nous révèle comme une découverte inconnue à nos trop simples aïeux et faite de nos jours par un très-grand personnage. Voici en quoi consiste ce *principe*, essayé d'abord sur les villes, puis « appliqué à l'État lui-même : Vous avez quatre millions d'excédant dans votre budget ; au lieu de faire, avec cet excédant, quatre millions de travaux, consacrez-les à payer l'amortissement du capital correspondant. » Quoi de plus simple que cette théorie : un excédant de recettes n'est autre chose qu'un avertissement d'emprunter. Si j'ai mille francs d'économies au bout de l'année, c'est un avis du ciel qu'il me faut à l'instant en emprunter vingt mille, sous peine d'être un sot et de n'entendre rien aux nouvelles finances. Il est vrai que je dois amortir chaque année une partie de ma dette ; mais pourquoi n'imiterais-je pas l'État jusqu'au bout et n'oublierais-je pas aussi d'amortir ? Pour-

quoi même, au lieu d'amortir, ne continuerais-je pas à emprunter, tantôt parce qu'il y a excédant de recettes et que la théorie m'oblige à contracter un nouvel emprunt ; tantôt, au contraire, parce qu'il y a insuffisance de recettes et que la nécessité m'y contraint? De toute façon, j'emprunterai, ce qui est désormais le grand secret de faire fortune. O découverte inespérée, progrès admirable de la science! La langue a tourné dans la bouche de nos pères, lorsqu'ils ont donné cours à ce naïf proverbe : « Qui *paye* ses dettes s'enrichit ; » c'est évidemment : *qui fait des dettes*, qu'ils voulaient dire. Et de même cet éloquent ministre de la monarchie de Juillet, qui a été si vertement repris d'avoir dit à ses électeurs : *Enrichissez-vous!* Que n'a-t-il dit : *Endettez-vous!* tout aurait marché le mieux du monde.

A quoi pensaient cependant Gros-Jean et Gros-René pendant qu'on leur faisait ce beau discours? Quand on leur a expliqué les raisons mystérieuses qui les ont fait voter pour le candidat du gouvernement, sont-ils descendus dans leur propre cœur et y ont-ils retrouvé la confirmation de toutes ces

belles théories? Les a-t-on entendus s'écrier : « C'est cela même! c'est la fréquentation de la nature qui nous a donné cette bonne pensée. » Ou bien ont-ils répété comme Alceste :

> Par la sambleu! monsieur, je ne croyais pas être
> *Si profond* que je suis.

Ont-ils enfin souri en pensant au bulletin attaché à la carte électorale avec une épingle et aux supplications du garde champêtre? Mais c'est pendant la théorie de l'emprunt proportionnel à l'excédant des recettes que j'aurais voulu voir leur figure. L'ont-ils bien comprise? et, s'ils l'ont comprise, l'ont-ils goûtée? Oh! que nenni, si j'en crois leur expérience. Contempler la nature et voter en conséquence pour le candidat officiel, passe encore; mais emprunter vingt francs toutes les fois qu'ils auront gagné vingt-cinq sous, voilà ce que Théocrite, Hésiode, Virgile et celui qui vient d'éclipser tous ces grands noms, ne leur persuaderont point.

IV

Le Danemark démembré. — Élections des conseils-généraux. — Chambellans et nouveaux nobles. — Un solécisme officiel.

19 juin 1864.

Monsieur,

Pendant le court voyage qui m'a empêché de vous écrire, je n'ai jamais ouvert un journal étranger sans un sentiment d'inquiétude, et, courant aux nouvelles télégraphiques, je me demandais aussitôt si la Conférence de Londres existait encore. Ce n'est point que mon espérance dans le maintien de la paix soit fort affaiblie ; j'ai toujours peine à me figurer que les grandes puissances de l'Europe soient assez aveugles sur leurs intérêts et assez prodigues du sang des hommes pour laisser

une guerre générale sortir de cette misérable affaire, et je crois encore que le seul fait de la réunion d'une conférence est un gage presque certain de la paix. Mais la guerre générale m'inspire une telle horreur, et elle serait si évidemment funeste à la liberté, que le moindre délai ou le plus léger faux pas dans ces négociations délicates me remplit de trouble, et je ne puis me défendre d'une certaine indignation contre ceux qui retardent par aveuglement, par caprice ou par calcul, un dénoûment pacifique, attendu avec impatience par tout ce que l'Europe contient d'esprits droits et de cœurs honnêtes. Dieu nous garde surtout, monsieur le rédacteur, des gens habiles, je veux dire par là des gens curieux de montrer leur habileté soit aux dépens d'autrui, soit à leur propre péril. L'embarcation trop frêle qui porte aujourd'hui la paix de l'Europe veut être conduite par des mains prudentes ; beaucoup de faux mouvements ne seraient point nécessaires pour la faire couler à fond, et de combien de deuils serait suivi ce naufrage !

Nous pouvons nous féliciter jusqu'ici de voir

l'opinion publique en France rester obstinément étrangère à ces complications du dehors et se diriger de plus en plus vers nos affaires intérieures. C'est un courant qu'aucun incident ne paraît capable de rompre, qu'aucune excitation n'a la force de troubler. L'affaire du Danemark inquiète quelques esprits prévoyants; elle n'obtient pas une pensée ni même un regard de la multitude. L'affaire du Mexique dure toujours, mais elle est comme oubliée, et à moins qu'un fait de guerre important ne vienne rappeler à la nation que le drapeau français est engagé sur ces côtes lointaines, tout le monde paraît d'accord pour n'y plus penser, comme si l'archiduc Maximilien, en acceptant le trône, restait exclusivement chargé de la suite de l'entreprise. L'Algérie elle-même, malgré les belles actions dont elle est aujourd'hui le théâtre, n'émeut point fortement l'attention du public; et, bien qu'on essaye de nous montrer dans les troubles de Tunis la main de l'Angleterre, la France se refuse encore à croire qu'il en puisse sortir quelque événement assez considérable pour mettre la paix générale en péril.

Cette attention que la France a aujourd'hui le bon sens de refuser aux affaires du dehors, elle la ramène sur elle-même, et les élections pour le renouvellement des conseils-généraux sont suivies avec un intérêt universel. Vous avez fort bien expliqué, monsieur le rédacteur, l'importance de ces élections au point de vue de la politique générale, puisqu'elles doivent nous apprendre si l'opposition a gagné ou perdu du terrain dans le pays depuis les élections législatives. J'ai confiance dans le mouvement libéral et réformateur qui a été inauguré par nos dernières élections générales ; je suis persuadé que les grandes villes qui ont voté l'an dernier pour l'opposition ne se déjugeront pas de leur vote, et que plus d'une victoire sera remportée par l'opposition dans les campagnes. Ce sera donc un pas de plus vers la conquête des libertés publiques, un signe de plus de la force et de la constance du mouvement qui porte de ce côté la France.

Mais, en dehors même de cette signification politique, les élections aux conseils-généraux ont une importance qu'on aurait tort de méconnaître

et que de prochaines réformes vont sans doute accroître. L'institution des conseils-généraux est à peu près la seule qui ait traversé avec succès nos diverses révolutions, et qui soit sortie de ces épreuves successives avec un nouveau degré de solidité, avec de nouveaux titres à la confiance et au respect du pays. J'ai en ce moment, sous les yeux, un excellent écrit que notre collaborateur M. Paul Bethmont, candidat à Rochefort, vient de publier sur les attributions des conseils-généraux et sur la part d'influence qui leur revient dans les affaires du pays. M. Bethmont avait déjà prouvé par son désistement, malheureusement stérile, devant M. Dufaure, comment il entend les devoirs du bon citoyen ; son instructive brochure prouve aujourd'hui que peu de candidats comprendraient aussi bien que lui les devoirs et la mission d'un conseiller-général. J'espère que les électeurs de Rochefort le chargeront cette fois d'un mandat qu'il a si bien défini et expliqué. Je souhaite pareille fortune à M. Gatien Arnoult, qui a entrepris la lutte à Toulouse ; à l'énergique M. Lefèvre-Pontalis, qui a si vaillamment com-

battu aux élections législatives ; au jeune M. de Ségur, candidat bien digne du succès dans le département de Seine-et-Marne ; à M. Léopold de Gaillard, qui reprend, dans Avignon, sa lutte courageuse contre le candidat officiel ; à bien d'autres, enfin, qu'il serait trop long d'énumérer, et qui méritent tous, par cet acte si laborieux de dévouement qu'on appelle une candidature opposante, la gratitude et les sympathies de l'opinion libérale.

Mais ce qui me touche le plus, monsieur le rédacteur, dans les élections qui se préparent, c'est que j'y vois l'occasion et le moyen d'établir ou de fortifier un accord salutaire entre les nuances diverses de l'opposition. Sur quelques points de la France cet accord s'est produit avec éclat pendant nos dernières élections législatives, et le succès qui en a été la conséquence est bien fait pour éclairer ceux qui hésitent encore, dans les diverses nuances de l'opinion libérale, à tendre la main à leurs anciens adversaires. Je me féliciterai toujours, monsieur le rédacteur, d'avoir recommandé cet accord à toutes les fractions de l'opposition dès le

jour où j'ai pris la plume, et d'avoir constamment signalé cet accord comme le seul moyen de reconstituer en France un parti libéral capable d'agir avec efficacité sur la marche des affaires. Il m'importait peu, dès ce temps-là, qu'on traitât de factieux un conseil si légitime et si salutaire. Ma conscience était tranquille. Je sentais alors comme aujourd'hui qu'il n'y a rien de factieux à supplier de s'unir sincèrement pour réclamer le développement des libertés publiques, des hommes qui ont bien pu se diviser sur des questions relatives à la forme et au nom des gouvernements, mais qui n'ont jamais différé sur les garanties essentielles aux gouvernements libres. Quoi de plus légitime pour les diverses fractions de l'opposition libérale, que de songer à ce qui les unit plutôt qu'à ce qui les divise? Et si on y regarde de près, qui osera dire que ce qui les unit n'est pas plus important que ce qui les divise? Est-il une seule de ces fractions opposantes qui ne veuille le gouvernement de la nation par elle-même à l'aide d'assemblées délibérantes et de ministères soumis à l'influence de ces assemblées?

Qui nous empêche donc, la constitution actuelle étant heureusement perfectible, d'oublier de vaines querelles pour nous appliquer à conquérir ensemble des améliorations si conformes à nos convictions communes ? Je maintiens qu'il n'y a point d'accord plus irréprochable que celui-là au point de vue de la morale, plus légal au point de vue de la constitution, et enfin, comme l'a prouvé l'exemple glorieux de Marseille, plus fécond au point de vue de la pratique. C'est donc avec la satisfaction la plus vive que je vois cette noble cité persévérer pour les élections départementales dans cet accord patriotique auquel elle a elle-même donné le beau nom d'*Union libérale*, nom déjà consacré par une victoire. Quoi qu'il advienne de ce nouveau combat, l'opposition de Marseille aura bien mérité du pays en nous donnant une seconde fois un tel exemple.

J'ignore, monsieur le rédacteur, si l'on remarque un grand nombre de chambellans parmi les candidats de cette année ; mais je ne puis vous cacher la vive déception que j'éprouve en ne découvrant à mon retour aucune trace dans les jour-

naux français d'une excellente nouvelle, ou pour mieux dire d'une excellente réforme que les journaux étrangers m'avaient annoncée. J'ai lu de mes propres yeux, dans la correspondance d'un journal espagnol, que l'empereur avait décidé qu'aucun chambellan ou fonctionnaire attaché à son service ne serait désormais candidat officiel dans les élections législatives ou départementales. Au plaisir que me causait cette décision si sage se mêlait pour moi le regret de ne pas me trouver à Paris, afin de pouvoir l'approuver tout à mon aise. J'aime à louer, bien plus qu'on ne l'imagine, monsieur le rédacteur, lorsque j'en puis rencontrer honnêtement l'occasion, et j'aurais été vraiment heureux d'accueillir par une approbation sincère, une mesure que j'avais si souvent, et quelquefois, à ce qu'on assure, si témérairement réclamée. Je reviens cependant en France, et mes premières paroles sont pour féliciter mes concitoyens de cette réforme; mais aucun de ceux auxquels j'en parle n'en a entendu parler; je suis le seul à la connaître, le seul à m'en réjouir, et si je n'avais encore sous les yeux la phrase du journal espagnol,

je croirais vraiment que je l'ai rêvée. Ne pourriez-vous, monsieur, dissiper mes doutes à cet égard et aller aux informations sur ce point important de notre régime électoral?

En revanche, je vois tout le monde occupé de titres de noblesse. C'est une espèce d'épidémie assez semblable à cette fureur, déjà passée, de fabriquer de faux vases de Chine avec des potiches de verre et des découpures de papier. Je ne rencontre que des gens décidés à devenir nobles, et n'attendant qu'un décret pour s'échapper de la roture. Ils n'auraient garde, d'ailleurs, de se contenter de ces nouveaux titres qui sentent le parvenu ; vous ne les décideriez aujourd'hui pour rien au monde à s'appeler M. de la Souche ou M. de l'Étang, comme les anoblis de Molière. Il leur faut de vieux et de bons titres empruntés à notre histoire nationale ; la seule question est d'en trouver qui soient vacants, et qu'on puisse saisir et donner comme ces successions sans héritiers qui font retour au domaine public. J'espère qu'on va dresser un tableau de ces grands noms à prendre, afin que les candidats puissent choisir

selon leur goût, leur profession ou leurs aptitudes. Magistrats, gens de guerre, gens d'Église, financiers même, trouveront ainsi à se pourvoir. Je ne commets pas d'indiscrétion en vous disant que le choix de mon ami Zunigo est fixé : il veut s'appeler Bourbon, et comme il s'appelle déjà *Henri*, vous ne lui ôterez pas de la tête qu'il a fait la moitié du chemin. Je ne veux point jurer qu'il se trompe.

J'ai aussi terminée à mon retour l'affaire de M. Renan, déjà engagée à mon départ. Mais on disait dans ce temps-là (on se trompait sans doute) que M. le ministre de l'instruction publique tenait bon pour M. Renan, et faisait de cette affaire ce que j'appellerai une question de cabinet ou de portefeuille, si je ne craignais de commettre un anachronisme. Le véritable anachronisme dont je m'avoue coupable, c'est de l'avoir cru. Comment, d'ailleurs, M. Duruy pourrait-il songer à se retirer avant d'avoir corrigé le discours latin dont il a donné le sujet aux lycées des départements, le 9 de ce mois de juin ? Quoi de plus intéressant que de voir comment cette jeunesse

se sera tirée de cet éloge de l'enseignement de l'histoire contemporaine que lui prescrit si ingénieusement le texte du discours : « *Ne Quirites, subactis omnibus populis, sibimetipsis ignari, in propria civitate quasi barbari et exteri versentur.* » Et comment ne pas être curieux de savoir si les jeunes concurrents auront évité ou répété l'étrange tournure latine dont la dernière phrase de ce sujet de discours leur offre l'exemple : « *Itaque sperare se fore ut princeps clementissimus, quanquam panegyrico suo per triduum recitato nuper non adfuerit, tamen, salva modestia, res a se ac patre suo gestas auditurum...* »

Je tremble, monsieur le rédacteur, de manquer aux règles de la prudence imposée aux journaux de l'opposition en osant appeler cet *auditurum* un solécisme,

> Le moindre solécisme en parlant vous irrite,
> Mais vous en faites, vous, d'étranges en conduite,

disait le bon Chrysale à la savante Bélise ; mais Bélise avait, du moins, fait son choix ; s'il y avait du solécisme dans sa conduite, elle le bannissait

soigneusement de son langage. Il convient peut-être de l'imiter, surtout lorsqu'on est chargé d'habituer les générations nouvelles à bien dire en même temps qu'à bien penser.

V

De l'inaction de la France dans l'affaire du Danemark. — De l'achat collectif des électeurs.

5 juillet 1864.

Monsieur,

Nous voyons recommencer aujourd'hui l'odieuse guerre du Danemark sous un prétexte plus misérable encore que la première fois, puisqu'il ne s'agit plus que d'une étroite langue de terre, et que l'offre faite à l'Allemagne de reculer la frontière danoise jusqu'à la Schlei et jusqu'au Danewirke a été insolemment rejetée.

Il paraît décidé aujourd'hui que l'Angleterre assistera tranquillement à cette reprise des hostilités, et que si les Allemands ont la sagesse de ne pas

assiéger Copenhague, dont ils n'auraient que faire, et de ne pas réduire le roi Christian à une captivité qui leur serait parfaitement inutile, ils pourront impunément achever la conquête du territoire continental du Danemark et occuper le Jutland, jusqu'à ce que leur ennemi épuisé se résigne à la paix. Tel est le langage du ministère anglais au Parlement, telle est l'attitude à laquelle l'Angleterre est aujourd'hui réduite, à moins qu'elle n'ose entreprendre seule la défense de son allié malheureux en face de l'indifférence ou de la secrète inimitié du reste de l'Europe. Le Parlement n'a pas encore, au moment où nous écrivons, choisi entre ces deux politiques, et la question reste ouverte tant que cette souveraine autorité n'a pas dit son dernier mot; mais il est permis de penser que la politique pacifique du ministère, si pénible qu'elle puisse être pour l'orgueil britannique, paraîtra la plus sage et recevra l'approbation du Parlement.

Si le public anglais est sensible aux attaques de la presse étrangère, il doit s'armer de patience et s'attendre à un débordement de railleries et d'injures, auprès duquel tout ce qui s'est imprimé jus-

qu'ici sur l'Angleterre n'est que fadeur et compliment. Que de fois, en effet, les journaux du continent ont répondu : *Ils n'oseront pas*, aux avertissements et aux menaces prodiguées par l'Angleterre à l'Allemagne depuis le commencement de cette funeste lutte? Et, en effet, l'Angleterre n'a pas osé. Elle avoue ingénument, par la bouche de lord John Russell, qu'elle a dans le monde de trop grands intérêts et de trop grandes affaires pour affronter seule une lutte contre l'Allemagne; et elle ajoute, par la bouche de lord Palmerston, que pour lui faire oublier sa prudence, il ne faudrait rien moins que le siége de Copenhague ou la captivité du roi Christian. Certes, ce langage n'a rien de fier, et succédant à cette avalanche de pressants conseils et de demi-menaces dont l'Angleterre a inondé l'Europe depuis six mois, il chatouille agréablement l'oreille de tous ceux qui ont quelque intérêt ou quelque plaisir à vouer l'Angleterre au mépris universel.

Je voudrais pourtant apporter dans ce débat un mot de vérité, et il est avant tout contraire à la vérité de rendre l'Angleterre exclusivement respon-

sable du triste spectacle que nous avons sous les yeux. Disons d'abord que nos journaux officieux, si prompts à taxer de lâcheté la conduite de l'Angleterre à l'égard du Danemark, devraient se rappeler que c'est exactement celle que nous avons suivie à l'égard de la Pologne. Là aussi, nous avons conseillé, prié, menacé, et n'arrivant à rien avec la plume, nous avons sagement gardé l'épée au fourreau, par l'excellente raison que l'Angleterre, invitée à nous promettre son appui matériel, ne nous avait fait espérer que son appui moral. Nous avons donc, après avoir été aussi loin qu'il était possible d'aller en paroles, laissé la Pologne devenir ce qu'elle pourrait, et déclaré notre attachement à la paix, par les mêmes raisons, je dirais presque dans les mêmes termes qu'emploie aujourd'hui l'Angleterre. Or, vous souvenez-vous d'avoir vu nos journaux officieux plus humbles d'un seul degré après cette honteuse campagne? Au contraire, ils n'ont jamais été plus fiers, jamais plus dédaigneux pour nos gouvernements antérieurs, jamais plus enivrés de leur propre gloire. Qu'ils laissent donc l'Angleterre en paix, lorsqu'elle tient

la même conduite. Elle refuse, il est vrai, d'en rougir, et elle a peut-être tort ; mais du moins elle n'ira pas, comme eux, jusqu'à s'en vanter.

Examinons maintenant le vrai motif de l'abstention de l'Angleterre, et voyons si ce motif est chimérique ou trop peu considérable pour expliquer sa prudence. L'Angleterre sait que la France a refusé d'intervenir dans l'affaire des duchés ; mais elle ne sait ni pourquoi ni jusqu'à quel point la France veut demeurer en paix. Elle se demande, comme tout le monde en Europe, le vrai motif et le dernier mot de notre conduite ; et comme elle l'ignore, elle ne veut point entrer dans la guerre actuelle, non-seulement avec la certitude de ne point nous avoir pour alliés, mais avec la chance de nous avoir bientôt pour ennemis. C'est donc le doute répandu en Europe sur les intentions de la France, c'est la difficulté d'expliquer sa conduite équivoque depuis le commencement de cette affaire qui forment le nœud de la situation actuelle et qui tiennent en suspens les déterminations de l'Angleterre, aussi bien que l'opinion du reste du monde.

La conduite de la France dans la question da-

noise n'est pas, en effet, aussi facile à expliquer que le supposent les journaux agréables, et, quoi qu'ils en disent, elle prête moins au panégyrique qu'aux méditations et aux conjectures. Je ne sais qui a dit ou écrit : « *Quand la France est satisfaite, l'Europe est tranquille.* » Parole vraie, quoiqu'un peu emphatique, parce qu'elle repose sur ce fait incontestable : que si la France apporte dans la surveillance et dans le règlement des affaires de l'Europe un esprit désintéressé, impartial, libre de toute préoccupation personnelle, aucune de ces affaires ne peut devenir un danger public ni s'aggraver au point de troubler le repos général. Il y a, en effet, en Europe, une autre puissance qui est sincèrement, et à trop juste titre, hélas ! satisfaite de sa situation personnelle ; qui n'a sur le continent d'autre souci ni d'autre ambition que d'y maintenir l'équilibre, et dont tous les vœux, comme tous les intérêts, sont tournés vers le maintien de la paix du monde. Cette puissance, vous l'avez nommée, c'est l'Angleterre. Or, lorsque l'Angleterre et la France sont sincèrement unies dans cette pensée pacifique, il n'est au pouvoir d'aucune

question ni d'aucun gouvernement de troubler profondément la tranquillité générale. La Russie, qui, ayant hors de propos douté de cet accord, s'était engagée sur le chemin de Constantinople, en a senti à ses dépens l'efficacité redoutable. En un mot, si l'on considère l'Europe comme une grande cité, on peut y regarder l'Angleterre en tout temps et la France (lorsqu'elle est satisfaite) comme les deux gardiens naturels de la paix publique, gardiens assez redoutés, s'ils sont d'accord, pour faire hésiter et reculer le plus puissant des perturbateurs.

Or, dans l'affaire danoise, l'Angleterre a voulu remplir, dès le début, son rôle naturel; la France, au contraire, a agi, de la première à la dernière heure, comme si elle n'était pas *satisfaite* et comme si elle ne désirait pas que l'Europe fût tranquille. Je ne m'adresse ici qu'aux hommes éclairés; mais c'est à eux tous que je m'adresse, et je leur demande si le maintien de la paix, avant la guerre, et si le rétablissement de la paix, depuis la guerre, n'étaient pas dans la main de la France? Qui osera dire que l'Allemagne eût commencé cette guerre

si la France, acceptant la conférence avant le début de la lutte proposée par l'Angleterre, eût, d'accord avec elle, imposé aux deux parties une transaction qu'il était alors facile de conclure? Qui osera dire surtout que la guerre eût recommencé, il y a deux jours, pour une question aussi misérable que la différence entre la ligne de la Schlei et celle d'Apenrade, si la France eût déclaré, de concert avec l'Angleterre, que la ligne de la Schlei et le Danewirke seraient les dernières limites des sacrifices imposés au Danemark, et que l'Allemagne devait s'en contenter sous peine d'avoir à compter avec deux nouveaux adversaires? Il peut bien se trouver des gens assez hardis pour prétendre que l'Allemagne aurait bravé un tel avis sérieusement donné; mais, même parmi ceux qui se trouveraient chargés de propager une telle assertion dans le public, il n'y aurait personne d'assez sot pour la croire. Oui, depuis la première heure de cette funeste lutte jusqu'à la dernière heure et à la dernière minute de la conférence qui vient de finir, le rétablissement de la paix a été dans la main de la France, et si elle a voté, par

son refus de concours, en faveur de la prolongation de cette guerre, il doit y avoir une cause de cette façon de voter.

J'espère, pour l'honneur de l'habileté du gouvernement français et pour notre profit, que cette conduite a, en effet, une cause, et qu'il faut en chercher ailleurs le motif que dans les niaiseries répétées ou insinuées par les journaux agréables. A les entendre, c'est par un amour violent pour la paix que le gouvernement a refusé d'unir son concours à celui de l'Angleterre et d'opposer une digue à l'ambition de l'Allemagne. L'amour de la paix est un sentiment très-honorable, à la condition qu'il ne soit pas aveugle et qu'il n'aille pas directement contre le but même qu'il se propose. Or, ce ne serait point aimer la paix avec intelligence que de laisser un tel incendie s'allumer, et surtout que de se refuser au seul moyen de l'éteindre. Les journaux officieux donnent encore à entendre que le refus du Congrès a été pour quelque chose dans le refus de la conférence avant la guerre, et que de plus le gouvernement français ne serait pas insensible au plaisir de mettre aujour-

d'hui l'Angleterre dans la situation désagréable où il s'est trouvé lui-même après le refus de concours qu'il a éprouvé de la part de l'Angleterre au sujet de la Pologne. Ainsi donc, amour aveugle de la paix poussé jusqu'à la plus surprenante imprévoyance, ou bien excès de rancune et vanité blessée, voilà quels seraient les motifs de la conduite actuelle de la France, s'il fallait prendre au mot les explications de la presse officieuse.

Nous avons une plus haute idée des motifs qui ont inspiré la conduite de la France, et nous pensons que si la France a momentanément renoncé à sa noble fonction de gardienne de l'ordre européen, que si elle a laissé ce trouble naître et se prolonger, ce n'est point sans quelque dessein habile et favorable à notre grandeur. Puisque les dés sont jetés et que de nouveau le sang coule, puisse ce dessein s'accomplir aux dépens de ces puissances allemandes qui, ayant un pied à Posen et un pied à Venise, osent troubler la paix du monde au nom des nationalités ! Puisse revenir alors le jour où la France étant satisfaite, l'Europe sera tranquille, c'est-à-dire le jour où le repos général sera de

nouveau sous la garde des deux seules nations qui soient capables par leur accord de le maintenir et de le faire universellement respecter!

Nous songerons alors, je l'espère, M. le rédacteur, à poursuivre ces réformes intérieures qui ne cessent pas d'être à mes yeux les plus belles des conquêtes et les plus désirables des agrandissements. Nous nous appliquerons surtout à corriger notre loi électorale et à empêcher qu'il se produise jamais entre le pays et ses représentants élus ce désaccord que M. Émile Augier a justement appelé la ligne la plus courte d'un gouvernement à une révolution. S'il est un moyen d'éviter ce désaccord, c'est de veiller à ce que le député représente réellement l'opinion de ses électeurs; c'est d'empêcher que l'électeur ne vote d'une façon tout en pensant à une autre. M. Lefèvre-Pontalis vient d'énumérer, dans un excellent ouvrage, les divers chemins qui peuvent conduire à cette fâcheuse divergence entre le vote et l'opinion réelle de l'électeur, et il propose plus d'un amendement digne d'attention à notre système électoral.

Pour moi, ce que je désirerais le plus, ce serait

de voir un jour insérer dans la loi une disposition explicite qui mît sur la même ligne l'achat collectif du vote d'une commune et l'achat individuel du vote des électeurs. Bien des gens, et je suis de ce nombre, pensent que la loi actuelle, sérieusement appliquée, suffirait à réprimer le scandale des achats collectifs, et qu'en interdisant sous des peines sévères les *dons et les promesses* faits en vue d'un vote à *un* électeur, la loi actuelle n'a pas voulu dire que ces dons et ces promesses, en vue d'un vote, devenaient innocents si on les faisait d'un seul coup à cent ou à mille électeurs. Puisqu'on a pourtant élevé des doutes sur une question si simple, puisqu'on ignore encore si c'est un délit que de dire à une commune : « Votez de telle manière, et vous aurez un chemin, une église ou une fontaine, » il n'est pas inutile que la loi dissipe cette étrange incertitude et prévienne précisément le genre de corruption auquel le suffrage universel est particulièrement exposé. Quel candidat, en effet, serait assez insensé pour essayer d'acheter individuellement la majorité d'un collége de 35,000 électeurs? Mais acheter collectivement

une commune par des dons ou par des promesses de secours en argent ou en travaux, est infiniment plus praticable, et le succès d'une telle manœuvre n'est que trop assuré. Si cet usage s'affermit et se répand parmi nous, et si la loi, devenue plus explicite pour faire face à de nouveaux abus, ne vient pas sur ce point au secours de la conscience publique, c'en est fait non-seulement de l'indépendance de nos élections, mais de la dignité et de la moralité de nos populations rurales, et le *donativum* romain, ressuscité sous une autre forme, déciderait du choix de nos députés comme autrefois il décidait du choix d'un empereur.

M. Lefèvre-Pontalis, qui s'élève avec énergie contre cet abus et qui en cite, après M. Ferry et bien d'autres, d'instructifs exemples, a commis dans cette partie de son livre, d'ailleurs si exact, une légère erreur que je prendrai la liberté de relever, uniquement dans l'intérêt de la vérité historique, et parce qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César. M. Lefèvre-Pontalis cite, à l'occasion de ces travaux publics accordés au moment des élections, ces paroles justement célèbres

prononcées dans un discours officiel par un des membres les plus élevés de l'ordre judiciaire : « Pour les masses, comme pour les individus, solliciter et obtenir des faveurs, c'est s'engager envers ceux qui les accordent : ainsi le veut la pudeur publique. » La citation est exacte, mais M. Lefèvre-Pontalis a tort d'attribuer ces précieuses paroles au procureur général près la cour d'Aix; c'est le premier président de cette cour, M. Rigaud, qui a eu l'honneur de les prononcer ; il n'y a aucune raison pour le frustrer de cette gloire, et en ce qui dépend de moi, je me ferais scrupule de l'en priver.

VI

Sur un livre de M. de Montalivet et sur le gouvernement de Juillet.

17 juillet 1864.

Monsieur,

Je n'ai pu lire sans émotion le livre si simple et si fort que vient d'arracher à M. de Montalivet une parole dédaigneuse échappée à M. le ministre d'État sur le gouvernement de Juillet. M. de Montalivet se demande, en prenant le public pour juge, si le mot *rien* résume convenablement les dix-huit années qui forment la seconde période de notre histoire parlementaire ; si ce n'est *rien* que la Belgique affranchie, l'Algérie conquise, Paris fortifié, Cherbourg mené presque à son terme, la marine transformée ; si ce n'est *rien*, surtout, que

l'ordre maintenu, la prospérité publique protégée et accrue, la constitution respectée pendant dix-huit ans, sans que la pensée de donner congé aux lois et à la liberté entrât un seul jour dans l'esprit du pouvoir ? Certes, la réponse est facile à une question de ce genre ; tout cela est *quelque chose*, et la protestation éloquente de M. de Montalivet ne fait que devancer sur cette époque paisible et prospère le jugement de l'histoire.

On ne peut cependant fermer ce livre sans se demander pourquoi ce *quelque chose*, qui s'appelle en bon français l'ordre, la paix, l'économie et la liberté, n'a pas suffi à la France ; pourquoi un tel gouvernement est devenu impopulaire ; pourquoi il est tombé, livré par une inertie presque générale à une poignée d'assaillants.

La difficulté inexplicable d'obtenir une réforme électorale, le retard bien regrettable apporté à l'extension du droit de suffrage, ont servi d'occasion à la chute du gouvernement de Juillet ; mais ce n'est pas là ce qui l'a renversé. Il peut dire comme Phèdre :

Mon mal vient de plus loin...

L'homme qui se soulève contre un gouvernement a toujours d'autres griefs, et des griefs plus profonds que celui qui lui met à la dernière heure les armes à la main. Combien d'hommes parmi les combattants de Juillet se souciaient réellement de la liberté de la presse ou des prérogatives du parlement? Un bien petit nombre. Mais tous ou presque tous détestaient les Bourbons comme des amis de l'étranger, et s'imaginaient prendre, à l'occasion des ordonnances de Charles X, une revanche de Waterloo. De même en 1848, on aurait compté bien peu de combattants qui fussent sérieusement préoccupés du droit de réunion ou du droit de suffrage; mais tous avaient un mépris mêlé de haine pour un gouvernement qu'ils accusaient d'être trop patient à l'égard de l'étranger et indifférent aux intérêts populaires. Voilà la vérité.

Le roi Louis-Philippe aimait la paix; il l'aimait en enfant légitime de notre dix-huitième siècle, comme un philanthrope sincère que la peine de mort, même appliquée aux criminels, ne laissait pas que d'émouvoir; il l'aimait, parce qu'il avait vu une guerre de dix-huit ans faire couler à flots

le sang des hommes; il l'aimait, parce qu'il la croyait conforme aux intérêts de la France; et M. de Nesselrode lui donnait raison en écrivant, le 24 février, sans se douter de ce qui arrivait alors à Paris : « La France aura gagné à la paix » plus que ne lui aurait donné la guerre; elle se » verra environnée de tous côtés par un rempart » d'États constitutionnels organisés sur le modèle » français, vivant de son esprit, agissant sous son » influence. » Il aimait enfin la paix, parce qu'il sentait la coalition encore debout, et qu'il avait vu la plus grande armée et le plus grand capitaine du monde moderne accablé deux fois par elle. C'était l'honneur de ce roi que d'aimer la paix; son unique faiblesse était de le dire. Il offrait ainsi à ses ennemis et aux journaux, libres alors, le moyen d'imputer l'attitude de son gouvernement à la faiblesse de son caractère, comme s'il pouvait y avoir quelque courage personnel à décider du fond de son cabinet la mort de cent mille de ses semblables!

De même que ce roi montrait avec trop de sincérité son attachement à la paix, il ne songeait pas

davantage à se faire valoir par un dévouement particulier aux intérêts populaires. Alors même que la forme du gouvernement lui eût permis de prendre à son compte personnel le mérite de ce qui se faisait légalement sous son règne pour améliorer le sort du plus grand nombre, il ne lui serait pas entré dans l'esprit d'affecter de l'attachement à une classe de citoyens plutôt qu'à la nation tout entière[1]. Il se fût encore moins donné comme le possesseur ou l'inventeur de quelque merveilleux secret capable de changer, comme par magie, la situation des classes laborieuses, car il regardait le travail, l'ordre et l'économie comme les seules sources du bien-être et de la richesse. On s'habitua donc en même temps à le considérer comme attaché démesurément à la paix, et comme indifférent à ces idées de progrès social qui agitaient et troublaient alors tant d'intelligences.

Or, monsieur le rédacteur, la partie la plus remuante et non pas la plus éclairée du peuple fran-

[1] Il n'aurait pu songer, par exemple, à se faire conférer par les cochers, en quête d'une augmentation de salaire, le surnom de Père du Peuple. (Décembre 1865.)

çais, celle qui fait des révolutions en un tour de main, lorsque le reste de la société, mécontent ou distrait, la laisse faire, a deux passions fondamentales : la première, est la passion de dominer ou d'avoir l'air de dominer l'Europe ; la seconde, est la passion d'établir le paradis sur la terre, en commençant par la régénération sociale du peuple français et en formant sur ce modèle le reste du monde. Ces deux passions rencontraient inévitablement dans la politique pacifique du gouvernement de Juillet et dans son langage modeste une cause incessante d'irritation.

Le caractère du roi eût été différent qu'il n'en aurait pas moins existé un antagonisme perpétuel entre le gouvernement de Juillet d'une part et ces deux passions de l'autre. En effet, ceux que possède la soif des conquêtes ou la manie de régénérer la société, se trouvent toujours mal à l'aise sous un gouvernement libre, où l'on délibère de tout, où tout se fait au grand jour, où les surprises sont impossibles, où nulle issue n'est ouverte à leurs espérances. Un gouvernement libre et soumis à des assemblées ne peut ni préparer de grands

desseins dans l'ombre, ni tromper l'Europe ou la braver, ni tenter au dedans, sur le corps social, quelque aventureuse expérience. *La passion conquérante et la passion socialiste* ont pourtant besoin d'un gouvernement qui les satisfasse ou qui les trompe, en leur faisant espérer qu'il est incessamment sur le point de les satisfaire. Or, un gouvernement libre ne peut ni les satisfaire, parce qu'il est sensé, ni les tromper parce qu'il est honnête. Elles le sentent, et, aspirant d'instinct à la dictature, elles prennent le gouvernement libre en haine et en dégoût. Elles rôdent donc en ennemies autour de sa demeure, et si un jour, par hasard, elles voient la porte ouverte, les meubles en désordre et les habitants en querelle, elles entrent brusquement, brisent tout, jettent tout par les fenêtres, mettent le feu à la maison, installent leur chère dictature sur ces ruines, et regardent, bouche béante, ce qui en adviendra.

Ce qui en adviendra, on le peut soupçonner. Si cette dictature est honnête et folle, elle essaye de satisfaire ces deux passions fatales, et elle y trouve

aussitôt sa perte. Si, au contraire, cette dictature est plus habile et moins délicate sur le choix des expédients, elle abreuve ces deux passions de vaines espérances, elle les caresse, elle les apprivoise, vit en communauté avec elles, et les décevant longtemps, se soutient longtemps par leur secours.

Que faire cependant? Un gouvernement libre doit-il tromper la foule pour son bien et s'imposer à lui-même un charlatanisme qui lui répugne pour éviter à ceux qu'il gouverne les malheurs de la révolution et de la dictature? A Dieu ne plaise que je donne à personne un semblable conseil! S'il est dans le monde un plaisir assez grand pour mériter qu'on lui sacrifie sa dignité, ce n'est certes pas celui de gouverner les hommes. Mais sans flatter ces deux passions funestes, il ne faut point les heurter de front et se faire des adversaires irréconciliables de tous ceux dont elles ont envahi le cœur. Il faut surtout satisfaire de son mieux les passions généreuses et légitimes qui les avoisinent et qui leur ressemblent. Qu'est-ce, après tout, que la passion conquérante et la passion so-

cialiste, sinon la passion de la gloire nationale et la passion du progrès à l'état aveugle et maladif? Eh bien! ne perdez aucune occasion de montrer que vous êtes vraiment jaloux de la gloire nationale et vraiment ami du progrès. Vous réduirez ainsi les mécontents invétérés à un plus petit nombre. De plus, n'ayez jamais d'arrogance, ne faites point d'injustice, ayez une sympathie sincère pour le faible. Enfin, tenez votre porte mieux fermée, et, lorsque les honnêtes gens qui sont chez vous se querellent, qu'ils n'ouvrent point brusquement la fenêtre pour appeler au secours les passants : car vous savez que, parmi les passants, ce sont rarement les meilleurs qui sont les plus pressés de monter.

Et si, ayant fait tout cela, vous ne réussissez ni à gouverner, ni à plaire; si vous ne pouvez rester debout, faute d'avoir fait trembler une fois par mois l'univers et promis de bannir l'indigence de tout le territoire, alors lavez-vous les mains et retirez-vous; cette besogne n'est point la vôtre. Vous avez le cœur trop haut pour y toucher.

S'il faut absolument aux hommes quelque autre

chose que ce que vous pouvez honorablement leur offrir, qu'ils ne le cherchent point en vous ; qu'ils ne regardent point de votre côté pour trouver des messies selon leur goût ; qu'ils les demandent au ciel : Dieu qui est juste ne les leur refusera pas.

VII

De l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, à propos de la saisie d'un livre de M. le duc d'Aumale.

31 juillet 1864.

Monsieur,

En lisant l'autre jour l'arrêt de la Cour de Paris, dans l'affaire du duc d'Aumale, j'ai été frappé de la ressemblance qui existe entre trois professions qui paraissent à première vue n'avoir rien à démêler ensemble. Plus j'y pense, cependant, plus je suis d'avis qu'il y a quelque chose de commun entre les médecins, les avocats et les journalistes; et ce point de ressemblance (qui est tout à l'honneur de ces trois professions) consiste en ceci : que le médecin, l'avocat et le journaliste sont tenus de

tenter l'impossible et d'espérer ou de paraître espérer quand il n'y a point de place pour l'espérance, *hope against hope*, comme disent énergiquement nos voisins.

Voici, par exemple, un homme qui tombe de sa fenêtre dans la rue. Le crâne est fracturé, il n'y a point de chances de le sauver. Que fera le médecin? S'en ira-t-il? Dira-t-il tout haut, devant ce moribond, qu'il n'y a rien à faire? Nullement. Il le pansera, le soignera, le rassurera s'il se peut, avec autant de soin que s'il devait survivre. Et c'est l'honneur de sa profession que de faire cet effort stérile et que de protester ainsi contre la mort.

Le journaliste français (j'entends parler naturellement du journaliste désagréable au pouvoir) est dans une situation à peu près pareille. Lorsqu'il prend la plume il peut se dire à lui-même : Si j'exprime clairement et fortement ma pensée sur les affaires publiques, j'attire la foudre sur mes amis et sur moi-même. Si je parle avec prudence et à mots couverts, le public ne me comprendra pas. Si je parle ironiquement de ce que je blâme, mon langage sera pris au rebours par les sots, et il se

trouvera des gens pour s'étonner sérieusement de me voir louer aujourd'hui des actes ou des hommes que j'ai l'habitude de combattre; et quand le journaliste s'est dit tout cela, que fait-il? Jette-t-il de côté sa plume, abandonne-t-il la tâche impossible à bien remplir? Nullement : il panse aussi son mort, il le relève, le soutient et le console ; *he hopes against hope*, il va droit devant lui et fait de son mieux; et si une vérité utile a pu glisser impunément sur le papier, si une pensée généreuse a pu passer saine et sauve, sans masque et sans manteau; si, arrivée à son but, elle a fait battre un noble cœur, l'écrivain est payé de sa peine, et quand l'heure sonnera il sera prêt à recommencer.

L'avocat, et j'entends ici l'avocat qui a la noble vocation de venir en aide aux blessés de la politique, court fortune pareille. Il est en face de deux ou trois lois, filles légitimes du Consulat et de l'Empire, adoptées par la Restauration et souffertes par le gouvernement de Juillet, qui disent dans les termes les plus forts et les plus clairs : Les Français ne sont pas libres. Que fait cependant l'avocat lors-

qu'un citoyen, qui a voulu, comme Lazare, se lever et marcher, se trouve empêtré dans le réseau d'une de ces lois et appelle l'éloquence à son secours? L'avocat s'enfuit-il? répond-il : Il n'y a rien à faire; votre cas est désespéré; je vais plaider d'autres procès. Nullement : il s'arrête, relève sa toge, prend le dossier, harangue les magistrats, invoque le bon sens et l'équité, l'intention du législateur qu'on ne peut supposer oppressive, les principes de 89, qui ont toujours servi de base à nos constitutions (comme l'église Saint-Marc de Venise pourrait servir de base à la Madeleine), et mille arguments de ce genre, que l'éloquence la plus admirable du monde ne peut faire prévaloir contre le texte clair et dur de nos lois, sans parler de bien d'autres obstacles qui se trouvent dans le cœur du juge. L'avocat panse donc aussi son mort, il espère contre l'espérance, il se roidit contre l'impossible, et je n'imagine point pour lui de plus grand honneur que cet admirable et infructueux effort en faveur de la justice naturelle et de la liberté politique.

Nous verrons bientôt, M. le rédacteur, recom-

mencer ce genre de lutte à propos du comité électoral de Paris. Vous savez que nous vivons sous l'empire d'un décret qui proscrit les réunions de plus de vingt personnes, de quelque nature qu'elles soient, sans parler des lois antérieures qui proscrivent les associations alors même que leurs réunions ne sont point périodiques et ne se composent point de vingt personnes. Eh bien! monsieur, c'est sous l'empire de cette législation que nôtre barreau va héroïquement soutenir qu'une réunion électorale n'est pas un délit, lors même qu'elle n'a pas été expressément commandée ou obligeamment autorisée par le gouvernement.

Hélas! il n'est que trop clair que c'est un délit, mais il n'est pas inutile que toute la France le sache. — Pourtant, dit-on, ces lois n'ont pas été faites contre les réunions électorales. — En vérité! veuillez donc me montrer écrite dans la loi une exception en faveur des réunions électorales. — Mais, alors, nos soirées, nos bals, nos dîners sont donc des infractions à ces lois si compréhensives? — Certes! mais des infractions tolérées et qui ne peuvent créer aucun droit. — Combien de réu-

nions électorales le gouvernement n'a-t-il pas souffertes! — Il est vrai; mais dites-moi, le gouvernement et le parquet poursuivent-ils tous les duels (celui de M. de Pène, par exemple)? tous les livres contraires aux mœurs, toutes les usurpations de titres de noblesse? et cependant, la faculté de poursuivre ces divers délits se trouve-t-elle pour cela éteinte ou entamée? Les lois françaises sont éminemment facultatives; les appliquer à qui on veut et quand on veut, est une vieille maxime de notre jurisprudence. — Qu'y a-t-il pourtant de plus innocent, de plus légitime, de plus indispensable même qu'un comité électoral? Choisir des candidats, les recommander aux électeurs, écrire à ses amis de province, distribuer des bulletins, sont-ce là des actions blâmables! — Qu'importe! Il ne manquerait plus que l'objet de votre réunion fût blâmable! Vous ne seriez plus accusés alors du simple délit de réunion, mais de complot, de tentative d'insurrection et de tout le reste. Vous souvenez-vous de l'histoire de ce portefaix qui donne en passant dans la rue un grand soufflet à un enfant? « Mais je ne vous ai rien fait, » s'é-

crie l'enfant battu. — Juge donc un peu si tu m'avais fait quelque chose! répond son redoutable adversaire. Rendez donc grâce au ciel de ce que l'objet de votre réunion était le plus innocent du monde. Vous ne vous en êtes pas moins réunis, et ce serait, comme la Société de Saint-Vincent-de-Paul, pour distribuer des bons de soupe et de pain, que vous auriez commis un délit, s'il plaît à l'autorité de le poursuivre.

Ce qui ne m'empêche pas, monsieur le rédacteur, de souhaiter bonne fortune à mes amis accusés; mais leur défaite même, si elle est inévitable, ne sera pas stérile pour le pays. Il faut connaître tout le poids des lois pour concevoir enfin le désir sérieux et profond de les réformer. A ce point de vue, je ne suis pas insensible au profit qu'on peut tirer de l'arrêt de la Cour de Paris, sur l'affaire du duc d'Aumale et de l'éditeur Michel Lévy. On pouvait ignorer, avant cet arrêt, jusqu'où allait la protection que l'article 75 de la constitution de l'an VIII assure aux fonctionnaires. On le sait maintenant, et cette connaissance, ainsi répandue, n'est pas inutile.

Personne n'a la prétention, je pense, de trouver un bout de loi, si petit qu'il puisse être, qui autorise l'acte commis à l'égard de l'*Histoire de la Maison de Condé*. C'est sans doute un regrettable oubli de nos législateurs, mais enfin ils ont certainement négligé d'écrire qu'on pouvait saisir un écrit sans le poursuivre, ou mieux encore le saisir avant sa publication, c'est-à-dire avant l'existence d'aucun délit. Sur quoi donc est fondée en droit la prétention du préfet de police, de saisir un livre avant sa publication, lorsqu'il est en feuilles et chez le brocheur? Sur une circulaire de M. de Persigny, proscrivant d'une manière générale toute publication de la part de *personnes exilées*, et ordonnant de prévenir ces publications par une *saisie administrative*. Mais nos législateurs ont encore négligé, par un oubli non moins regrettable, d'écrire dans nos codes qu'une circulaire du ministre de l'intérieur aurait force de loi. Si bien qu'il n'y a au monde aucune loi ni parcelle de loi en vertu de laquelle on puisse dire que le préfet de police a agi dans cette circonstance. — Soit; il n'a pas agi, en vertu de la loi, mais en

vertu de ses fonctions, ce qui suffit pour lui assurer la protection de l'article 75. — Mais ses fonctions peuvent-elles consister à agir en dehors de la loi, reprennent nos infatigables défenseurs? N'y a-t-il pas alors abus de pouvoir, usurpation de fonctions? — C'est ce qu'il s'agit de décider, reprend la justice, et c'est précisément pour cela que l'article 75 a été institué; c'est afin que le conseil d'État examine s'il y a, en effet, abus de pouvoir et usurpation de fonctions, afin qu'il fasse descendre, s'il lui plaît, le fonctionnaire au rang de simple citoyen et le rende justiciable des tribunaux. C'est pour les actes douteux et non pas pour les actes irréprochables que le conseil d'État peut être saisi d'une demande en autorisation de poursuites, et c'est précisément parce qu'il y a matière à litige que vous devez avant tout vous adresser à lui. Pour moi, justice du pays, mon rôle est bien simple : je me demande d'abord si c'est dans un intérêt public et personnel que le fonctionnaire a agi; en d'autres termes, est-ce pour allumer son feu ou pour faire des cornets de papier que le préfet de police a saisi ces livres? Non certes,

c'est uniquement pour empêcher une publication qu'on jugeait désagréable qu'il a pris cette grave mesure. Je me demande ensuite s'il a agi en vertu des instructions de ses supérieurs, et je m'en assure aussitôt, ce qui est facile. Je me demande enfin si ses supérieurs peuvent revendiquer la responsabilité de son acte, et il est certain qu'ils la revendiquent. Ces trois points résolus, je dois vous renvoyer devant le conseil d'État en vertu de l'article 75, et je suis forcé de dire : Laissez passer la justice du roi ; ou du moins, allez demander au roi lui-même, en son conseil d'État, s'il veut redresser sa justice.

Je ne puis vous cacher, monsieur, que je trouve cette doctrine conforme à l'esprit de l'art. 75, et je suis heureux de le voir briller ici de tout son éclat. Pour moi, je l'ai toujours compris de la sorte depuis que j'ai commencé de le combattre, et j'en ai toujours accepté toutes les conséquences. Supposons, par exemple, que M. le préfet de police, par un sentiment tout personnel, sans aucun ordre d'en haut et uniquement parce que ma figure aurait pu lui déplaire, me fît jeter dans la Seine,

je suis presque sûr que les tribunaux se déclareraient compétents pour le juger puisqu'il n'aurait pas agi en vertu de ses fonctions, puisqu'il n'aurait reçu aucune instruction de ses supérieurs, et que ceux-ci ne revendiqueraient pas la responsabilité de son acte. C'est donc au Palais-de-Justice qu'en sortant de l'eau j'irais déposer ma plainte. Mais supposons, par impossible, que ce fût par ordre du ministre de l'intérieur (ou même de l'instruction publique) que j'eusse été jeté dans la rivière : cet acte serait identique, au point de vue du droit, à la saisie administrative dont nous parlions tout à l'heure. Si cet acte n'est, en effet, comme la saisie administrative, autorisé par aucune loi écrite, il n'en serait pas moins accompli dans les trois conditions exigées pour l'application de l'article 75 : intérêt public et non personnel, ordre des supérieurs, responsabilité acceptée. J'adhère à cette doctrine, M. le rédacteur, et je suis si convaincu qu'elle est la vraie, que ce n'est point vers le Palais-de-Justice, mais vers le conseil d'État que j'irais tout droit en sortant de la rivière, si j'étais assez heureux pour en sortir.

Je suis, comme vous le savez, un de ceux qui croient au progrès de l'humanité, et ce mot de Conseil d'État me rappelle tout le progrès que nous avons fait dans ces matières depuis l'antique Rome. Vous n'ignorez pas que dans la Rome impériale il y avait deux justices : celle des préteurs et des tribuns d'un côté, et celle du prince de l'autre, qui s'exerçait directement par l'entremise des centurions ou des tribuns militaires. Ces deux justices étaient indépendantes l'une de l'autre, par anticipation sans doute sur la belle parole de Montesquieu qui a dit que la séparation des pouvoirs était le principe des gouvernements libres. On pouvait donc voir à l'audience du préteur une matrone s'approcher de son tribunal et lui dire : Préteur, on est entré de force dans ma maison, sans pouvoir alléguer aucune loi ; on m'a pris telle statue, tel manuscrit ; on a tué mon mari ou on l'a enlevé pour le reléguer dans une île. — Qui a fait le coup? demandait alors le préteur. — Un centurion envoyé par le prince. — S'il était envoyé par le prince, il n'a point fait cela pour son plaisir personnel, mais dans un intérêt public, avec la

sanction de son chef. Je n'en puis connaître ; licteur, appelle une autre affaire. — Eh bien ! monsieur, quand le préteur avait dit cela, il n'avait plus un mot à dire ; le pauvre homme était au bout de sa science et de la justice de son temps. Il ne se doutait pas qu'on pourrait ajouter un jour : Allez vous pourvoir devant le Conseil d'État et revenez devant moi avec la permission de poursuivre. Il fallait dix-huit cents ans de civilisation et de progrès pour faire ce second pas dans la jurisprudence. Quand ferons-nous le troisième ?

Un dernier mot, monsieur le rédacteur. Vous souvenez-vous du 20 mars et de Benjamin Constant ? Ce malheureux, après avoir écrit tout ce que vous savez, fut appelé d'une manière bien inattendue à rédiger l'acte additionnel, et mit dans ce document éphémère les nobles idées qu'il avait dans l'esprit et toute l'élévation qui manquait à son cœur. Il obtint, entre autres choses, que l'empereur insérât dans sa constitution un article 50 ainsi conçu :

L'article 75 du titre VIII de l'acte constitutionnel du 22 frimaire an VIII, portant que les agents du gouver-

nement ne peuvent être poursuivis qu'en vertu d'une décision du conseil d'État, sera modifié par une loi.

Le canon de Waterloo a emporté cette promesse, mais elle n'en est pas moins écrite, et c'est un legs du premier empire auquel le second empire devrait se piquer de faire honneur. Je cherche quelle est celle des volontés de l'empereur qu'on n'a point exécutée ou tenté d'exécuter depuis qu'on a relevé son trône. On a tenu à ne laisser vaine aucune de ses paroles; on a payé tout l'argent qu'il a légué à ses serviteurs, même pour certains services peu recommandables; on l'a remis en Romain, comme il l'avait voulu, sur la colonne; pourquoi ne pas essayer d'acquitter la meilleure promesse qu'il ait jamais faite à la France?

VIII

Affaire des Treize. — Discours de M. Duruy au concours général. — M. Duruy proclamé le Martignac de l'histoire.

14 août 1864.

Monsieur,

Mes prévisions n'ont pas été démenties, et l'affaire du comité électoral de Paris a eu le dénouement qu'elle devait inévitablement avoir. Certes, j'ai lu avec une émotion que toute la France libérale a partagée, l'admirable discours de M. Jules Favre ; mais ce discours eût été plus éloquent encore qu'il n'aurait fait illusion à personne sur le véritable état de la loi et sur le pouvoir irrésistible dont elle investit le gouvernement à l'égard de toute réunion ou association, quels qu'en soient

la nature ou l'objet. Que devient cependant, après une expérience de ce genre, cette ombre même de liberté électorale qui semblait jusqu'ici nécessaire à la dignité du gouvernement? S'entendre pour recommander d'un commun accord un candidat à ses concitoyens, c'est commettre un délit, et il n'est pas même besoin que cette entente préalable existe entre plus de vingt personnes pour qu'elle puisse tomber, si on le juge à propos, sous le coup de la loi. Plus de réunions électorales, plus de comités électoraux, si le gouvernement ne les a lui-même autorisés ou appelés à l'existence; et la poursuite qu'il vient d'intenter avec tant de succès contre le comité de Paris indique suffisamment quelles sont ses dispositions à cet égard. Vous souvenez-vous, monsieur, de cette affiche électorale qu'avait autrefois imaginée le *Charivari*, et qui était ainsi conçue: « Le comité Battur, composé de Battur et présidé par Battur, recommande Battur au choix des électeurs. » Voilà le seul genre de comité électoral qui soit innocent aux yeux de la loi, et voilà le seul genre de comité électoral que le gouvernement, armé de la loi, semble dé-

sormais en humeur de souffrir. J'espère vivre assez pour voir nos prochaines élections générales, et si elles sont conduites d'après ces maximes, parfaitement légales du reste, je ne donnerais point, pour beaucoup, ma part d'un si curieux spectacle.

Ce spectacle changera-t-il un jour, et ces heureux collégiens, qui reçoivent aujourd'hui leurs couronnes, trouveront-ils, en entrant à leur tour dans la cité, un ciel plus doux, une législation plus clémente, une intelligence plus répandue des lois qui conviennent à un peuple libre? Dieu le veuille pour leur propre bonheur et pour le bien de la patrie ! Quoi qu'il arrive pourtant et dans quelque état que nous leur laissions la scène du monde, qu'ils y apportent, s'il se peut, les belles passions de la jeunesse, les nobles sentiments que tout esprit bien fait retire des bonnes lettres et de la fréquentation intelligente de l'antiquité ; qu'ils conservent leur droiture ingénue, l'horreur de l'apostasie, le dégoût du mensonge, de l'impudente flatterie, et surtout de cette convoitise (indigne du beau nom d'ambition qu'on ose parfois lui

donner), qui marche l'œil oblique et la tête baissée dans les sentiers détournés de la politique, jusqu'à ce qu'ayant enfin saisi sa proie, elle s'étale dans son misérable orgueil.

Qu'ils conservent enfin, comme une sauvegarde, le sentiment du ridicule, qui est si vif et si droit au collége, et qui s'émousse si promptement dans le monde, à force de voir faire ou dire, avec solennité et avec succès, des choses parfaitement ridicules. Qu'ils gardent ce que leur ont appris les modèles achevés de la Grèce et de Rome, la justesse des termes, la mesure dans l'expression, l'horreur de l'emphase et de la fausse poésie. Qu'ils appellent bravement les choses par leur nom, selon le conseil de l'immortel la Bruyère, et, s'ils veulent dire, par exemple, que la météorologie est une science qui devient tous les jours plus utile, qu'ils évitent de s'exprimer de la sorte : « ... Le vieux Jupiter ne verra-t-il point les tem-
» pêtes, échappées de ses mains débiles, déchaîner
» sur nous des fureurs souvent impuissantes ? »
En un mot, s'il leur arrive d'écrire en latin, qu'ils n'aient point l'air d'avoir traduit péniblement du

mauvais français, et lorsqu'ils écrivent en français, qu'ils n'aient point l'air de s'être épuisés à faire passer de mauvais vers latins dans notre langue.

Combien d'autres leçons notre jeunesse studieuse pourrait-elle tirer du récent discours du ministre de l'instruction publique, si l'on doit entendre par leçon la vue de ce qu'il convient d'éviter aussi bien que de ce qu'il faut suivre! J'avoue que le problème à résoudre dans ce discours était des plus délicats, puisqu'il s'agissait (le caractère et la situation de M. Duruy étant donnés), d'une part de mettre pour la vingtième fois dans tout leur jour les services rendus par le nouveau ministre à l'Université, et d'autre part de payer pour la vingtième fois au gouvernement actuel un ample tribut d'éloges. La difficulté d'un tel discours saute aux yeux ; elle consiste en cette contradiction presque inévitable : si le ministre actuel est un grand homme pour avoir relevé l'instruction publique dégénérée, le gouvernement qui aurait, pendant dix années, fait déchoir à ce point l'instruction publique, ne peut mériter tous les éloges que doit pourtant lui décerner le même ministre.

Un bon élève de rhétorique aurait vu du premier regard où était l'écueil, et aurait fait de son mieux pour l'éviter; il l'eût effleuré peut-être, mais il l'aurait tourné avec un peu d'adresse et de prudence. Tout au contraire, le ministre de l'instruction publique a paru rechercher cet écueil avec tout le discernement que lui a départi la Providence; il y a plaisir à le voir voguer droit sur le rocher de toutes ses forces et à toutes voiles; avec quelle joie il l'atteint! avec quelle fierté il s'y brise! Il commence donc par nous apprendre que l'instruction publique avait suivi, de 1841 à 1851, « *une marche ascensionnelle;* » de 1852 à 1859, au contraire, « *décadence générale* dans les sciences aussi bien que dans les lettres. » Tout va mieux aujourd'hui, on sait le reste :

Enfin Malherbe vint, et le premier en France...

et de cette page si peu glorieuse de notre histoire contemporaine, l'orateur passe sans transition à l'éloge de Périclès, de ce même Périclès qui, seul maître et seul responsable, aurait pris, en 1852, de telles mesures qu'il s'en est suivi *une décadence*

générale dans les sciences et dans les lettres. Cette péroraison fastueuse est un baume impuissant appliqué à la blessure qu'a faite le pavé lancé d'abord par l'orateur. Jeunes rhétoriciens, évitez de tels exemples, instruisez-vous, vous qui avez encore des discours à faire et des convenances oratoires à garder !

Apprenez aussi, par l'exemple malheureux de ce discours, à respecter l'histoire, et si vous êtes amenés par les circonstances ou par les sujets de composition qu'on a parfois l'inconvenance de vous donner, à faire l'éloge du temps présent, n'allez point précisément, pour chercher des comparaisons flatteuses, mettre la main sur la cité d'Athènes au temps de Périclès. Périclès n'était pas un monarque héréditaire, mais tout simplement le citoyen le plus influent de la république. Cette influence qu'il pouvait perdre d'un jour à l'autre, et qu'il risquait tous les jours en montant à la tribune au milieu de ses égaux, n'était due ni au nom de ses aïeux, ni à la force de ses armes, ni à aucune cause qui ne relevât point directement de son génie et de son caractère. Son pouvoir n'avait

d'autre fondement que la sagesse éprouvée de ses conseils et la sévère beauté de ses discours. Il pouvait tout dans l'État, parce qu'il persuadait tout le monde, et le jour même où il eût cessé de convaincre il eût cessé de régner. Autour de lui, la liberté était entière, et il n'eût pas dépendu de lui de la restreindre, alors même qu'une telle pensée fût entrée dans son âme. Vingt et un Athéniens pouvaient sans péril s'occuper des affaires publiques et délibérer sur le choix des citoyens qui méritaient le mieux d'être élevés par le suffrage populaire aux diverses magistratures. Plus tard même, quand la république fut en proie aux empoisonneurs du peuple et aux démagogues, à Cléon et à ses flatteurs ; plus tard encore, quand elle fut courbée sous la main de ceux qu'elle appelait ses tyrans, elle avait gardé cette libre allure d'esprit et de langage qui faisait partie d'elle-même, qui survivait à tous ses malheurs et qui échappait à toute servitude : « Athènes, s'écrie Platon dans un de ses dialogues, Athènes, l'endroit du monde où l'on a la plus grande liberté de parler !... » En voilà plus qu'il ne faut

pour faire comprendre que de tels souvenirs n'ont rien à démêler avec nos affaires, et qu'il faut l'exquise maladresse d'un orateur trop fécond pour aller aujourd'hui les réveiller.

Et pourtant, le ministre actuel de l'instruction publique est un grand homme. Imprudent qui en doute ! aveugle qui ne le voit pas ! Lisez-vous quelques journaux, monsieur le rédacteur ? Pour moi, je lis le *Moniteur* toutes les fois que je traverse Paris, et voici, ce matin, ce que j'y trouve :

Au siècle dernier encore, le monde des connaissances humaines, si vaste qu'il fût, pouvait être embrassé par une intelligence d'élite ; sans trop de frais, on se donnait, tout en restant homme du monde, la douceur d'être *encyclopédiste*. Aujourd'hui, que le soleil ne se couche plus dans les États de la science, une association de bénédictins tout entière suffirait à peine à étreindre l'*omnem rem scibilem*. Il faut renoncer à loger dans son cerveau ces hôtes intellectuels qui ont grandi à l'infini ; à l'heure qu'il est, *Aristote lui-même serait un spécialiste*.

Si *une exception* à cette loi fatale était faite pour quelques esprits, je citerais en première ligne, parmi ces privilégiés restés maîtres du don de la synthèse, un

historien vigilant en qui je demande à voir l'écrivain avant le ministre, M. Victor Duruy.

Puis vient l'éloge de ces *Précis* ou *Manuels*, innombrables, nous le savons, mais tous « élégants, substantiels, nerveux. » Ce sont des « Messonniers à la plume, » composés avec un « admirable sentiment de la proportion. » Quant au style, attendez, voici, sans déguisement, ce que le *Moniteur* en pense :

Un style vif, hardi, *qui n'attend pas*, et dit en courant son mot à tout le monde, *comme un général* qui n'omet pas un soldat dans sa revue familière, allége ces pages si denses, donne de l'air à ces récits compactes, et fait un tableau de ce qui risquerait de n'être qu'une mosaïque. On peut dire que M. Duruy a écrit l'histoire en ministre, *donnant en quelques minutes audience* à tous les personnages du monde, écoutant chacun, ne négligeant personne, et embrassant d'un seul coup d'œil les grandes lignes et les plus simples accidents de son immense responsabilité. D'autres conçoivent l'histoire en fantaisistes, en pédants, en pamphlétaires : dans sa simple chaire de professeur, M. Duruy l'avait comprise en *homme de gouvernement*.

Et ces personnages et ces événements, auxquels

il *donne audience*, comme il les juge ! Écoutez encore :

. . . Il appartient à *ces esprits de milieu*, qui forment le centre moral de gravité d'une nation ; en même temps qu'il est impérieusement droit, il est flexible ; il a des ressources inattendues d'aperçus et d'élocution ; on pourrait dire de lui que *c'est le Martignac de l'histoire*...

Croiriez-vous, monsieur le rédacteur, que c'est un homme d'esprit qui a écrit toutes ces belles choses! Eh bien ! je vous l'assure, en dépit des apparences. Mais il a cédé au torrent ; il croit fermement, avec toute la terre, depuis quelques mois, que M. Duruy est un grand homme. Par quelle fatalité pourtant ne s'en était-il pas aperçu l'année dernière ? Ils existaient, et depuis longemps, tous ces précis nerveux, substantiels, admirables ; ils traînaient sur les bancs de nos classes ; j'en ai usé et perdu plus d'un ; quelques autres m'ont servi d'oreiller pour le sommeil. M. Duruy donnait, depuis une vingtaine d'années, ses audiences aux rois et aux peuples ; il était déjà le Martignac de l'histoire ; mais personne au monde, excepté lui

sans doute, ne s'en était aperçu avant le jour marqué par le destin, où un rayon de la faveur souveraine, tombant à l'improviste sur ce génie méconnu, l'a livré à l'admiration du monde et aux éloges du *Moniteur*. Un dernier conseil, jeunes gens : évitez, quand vous serez ministres, de laisser louer à l'excès, dans les journaux officiels ou officieux, des livres auxquels personne ne faisait attention quand vous ne l'étiez pas.

IX

La Convention du 15 septembre.

30 octobre 1864.

Monsieur,

Je ne sais ce qu'on a répondu à Épiménide lorsque en se réveillant après cinquante années de sommeil il a demandé (comme il n'a pu manquer de le faire) ce qu'il y avait de nouveau dans le monde ; mais je sais parfaitement ce que le premier venu vous répondra à vous-même si, après votre léthargie de deux mois[1], vous demandez comme lui ce qu'il y a de nouveau parmi les

[1] Une suspension de deux mois avait de nouveau frappé le *Courrier du Dimanche*.

hommes. Vous n'entendrez qu'un seul cri : la convention du 15 septembre, et en effet cette convention est l'affaire la plus importante, non-seulement de ces deux mois, mais de bien des mois et de bien des années.

Le premier des effets de cette convention et le plus désagréable à mes yeux (toujours tournés malgré moi vers Paris plutôt que vers Rome), c'est de mettre au néant toutes les questions intérieures sur lesquelles l'attention du pays commençait à se fixer et qui ne pouvaient manquer de prendre, cet hiver, le pas sur toutes les autres. Ni le Danemark, ni la Pologne, ni le Mexique, ni aucun pays du monde (Rome exceptée) n'aurait eu le pouvoir de détourner nos concitoyens de leurs propres affaires, et, avec l'aide de ceux des membres de l'opposition qui parlent, la campagne législative de cet hiver pouvait avoir quelques résultats heureux. Mais comme cette chatte changée en femme qui était irréprochable et attentive aux soins de son ménage, à la seule condition qu'il ne passât point de souris, le peuple français veut bien songer à son repos, à ses libertés, à sa bourse, à con-

dition qu'on ne fasse point passer devant lui le terrible fantôme de la question romaine. Aussitôt que cette question paraît, il se débarrasse de tout autre souci, de toute autre pensée pour mieux courir après elle. Voilà donc la question romaine lâchée depuis le 15 septembre, et vous voyez comme tout le monde y court. A moins d'être sourds et aveugles, il nous faut bien faire comme tout le monde. Essayons donc de parler en gens sensés et impartiaux de cette convention mémorable.

Comme rien ne nous oblige au rôle pénible d'affecter une stupidité surnaturelle, comme rien ne nous contraint à feindre de ne point comprendre ce qui crève les yeux de tout le monde, nous verrons tout d'abord dans la convention du 15 septembre ce qu'elle contient de plus clair, c'est-à-dire l'arrêt de mort de la papauté temporelle. Ce n'est point un arrêt sans appel en ce sens qu'un sursis de deux ans y est stipulé et que, si cet arrêt doit être cassé par les événements, deux ans sont plus que suffisants pour la Fortune. Mais l'arrêt n'en est pas moins prononcé, et il faut la

singularité du temps où nous vivons pour qu'il se trouve des gens qui déclarent ne l'avoir pas entendu. Prenez cependant dans la rue le plus ignorant des passants, et, s'il a lu la convention, demandez-lui ce qui l'a frappé dans cet acte, ce qu'il en a retenu : Il répondra à coup sûr que c'est l'engagement contracté envers l'Italie d'opérer dans un temps donné l'évacuation de Rome. Et, en effet, voilà ce qu'aucune subtilité ne peut obscurcir, voilà ce qui défie les plus habiles *assemblenuées* de la presse semi-officielle comme les eût appelés Aristophane. La France, qui était jusqu'ici libre de rester à Rome ou d'en partir, a volontairement aliéné cette liberté au profit de l'Italie. L'évacuation est désormais une nécessité, un engagement d'honneur, un acte dont on ne peut, sans un manque de foi, retarder l'exécution au delà du terme marqué.

En retour de cette promesse, le Piémont s'engage aussi à quelque chose. A quoi donc? Est-ce à ne jamais entrer à Rome? Est-ce à souffrir qu'une autre puissance étrangère y remplace la France? Est-ce à rétablir le pape lorsque ses sujets

l'auraient renversé? Est-ce à permettre qu'une autre puissance le rétablisse? Est-ce à refuser les clefs de Rome lorsque, le pape une fois parti, elles seront portées sur un plateau de vermeil à Florence? Le gouvernement italien ne s'est engagé à rien de semblable ni dans la convention ni dans les documents qui l'accompagnent. Bien au contraire, il a toujours maintenu dans les termes les plus nets ses prétentions et ses espérances. A quoi donc s'est-il engagé? A trois choses : 1° à ne pas attaquer le saint-siége par la force et même à le garantir contre toute attaque extérieure ; 2° à permettre qu'une armée de volontaires se range autour du saint-siége à la condition que cette armée ne devienne pas une menace contre l'Italie, sans qu'on dise quel est le chiffre qui doit devenir une menace, ni quel est le juge qui décidera que l'Italie est menacée ; à transporter enfin la capitale à Florence, afin d'être à la fois plus loin de l'Autriche et plus près de Rome. Voilà les seuls engagements de l'Italie, et c'est là ce que certains journaux ont le courage de transformer en une garantie accordée au maintien du pouvoir tempo-

rel après le départ de l'armée française ! C'est un rôle bien ridicule que d'être réduit à voir les choses de cette façon et que d'être obligé de le dire ; c'est de plus une tâche bien inutile, puisqu'il n'est personne en Europe qu'une pareille affirmation ne fasse sourire.

Quel est, en effet, le résultat certain, inévitable de l'évacuation, résultat aussi prévu que le dénouement du *Petit-Poucet* et du *Chaperon-Rouge?* C'est que le pape sera immédiatement prié par le peuple romain (et je ne veux pas examiner ici si ce sera le vrai peuple romain ou une poignée de conspirateurs; cette question interminable et insupportable regarde les journaux et n'a rien à faire avec le sujet qui nous occupe); le pape sera donc prié par le peuple romain de s'entendre avec l'Italie et de se contenter désormais du pouvoir spirituel entouré de toutes les marques d'honneur imaginables. Le pape ayant refusé ou n'ayant pas même attendu cette demande, sera reconduit à la frontière ; puis un plébiscite déclarera Rome capitale de l'Italie et Victor-Emmanuel sera invité à monter au Capitole. Est-il un homme jouissant de sa raison qui ima-

gine que les choses puissent se passer autrement après le départ de notre armée, et qui ne voie déjà ces choses s'accomplir aussi clairement que si elles prenaient place sous nos yeux? En présence de cet événement inévitable, ajourné à date fixe, que dit la convention, quel devoir, quelle conduite impose-t-elle au roi d'Italie et à nous-mêmes. Dit-elle que Victor-Emmanuel restera sourd, après le départ du pape, aux vœux des Romains? Nullement, il s'est engagé à ne pas attaquer le pape présent, mais non certes à ne jamais accepter sa succession vacante. Dit-elle que nous nous réservons le droit de rétablir le pape, s'il est renversé par ses propres sujets ? En aucune manière, elle dit simplement que nous devons évacuer Rome, et si c'est pour y revenir, que deviennent toutes les belles raisons qui nous empêchent aujourd'hui d'y rester?

Je suis las, monsieur le rédacteur, de prouver ainsi l'évidence, et j'aime mieux laisser à ceux qui considèrent cette convention comme le salut du pouvoir temporel, la consolation de s'appuyer sur le témoignage de M. Mazzini et du général Gari-

baldi, qui regardent aussi cette convention comme contraire aux désirs de l'Italie. Ce n'est point que ces messieurs considèrent comme de peu de prix l'évacuation de Rome : ils déclarent ne rien désirer au monde avec tant d'ardeur ; mais le délai de deux ans les exaspère, les humilie, et ils accusent le gouvernement italien de trahison parce que ce terme de deux ans ne l'a pas empêché de conclure. Selon ces messieurs, il ne fallait accorder que deux heures. Soit! S'imaginent-ils cependant que le gouvernement italien n'aurait pas désiré, aussi vivement qu'eux, changer ces deux ans en deux heures; mais le gouvernement italien a trouvé cela impossible, et faute de deux heures, il s'est contenté de deux ans, ce qui vaut pour lui mieux que rien, il faut en convenir. Si pourtant MM. Mazzini et Garibaldi ont un moyen pratique pour se défaire en deux heures des occupations et des armées qui peuvent leur déplaire, pourquoi garder en égoïstes une découverte de cette importance? Pourquoi ne pas l'avoir déjà révélée au gouvernement de leur pays, pourquoi n'en point faire part généreusement au reste du monde et à nous-

mêmes? Ce ne sont point là de ces secrets qu'il faut seulement aller dire à Rome!

Ni le blâme aveugle de ces messieurs, ni l'approbation de ces étranges catholiques que satisfait, du moins à les entendre, la convention du 15 septembre, n'empêcheront cet acte de porter ses fruits naturels, à moins que quelque incident imprévu ne dérange, comme il arrive souvent, toutes les combinaisons des hommes. Quel sera cependant la conséquence de l'évacuation de Rome, si elle s'accomplit, et du nouvel ébranlement de la papauté? Verra-t-on la guerre sortir de cette grande crise? Se trouvera-t-il une puissance catholique pour déclarer qu'en dépit de la convention du 15 septembre, elle prend en main la cause du pape et se charge, à ses risques et périls, de le maintenir à Rome. Lorsqu'on se fait cette question, on ne peut songer qu'à l'Autriche; car l'Espagne, dans cette affaire, est hors de cause et ne peut offrir au pape qu'un asile, Majorque, par exemple, où la papauté pourrait encore garder, comme Napoléon à l'île d'Elbe, un reste d'indépendance et de souveraineté aux yeux du monde. L'Autriche

seule est en état de lever la main pour sauver la papauté temporelle, allant ainsi au-devant de son propre péril et combattant du même coup pour la conservation de Venise. Mais tout annonce que si l'Italie a l'habileté bien facile de rassurer l'Autriche sur Venise et de s'occuper uniquement de ce qu'elle appelle la conquête morale de Rome, l'Autriche ne fera point une croisade pour la papauté et assistera immobile à cet émouvant spectacle. Personne de nos jours, excepté les ambitieux ou les fous, ne va spontanément au-devant des hasards et des maux de la guerre, et l'Autriche, éprouvée par le malheur, n'est ni ambitieuse ni folle. Elle lavera sans doute ses mains de cette affaire, et se contentera de regarder comment le monde catholique pourra se passer de la souveraineté temporelle du saint-siége ou plutôt de cette ombre de souveraineté qui, en diminuant toujours de réalité et d'étendue, n'en a pas moins survécu jusqu'ici à toutes les révolutions.

Grand problème, Monsieur, que je ne me pique point de résoudre. Je vous ai déjà plus d'une fois exposé impartialement dans ce journal les deux

côtés de la question romaine telle qu'elle apparaît d'une part à celui qui prend dans les nécessités de sa foi les motifs de ses jugements sur cette grande affaire, telle qu'elle apparaît de l'autre à celui qui, étranger aux considérations religieuses et uniquement attaché aux principes de 89, ne voit à Rome qu'un souverain impopulaire et des sujets mécontents. Ce sont là deux camps bien distincts, dans lesquels sont rangés comme en bataille une foule d'hommes, que j'estime et que j'honore, et qui, sans cette question funeste, seraient ici à côté les uns des autres pour la conquête des institutions libres. J'ai toujours regardé cette division comme un événement malheureux de notre histoire contemporaine, parce qu'elle trouble tout et qu'elle entraîne l'esprit des meilleurs Français loin des plus chers et des plus pressants intérêts de leur propre patrie. Quelquefois la question romaine paraît s'éloigner, sinon s'amoindrir; on l'oublie alors, on se rapproche, les rangs se mêlent, les mains s'unissent, et la grande affaire de nos propres libertés recommence. Mais presque aussitôt le clairon retentit; cette voix éclatante et fatale

ramène chacun à son poste ; on se sépare, on court, on reprend ses armes, et l'on se retrouve exclusivement partagés en amis et en ennemis de Rome. Mon cœur se serre à cette vue, et toutes les fois que ce coup de théâtre se produit, je me sens incapable d'exprimer la tristesse qu'il m'inspire. Qu'elle finisse donc un jour, si elle peut finir, cette question redoutable ! Heureux qui ne l'a point soulevée ! heureux qui n'a point à en répondre ! heureux qui ne s'est pas chargé de la résoudre, c'est-à-dire d'affronter et de contrister, quoi qu'il fasse, la moitié de la France ! S'il est un homme assez peu sage pour s'affliger de notre temps de n'être rien, qu'il regarde de près la question romaine, et il sera consolé !

X

La convention du 15 septembre. — De la réforme de notre organisation judiciaire.

13 novembre 1864.

Monsieur,

Je m'y perds de plus en plus, et qui ne s'y perdrait tous les jours davantage! Nos bons aïeux du dix-septième siècle, obligés, sous peine de ne plus parler de rien, d'entendre à fond les doctrines de Jansénius, les articles de Quesnel, les condamnations de la cour de Rome et les explications de Port-Royal, étaient encore moins malheureux que nous ne le sommes depuis qu'il nous faut, sous peine d'une impardonnable ignorance, écouter tous les matins, sans en perdre une

seule note, le concert discordant des explications amicales, soulevées par la convention du 15 septembre. Vous avez lu les articles du traité et les commentaires officiels qui l'accompagnent. — Je n'ai eu garde d'y manquer. — C'est bien; lisez maintenant les propositions de M. Drouyn de Lhuys. — C'est fait; que voulez-vous encore exiger de moi? — Que vous lisiez les deux réponses de M. Nigra et de M. La Marmora, puis la lettre de M. Ricasoli, puis la brochure de M. Boggio, puis encore... hâtez-vous enfin, car si vous cessez une fois d'être au courant, je vous défie de vous y remettre. — Arrêtez, de grâce, j'aime mieux lire tout ce qu'on a écrit sur la lumière incréée du mont Thabor que de rester ébahi plus longtemps devant les auteurs de cette convention, s'épuisant à s'expliquer les uns aux autres ce qu'ils ont voulu dire, et cherchant à nous faire comprendre par quel miracle, étant résolus les uns à renverser la papauté temporelle, les autres à la maintenir, ils ont pu cependant en bonne conscience signer le même papier. C'est, d'ailleurs, le gouvernement parlementaire qui est la cause de tout ce trouble,

comme on pouvait aisément le prévoir. Si, en effet, il n'y avait pas à Turin un parlement investi du droit excessif d'exiger des explications sur cette affaire, et exposant ainsi les auteurs italiens de cette convention à dire des choses que leurs collaborateurs français peuvent juger embarrassantes, verrait-on couler ce flot d'encre entre les deux pays? Ce sont les Italiens qui ont tiré le vin de ces explications, c'est donc à eux de le boire, et non pas à nous, citoyens paisibles d'un grand empire, qui n'avons ni ministres à interroger, ni vote à émettre sur cette grande affaire? Mon avis est qu'il eût été plus logique et plus généreux de mettre en italien toute cette littérature et d'épargner aux lecteurs français cet interminable commentaire d'un acte dont ils ne sont pas légalement les juges et auquel ils ne peuvent rien.

Puisque cependant il m'a fallu suivre le courant et tout lire, je vous en dirai en un mot mon sentiment. La convention ne contenait qu'un fait important : l'évacuation de Rome, et laissait sans réponse une question capitale : celle de savoir à

quelle conduite s'engageaient les contractants après l'inévitable révolution qui suivra le départ des troupes françaises. Au milieu d'un fatras bien inutile, c'est à cette question pressante faite tout haut par toute l'Europe que les sept propositions viennent de répondre, et cette réponse est bien simple : elle consiste à dire que les deux gouvernements ne s'engagent à rien et agiront dans ce cas comme il leur conviendra d'agir. Les sept propositions sont donc venues tout simplement ajouter au traité un article complémentaire et nécessaire dont l'absence avait frappé tout le monde. Cet article est ainsi conçu : Dans le cas d'une révolution qui éclaterait spontanément à Rome, la France et l'Italie réservent et reprennent leur liberté d'action. Voilà le traité complet, et en définitive c'est là tout ce qu'on pouvait demander et tout ce qu'il importe de savoir.

Laissons donc faire l'avenir et attendons que les événements décident entre les solutions diverses de la grande question engagée aujourd'hui entre l'Italie et la papauté temporelle. Il y a la solution des *aspirations nationales;* il y a encore celle du

progrès de la civilisation, et ces deux solutions-là sont très-claires en dépit du langage figuré qui les recouvre. Il y a enfin la célèbre solution de la *réconciliation de la papauté et de l'Italie*, et celle-là, il faut l'avouer, est la moins claire de toutes. J'apprends ce matin, par un journal très-compétent sur ces matières, qu'elle consiste à proposer au pape de « *faire planer son pouvoir dans une sphère elevée au-dessus des intérêts secondaires de la société.* » Encore une figure, et qui conviendrait parfaitement au ballon de mon courageux ami M. Nadar. En bon français, je crois qu'il s'agit de dire au pape : « Votre pouvoir vient du ciel, il faut qu'il y retourne. » En général, pour exprimer cet accident si ordinaire d'un gouvernement qui tombe, on dit qu'il est jeté par terre, mais on devra dire du gouvernement du pape qu'il a été lancé au plus haut des cieux, parmi les sphères inaccessibles. Les Anglais appelleraient cette façon de s'en défaire : *to kick it into heaven*, expression admirable, mais intraduisible, qui pourrait seule peindre au naturel ce nouveau genre de révolution.

Cela dit, je me détourne volontiers de cette question romaine, qui, à la façon dont elle est traitée par les hommes prétendus graves qui la dirigent, deviendrait l'affaire la plus divertissante de notre temps si elle n'était point le plus terrible des embarras jetés sur le chemin de la France. Revenons-en donc à nos affaires sérieuses, et, comme à vrai dire il n'y a point d'affaires, laissez-moi vous entretenir d'une question purement spéculative vers laquelle de nombreux écrits d'un mérite divers ont ramené mon attention : je veux parler de nos institutions judiciaires qui ont besoin de si profondes réformes pour convenir un jour à un État libre.

J'ai sous les yeux un ouvrage considérable et plein d'intérêt de M. de Bonneville de Marchangy, conseiller à la Cour de Paris, sur l'*Amélioration de la loi criminelle*. Je suis loin d'en adopter toutes les conclusions ; il en est quelques-unes que j'ai depuis longtemps l'habitude de combattre ; mais peu d'écrits sur cette matière m'ont instruit et attaché davantage. Je viens de lire encore une brochure presque émouvante par sa bonne foi et

par une modération qui serait excessive si la modération pouvait jamais l'être : c'est un Mémoire de M. Bontoux, conseiller à la Cour de Grenoble, sur l'*État actuel de la magistrature française*. M. Bontoux propose à ses collègues de s'entendre pour soumettre respectueusement au pouvoir exécutif les demandes qui suivent : 1° la révocation du célèbre décret de mars sur les retraites ; 2° le retour à l'usage de faire désigner par les cours les journaux destinés à recevoir les annonces judiciaires ; 3° l'établissement pour un certain nombre de vacances de certaines règles d'avancement qui seraient une garantie contre l'oubli et la faveur ; 4° le retour à l'ancien mode de roulement par le sort pour la composition des chambres, afin qu'on ne puisse jamais dire qu'en France on peut constituer une chambre pour certains cas. Certes, voilà des demandes modestes et qui ne tendent même, sauf sur le point de l'avancement, qu'à rétablir quelques-unes des garanties judiciaires que le nouveau régime a crues incompatibles avec ses principes ou avec son action.

Mes vœux iraient bien plus loin, je l'avoue,

que ceux de M. Bontoux ; et, pour vous donner un exemple des réformes que je souhaite, je vous dirai la pensée déjà ancienne qu'a réveillée en moi, avec plus de force que jamais, la lecture d'un discours fort bien fait, prononcé par M. Amédée Rousselle, avocat-général, à la dernière audience de rentrée de la cour de Paris. M. Rousselle, ayant pris pour le sujet de son discours : *le ministère public sous la Restauration*, a fait un juste éloge de M. de Marchangy, qui était forcé à cette époque de prendre une part quotidienne à ces procès de presse, si nombreux, que la Restauration croyait à tort nécessaires à son salut. Pauvre M. de Marchangy ! Il était lettré, aimable, disert et parfois éloquent, et pourtant, grâce à cette triste fonction d'orateur officiel chargé de requérir tous les jours contre la presse, son nom est passé en proverbe comme celui d'un adversaire acharné des libertés publiques. Est-ce pourtant la faute de M. de Marchangy ou de l'organisation singulière qui l'avait condamné à ce rôle d'ennemi judiciaire de l'opposition? Les Anglais, Monsieur, ont un ministère public en ce sens que la couronne a un *sollicitor* et un

attorney chargés d'intenter, à défaut de l'action privée, les poursuites que l'intérêt général paraît réclamer. Mais ce directeur de la poursuite publique n'est pas entouré de cet état-major d'orateurs-fonctionnaires dont la loi française entoure chacun de nos procureurs-généraux près les cours souveraines. On ne voit pas en Angleterre ce cortége de jeunes avocats qui, avant d'avoir tenté de servir avec profit le public dans les luttes du barreau, ont demandé, à peine sortis de nos écoles, à devenir les avocats officiels et perpétuels du pouvoir. Est-ce à dire que le directeur de la poursuite publique soit privé en Angleterre de l'appui de la parole? Nullement : ce ministère public a son parquet comme le nôtre; mais si vous lui demandez de vous le montrer, il tendra la main vers ce barreau qui vient de faire à M. Berryer une réception si glorieuse, et il vous dira, non sans orgueil : « Voilà mon parquet, je puis choisir ; je puis aller, au nom de la nation, qui est mon client, demander pour chaque affaire le concours d'un de ces hommes, et les plus éloquents et les plus illustres tiendront à grand honneur de répondre à mon

appel si je ne leur demande rien qui blesse leur conscience. Quand ils auront plaidé ma cause, ils rentreront dans les rangs de leurs confrères, et je puis les trouver le lendemain plaidant contre moi en faveur d'un autre accusé; mais ils auront gardé de leur passage au service du pays et du souverain le titre honorifique et honorable de conseil du roi, qui est à la fois une juste recommandation auprès du public, et l'indication qu'ils méritent de se voir confier de nouveau le dossier de la couronne.

Que dites-vous de ce système, monsieur le rédacteur? Ne fût-ce qu'au point de vue des convenances, cette confusion, ou, pour mieux dire, cette identité du parquet ou du barreau empêche qu'on ne voie l'excès du talent d'un côté et l'absence trop fréquente de talent de l'autre, comme si l'État, qui a le budget et qui doit représenter tout le public, n'était pas assez riche ou n'avait pas assez raison pour être défendu avec éloquence. Le pouvoir ne trouverait pas seulement dans ce système plus d'éclat au milieu des luttes judiciaires, il y trouverait plus de force. Quelle diffé-

rence pour la Restauration, par exemple, si, au lieu de M. de Marchangy, surmené et fourbu dans ces charges périodiques contre la presse, elle avait pu appeler à sa défense devant le jury (qu'elle acceptait honnêtement pour juge) les illustres amis qu'elle comptait dans le barreau, sans leur imposer pour cela le sacrifice de leur profession, sans les condamner à revêtir son uniforme et à défendre toutes ses causes.

Je ne tarirais point sur ce chapitre, monsieur le rédacteur, mais il faut finir, et j'ajouterai seulement un autre exemple à celui de M. de Marchangy. Je n'ai eu jusqu'ici qu'un procès de presse, le régime des avertissements les ayant rendus le plus souvent inutiles; j'ai oublié le nom de l'avocat du gouvernement dans cette affaire, mais il me souvient encore qu'il était jeune et que peu d'années auparavant il avait, en même temps que moi, célébré au concours général l'héroïsme des puritains d'Angleterre allant fonder en Amérique la liberté que leur refusait la mère-patrie. Pendant qu'il prouvait de son mieux que j'avais abusé de la mienne et que je méritais de la perdre, je son-

geais presque uniquement à la réforme dont je vous parlais tout à l'heure, et cette petite scène me confirmait dans mon opinion déjà formée. Si le système anglais eût été ici en usage, me disais-je, le gouvernement aurait sans doute retenu pour mon affaire quelqu'un de ses amis dans le barreau, M. Nogent-Saint-Laurent, par exemple, et l'accomplissement de cette tâche m'eût semblé chez lui tout naturel. L'audience n'eût pas seulement été animée par sa conviction, elle eût été enflammée par son éloquence, et je serais sorti ébloui en même temps que condamné. Que d'arguments j'ai encore au bout de ma plume, monsieur le rédacteur, pour cette réforme et pour bien d'autres du même genre ; j'en ferai un volume quelque jour, mais combien je souhaiterais qu'avant que j'eusse le temps de l'écrire, elles fussent accomplies !

XI

De l'égalité devant la loi. — M. Duruy sur la bifurcation. — Les Parisiens sont-ils nomades?

11 décembre 1864.

Monsieur,

Lorsqu'on a besoin de consolations (et l'opinion libérale est souvent dans ce cas-là, vous me l'accorderez sans peine), une consolation maladroitement choisie cause une des impressions les plus désagréables qu'on soit capable de recevoir. C'est ce que j'ai senti hier en m'entretenant avec une personne qu'avait irritée outre mesure le résultat du procès des Treize. — Non, lui disais-je, vos conclusions ne sont pas justes, vous allez trop loin; il faudra toujours une justice; il faudra

toujours des tribunaux ; l'ordre public aura toujours besoin de certaines garanties ; l'état de nature n'est point préférable à celui où nous sommes... — Pendant que je le modérais de la sorte, mon interlocuteur s'écria brusquement : Après tout, il y a une chose qui me console, il faut, je le vois bien, renoncer à jouir de la liberté dans ce pays, mais l'égalité du moins nous est acquise, et c'est un grand bienfait.

Ce fut à mon tour de perdre patience et j'avoue, M. le rédacteur, que je ne connais rien de plus intolérable que cette rêverie d'une foule de Français persuadés, à force de l'entendre dire, qu'ils jouissent de l'égalité devant la loi, et que cette égalité est indépendante de la liberté politique au point de pouvoir se passer d'elle. Je maintiens, au contraire, que l'inégalité devant la loi est un fait inévitable toutes les fois que la liberté est absente ; et j'ajoute que cette inégalité est aujourd'hui entrée dans nos habitudes à un tel point, qu'elle nous est presque devenue naturelle et qu'elle passe inaperçue.

Cette inégalité est d'abord inscrite dans le texte

même de nos lois, par le privilége de l'art. 75 de la constitution de l'an VIII, qui soustrait au droit commun les actes des fonctionnaires publics; par l'établissement de juridictions spéciales, même en matières de délit commun, pour certains grands fonctionnaires de l'État, pour certains membres du clergé, pour certains dignitaires de la Légion d'Honneur. Mais en dehors de ces exceptions formelles à l'égalité et de ces distinctions écrites entre les justiciables, il existe une autre distinction, non écrite, il est vrai, mais bien plus importante et bien plus profonde entre les citoyens auxquels on juge à propos d'appliquer la loi et ceux qui sont de fait à l'abri de cette application.

Non-seulement cette distinction existe, et je vous le prouverais par mille exemples, mais elle est inévitable et presque nécessaire, par la simple raison que la plupart de nos lois préventives sont conçues de telle sorte qu'elles rendraient la vie impossible et suspendraient le mouvement même de la société si on les appliquait sans discernement, c'est-à-dire si l'on ne considérait pas avec soin l'occasion et la personne avant de se décider

à les appliquer. En effet, nos lois préventives, conçues en termes généraux, au jour le jour, selon les besoins du moment, et le plus souvent sous l'impression de la peur ou du péril public, défendent tout ou presque tout, et imposent à la plupart des actes de la vie civilisée la nécessité d'une autorisation préalable.

Il est certain que si l'on appliquait de telles lois à la rigueur, c'est-à-dire en poursuivant et en punissant tous ceux qui ont accompli ces actes naturels et innocents sans songer à se pourvoir d'une autorisation, on lasserait l'activité de nos magistrats, sinon leur patience. Je ne sais qui a dit que le sage pèche au moins sept fois par jour; c'est probable, mais ce qui est certain, c'est que le Français le plus docile est en contravention sept fois par jour. Or, la théorie vraie de la loi, c'est que le parquet devrait s'émouvoir spontanément de tout acte commis sans autorisation préalable, le poursuivre au nom de la vindicte publique et en assurer la répression. Mais il est trop clair que cette application universelle et rigoureuse de nos lois préventives ne laisserait plus de place dans nos

prisons à messieurs les voleurs ni même à messieurs les assassins qui excitent aujourd'hui une commisération si générale. Il faut donc de toute nécessité choisir parmi cette foule d'innocents criminels, en contravention, le plus souvent sans le savoir, avec nos lois préventives, ceux auxquels il convient de faire l'application de ces lois.

Pesez ce mot de *choisir*, monsieur le rédacteur, et voyez ce qu'il contient; il en dit plus qu'il n'est long, car pouvoir *choisir* ceux auxquels on applique les lois et en dispenser les autres, ce n'est rien moins que disposer, en certains cas, de l'innocence ou de la culpabilité des citoyens, ce qui équivaut à tenir dans sa main, par le frein de la loi inégalement appliqué, la nation tout entière. Cela est si vrai que la révolution de 1688 a été surtout suscitée en Angleterre par la prétention qu'avait le roi Jacques II de posséder le pouvoir de *dispenser* certaines personnes de l'application de certaines lois. Ce *dispensing power*, comme l'appelaient alors les théoriciens de l'autorité royale (ces Montesquieu au petit pied de l'abso-

lutisme, qui ont pullulé depuis ce temps-là), parut si insupportable à la nation anglaise que, ne pouvant y mettre ordre, elle se résigna à courir les chances d'une révolution pour y mettre fin. Et maintenant, si vous voulez voir la véritable égalité devant la loi, celle qui ne connaît ni les rangs ni les fonctions, et qui soumet tout le monde au jury, allez dans l'aristocratique Angleterre.

Mais restons plutôt de ce côté-ci de l'eau et cherchons ici nos exemples à l'appui de cette inégalité devant la loi que nous supportons le plus souvent sans la reconnaître et sans nous en plaindre. Admettons que tout comité électoral a besoin d'autorisation, et qu'on ne peut se réunir pour appuyer des candidats, pour écrire et souscrire en leur faveur par toute la France, sans l'agrément préalable de l'autorité. Soit, l'arrêt qui vient d'être rendu est conforme aux lois ; soit, M. Berryer, M. Dufaure, M. Hébert, M. Sénart, M. Grévy, M. Favre, M. Picard, M. Desmarets ont tort, c'est M. de Marnas qui a raison. Mais que devient l'égalité devant la loi ? N'est-il point une autre et plus

puissante association électorale ; celle qui est présidée par le ministre de l'intérieur, composée des préfets, sous-préfets, de tous les maires contraints d'en faire partie sous peine d'être révoqués, des instituteurs, des gardes champêtres, des gendarmes, des facteurs et des fossoyeurs ! que de mouvement, que de réunions, combien de lettres, quelle permanence !

De souscriptions, il n'y en a point, je l'avoue, le budget étant là qui suffit à tout. Mais, à défaut de souscripteurs volontaires, combien cette association n'en compte-elle pas d'involontaires ? Vous, M. le rédacteur, et moi, et tout le monde. Nous payons tous en temps d'élection les dépenses de cette association redoutable, le papier de ses bulletins, l'avoine des chevaux qui les portent, le pain des fonctionnaires qui les distribuent, l'affiche qui apprend aux populations, le matin même du vote, que tel canal vient d'être concédé, tel chemin de fer décrété, tel candidat poursuivi, ce qui veut dire pour le naïf lecteur des campagnes, inéligible. Voilà l'association autrement redoutable à laquelle la modeste réunion de la rue Saint-Roch

osa opposer une résistance que Paris, Marseille et Lyon, sans parler du reste, ont récompensée. Mais l'une est innocente et l'autre est coupable, l'une, la plus forte, la plus riche, la plus durable, la plus arrogante surtout, est couverte par le *dispensing power*, l'autre est accablée sous le poids de la loi.

Mais passons à un exemple d'inégalité plus flagrant encore. Si le délit d'avoir formé des comités électoraux est un délit douteux, il y a un délit qui ne l'est pas, que la loi prévoit et décrit avec exactitude et qu'elle punit avec sévérité, c'est celui d'acheter le vote des électeurs. Cet achat devient-il innocent s'il est collectif? Si au lieu de dire à chaque électeur : « Je vous donne un franc pour voter pour moi » je dis à toute une commune : « votez pour moi et je vous paye une fontaine, un marché, un chemin, » ce procédé me rend-il innocent, me permet-il d'échapper à la loi? Nul n'osera le prétendre. Qu'un candidat de l'opposition fasse seulement, pour en voir l'effet, une offre de ce genre à une seule commune, et je crois que le parquet, tourmenté du soin d'exécuter la loi, ne

tardera guère à lui donner de ses nouvelles. Eh bien ! Monsieur, vous avez lu comme moi, toute la France a lu les lettres du préfet de M. Casimir Perier, accablant, à la veille de l'élection, les communes de dons de ce genre et stipulant expressément le vote qu'il leur demande en retour de ces dons. Si M. Perier avait écrit une seule de ces lettres, quel beau procès, quelle condamnation éclatante et j'ajouterais, bien méritée ! Mais c'est le préfet qui les a écrites, c'est pour le candidat officiel qu'il fait ces offres et c'est le budget qui les tient : il suffit ; le *dispensing power* a couvert le préfet comme l'application de la loi eût accablé M. Perier.

Vous parlerai-je de la loi sur le colportage ? C'est un délit que de distribuer l'œuvre d'autrui, ou ses propres œuvres, un livre, une brochure, une lettre, sans l'autorisation du gouvernement. Qui songe à la demander ? Pour moi, parmi les auteurs qui m'apportent leurs livres, je n'en ai jamais trouvé un seul qui fût en règle, et, malgré mes avis, ils ont toujours refusé de se croire coupables. Ils n'auraient pas tardé pourtant à

apprendre qu'ils étaient coupables du délit de colportage, pour peu que leur écrit, sans se prêter suffisamment à une condamnation judiciaire, eût été assez désagréable pour donner envie de sévir. On les eût alors atteints, non pas comme écrivains, à Dieu ne plaise, mais comme colporteurs non autorisés, ce qui eût constitué une poursuite irréprochable et d'un succès assuré. Un protestant a été ainsi frappé dans le Bas-Rhin, pour distribution à une personne d'un traité religieux ; et je ne sais quel ouvrier en Afrique pour une chanson qu'on n'avait point voulu directement condamner, mais qui est devenue facilement un excellent délit de colportage.

Voilà quelques traits de notre système préventif, monsieur le rédacteur, et du *dispensing power*, qui en est nécessairement la conséquence. Nous vivons dans la contravention perpétuelle et inévitable, quelquefois le sachant, le plus souvent sans le savoir :

... in eo movemur et sumus.

Et de même que les théologiens assurent que

l'existence du monde est une sorte de création perpétuelle qui atteste la puissance divine, il me sera permis de dire que notre innocence est une grâce continuelle qui atteste la bonté du pouvoir. Dans la théorie de ces théologiens, l'homme meurt aussitôt que la main de Dieu se retire de lui; de même dans notre situation légale nous tombons en contravention ou en délit aussitôt que l'indulgence du pouvoir nous fait défaut, puisqu'il suffit que ses regards s'abaissent jusqu'à nous pour nous trouver en faute.

Je ne parle guère ici, Monsieur, que de ces lois déjà anciennes que les libéraux de la Restauration n'ont point vues, que les libéraux de 1830 et de 1848 n'ont pas comprises, puisqu'ils ne les ont pas réformées, mais qui, dénuées aujourd'hui du contre-poids de la responsabilité ministérielle et de la presse, ont enfin été senties par toutes les épaules. Que serait-ce si je vous conduisais à travers le dédale des lois contemporaines? Vous y verriez le *dispensing power* dans toute sa majesté. Moi qui vous parle, par exemple, je ne suis nullement sûr de n'avoir pas encouru hier l'applica-

tion de l'article de la loi de sûreté générale qui frappe d'une peine toute *intelligence à l'intérieur* qui pourrait avoir pour effet de diminuer le respect dû au gouvernement.

Je n'ai pu, en effet, lire le rapport de M. Duruy sur la suppression de la bifurcation, sans écrire à un ami de province, et je ne sais vraiment pas en relisant la loi, si ma lettre est innocente. « ... Ad-
» mirez, disais-je, cette impossibilité absolue de
» faire même une bonne chose sans y mêler quel-
» ques maladresses. Les lettres qui développent,
» selon ce ministre, *les sentiments affectueux*, dé-
» veloppent aussi d'ordinaire le discernement et
» le goût. Quelle éclatante exception! quelle
» étrange obstination à louer, sans qu'il le de-
» mande, l'auteur d'une mesure qu'on blâme amè-
» rement soi-même, parce qu'au bout de douze
» ans il consent enfin à la détruire. Quoi ! pas un
» mot de pitié pour les générations qui ont été ré-
» duites à *bifurquer* par suite d'une erreur qu'au-
» jourd'hui l'on déplore si publiquement. On a
» voulu la bifurcation, c'était beau; on la détruit,
» en la poussant du pied avec un dédain manifeste,

» c'est encore plus beau ; mais si l'on veut y reve-
» nir demain, ne serait-ce point plus admirable
» encore ? Soyez pourtant sûr, mon cher ami,
» que tout cela est écrit naïvement, je dirai même
» honnêtement, par un homme sans finesse qui
» voit sans doute avec quelque commisération
» philosophique ce que les chrétiens appellent
» dans les églises l'adoration perpétuelle et qui
» en donne lui-même un si amusant exemple. »

Voilà la lettre que j'écrivais hier. La cour de cassation autorise, vous le savez, tout le monde à la lire ; la loi de sûreté générale permet-elle de la condamner ? Comment le savoir ? Il faudrait demander à celui qui l'a reçue s'il a ri ; et le fait une fois constaté, le magistrat devrait se demander encore si l'action de rire d'un ministre entraîne nécessairement celle de mépriser le gouvernement. Il me semble que non ; mais après tout il y a problème, et par conséquent c'est au *dispensing power* que, selon l'usage, il appartient de prononcer.

Je ne puis terminer cette lettre, M. le rédacteur, sans remercier M. Haussmann et M. Dumas

d'avoir bien voulu publier dans les journaux l'entretien qu'ils ont eu il y a deux jours au sujet du conseil municipal de Paris. M. le préfet de la Seine a rappelé dans son allocution à M. Dumas que les séances de cette assemblée, élue par le gouvernement pour contrôler l'administration, n'étaient pas publiques ; c'est donc par pure obligeance que, pour cette fois seulement, ces messieurs ont bien voulu s'entretenir publiquement de leurs vues sur nos affaires. Nous leur en devons quelque reconnaissance. Nous n'aurions jamais su sans cette communication bienveillante, combien ils sont satisfaits de l'organisation actuelle du conseil municipal de Paris, combien ils approuvent eux-mêmes leur façon d'être nommés, leur façon d'administrer et tout l'ensemble de leurs paroles et de leurs actes.

Nous ne nous serions jamais douté surtout que leur charge s'appelât un *mandat* et qu'ils fussent nos *représentants* à nous qui ne nous souvenons vraiment pas de leur avoir donné aucune commission de ce genre. Mais nous nous trompions sans doute sur la portée de ces mots de *mandat*

et de *représentant* qu'on avait détournés de leur sens de 1815 à 1852. Recevoir le *mandat* de *représenter* ses concitoyens c'est être désigné pour cette fonction par le gouvernement ; voilà qui est clair malgré l'obscurité que Benjamin Constant, Royer-Collard et quelques autres idéologues avaient jetée sur cette matière. L'entretien de M. Haussmann avec M. Dumas nous a mieux instruits là-dessus. Il n'y a qu'une chose que ces messieurs n'ont pu nous apprendre, parce que nous la connaissions comme tout le monde : c'est que Paris est habité par des *nomades*. Qui ne l'avait pas remarqué? Nous ne vivons pas, il est vrai, du lait de nos chamelles, mais combien d'entre nous boivent du lait d'ânesse ! Qui ne voit, en outre, l'été, tous les balcons de Paris se couvrir de tentes, tant l'instinct de la vie nomade est vivace parmi nous malgré nos apparences sédentaires? De plus, n'allons-nous pas sans cesse à Auteuil, à Saint-Cloud, comme une peuplade errante? N'arpentons-nous pas jour et nuit le boulevard? Comment cette tribu des Parisiens serait-elle capable de donner des *mandats* et de choisir des *représentants*, si quel-

qu'un ne s'en chargeait pour elle? On a laissé par inadvertance à ces nomades le droit d'élire des députés et l'on peut voir comme ils s'en servent ; pourquoi augmenterait-on parmi eux ce droit d'élire qui n'est dans leur main que le droit de se rendre désagréables? M. de Persigny, qui s'y connaît, le laisse à grand'peine aux autres villes et a déclaré que les campagnards votaient seuls avec pleine lumière. Et les deux interlocuteurs de ce dialogue, moins profond, mais plus gai que celui de Sylla et d'Eucrate, ont bien raison d'ajouter que Paris est pour le monde entier un lieu de divertissements et de plaisir, car on n'y manque jamais de comédies.

XII

Dialogue entre un ami du gouvernement et l'auteur de l'*Avenir et les Bonaparte*. (Inédit.)

Janvier 1865.

Monsieur,

J'avais le dessein de vous parler aujourd'hui du livre nouveau de M. Duveyrier ; l'*Avenir et les Bonaparte*, écrit avec tant de bonne foi et de chaleur par un homme digne en tout point de l'attention du public ; mais comme l'examen d'un ouvrage théorique est toujours accompagné de quelque langueur et en donne rarement une juste idée, j'ai préféré mettre l'auteur en présence d'un ami dévoué du gouvernement et lui offrir ainsi l'occasion d'exposer lui-même les moyens qu'il a

découverts pour assurer l'avenir de la dynastie régnante Je tâcherai d'employer le plus souvent possible les termes mêmes de l'auteur que des guillemets vous feront reconnaître ; je veux surtout rester fidèle à la pensée qui l'a inspiré et résumer exactement son ouvrage. A. — sera, si vous voulez bien, l'ami du gouvernement dont je vous ai parlé plus haut ; B. — sera l'auteur.

A. — Je suis ravi de vous voir, Monsieur ; on prétend que vous avez trouvé le moyen de consolider la dynastie ; vous ne pouvez nous apporter aucune nouvelle plus agréable. Nous ne sommes point d'ailleurs surpris de votre zèle ; vous avez été saint-simonien, et ceux qui ont traversé cette belle école ont ordinairement peu de penchant pour les chimères libérales qui nous causent encore tant de désagréments. L'amélioration matérielle de la société leur importe plus que le maintien ou le progrès de ses prétendus droits politiques.

B. — Je vous remercie de vos éloges, mais je ne puis les accepter sans réserve ; l'extension des libertés publiques est parmi les moyens que je

propose pour l'affermissement de la dynastie. Mais laissez-moi vous demander d'abord si vous n'êtes pas étonné du « peu de progrès que votre entreprise fait dans les esprits (page 15), » et de « l'indifférence d'un grand nombre de fonctionnaires à l'égard d'une question qui fait l'objet des principales préoccupations du chef de l'État ? (89.) »

A. — Permettez-nous d'augurer mieux de nos progrès, et surtout de ne pas croire à cette indifférence des fonctionnaires. Ce que vous appelez chez eux *indifférence* est tout simplement une conviction si forte en notre faveur que pour eux la question même que vous posez n'existe pas.

B. — Soit. Remarquez seulement qu'en France, « depuis près d'un siècle, pas un fils n'a succédé à son père (19). »

A. — Nous comptons bien changer cela. Dites toujours votre moyen.

B. — Le voici : chaque dynastie doit avoir son idéal et s'y attacher pour durer. Le vôtre est d'appeler les classes inférieures « à la possession des bienfaits de l'état social. »

A. — Rien ne nous ferait plus de plaisir que

de faire ce que vous dites. Arrivez de grâce à vos moyens.

B. — Votre idéal, c'est « au dehors la paix, et la confédération des États avancés pour constituer en commun le gouvernement et accélérer la civilisation du globe; à l'intérieur, c'est l'avénement de la démocratie et l'extinction du paupérisme par l'éducation, le crédit et les travaux publics (67). »

A. — Nul homme n'est assez méchant pour ne pas souhaiter voir tout cela s'accomplir ; nous surtout, nous avons pour ces idées et même pour ces formules une tendresse particulière; c'est seulement l'exécution qui nous embarrasse un peu, et l'on nous avait dit que vous aviez trouvé là-dessus quelque chose.

B. — J'y viendrai, mais laissez-moi poursuivre.

A. — Poursuivez donc.

B. — Ce n'est pas tout que d'avoir un idéal, il faut un frein ; or, ce frein, on le trouve dans les libertés publiques.

A. — Nous ne bannissons point ce mot de la

conversation ; mais il faut l'expliquer. Chacun a ses libertés publiques, voyons les vôtres.

B. — A Dieu ne plaise qu'on en revienne aux luttes de portefeuille !

A. — Très-bien !

B. — A Dieu ne plaise qu'on se jette dans l'imitation de nos voisins !

A. — Très-bien ! après?

B. — Mais que diriez-vous de « certaines communications entre les ministres et la Chambre qui n'entraîneraient plus les abus du passé (85) ? »

A. — Nous pensons que c'est une chimère et que les ministres ne peuvent aller aux Chambres sans tomber sous leur autorité.

B. — « Ces communications seraient rares et il dépendrait des ministres qu'elles leur réservassent des occasions de succès. »

A. — Cela n'est pas assez sûr. Sachez bien, monsieur, que nous cherchons, comme vous, depuis douze ans ce milieu entre le gouvernement consultatif et le gouvernement parlementaire, et qu'une épingle à trouver dans mille bottes de foin

nous donnerait moins de peine. Voyons vos autres libertés publiques.

B. — Je demanderais encore l'initiative des lois pour les députés Avouez que vous avez trouvé les cartons remplis par cette initiative, et que vous leur devez « le début si actif du règne. »

A. — Nous n'en disconvenons pas. Tenez, nous vous donnerions bien cette initiative et quelques autres petites choses encore, à condition que vous ne touchiez pas à notre système électoral.

B. — Je n'en dis pas un mot dans mon livre.

A. — Vous avez bien fait. Mais voyons donc vos moyens pour atteindre l'idéal dont vous parliez tout à l'heure.

B. — Je poursuis. « Vous n'avez fait la guerre que pour arriver à la réorganisation de l'édifice européen et réaliser la parole de Bordeaux : l'Empire c'est la paix. De plus, vous n'avez suspendu la liberté que pour mieux en garantir le rétablissement définitif, selon une parole solennelle. Mais ces deux vues d'avenir n'ont eu aucun résultat décisif; cependant le temps marche et le prince impérial grandit... (99). »

A. — Permettez, monsieur; vous nous dites avec beaucoup d'amitié une foule de choses à demi agréables, et vous nous faites toujours attendre votre moyen de réaliser l'idéal auquel, dites-vous, notre sort est attaché. Au fait, de grâce, au fait!

B. — Je poursuis. « De tous vos actes, un seul a véritablement le caractère dynastique, c'est l'appel au congrès (100). »

A. — Vous en avez vu le succès.

B. — C'est vrai. « Il ne faut pas même en exagérer la valeur dynastique. Quel genre d'intérêt les populations portent-elles en France à cette grande entreprise? elle ne leur inspire qu'un intérêt secondaire (141). »

A. — Vous réduisez maintenant notre seul acte vraiment dynastique à bien peu de chose.

B. — « Après le peu d'effet produit sur l'opinion publique par la réintégration de Nice et de la Savoie (110), » vous ferez bien de renoncer aux conquêtes.

A. — Accordé. Mais dites enfin votre moyen de réaliser votre idéal à l'intérieur, vous savez : l'avénement de la démocratie, etc.

B. — Je poursuis. Pensez à Guillaume III.

A. — Comment l'oublierions-nous ? On nous en parle tous les jours. C'est le patron des fondateurs.

B. — Il a fondé sa dynastie parce qu'il a élevé la bourgeoisie ; vous fonderez la vôtre en élevant le peuple.

A. — C'est fort bien dit. Mais le moyen ?

B. — Que veut le peuple ? « Une meilleure répartition des bonnes et des mauvaises chances de la vie, une plus grande part des biens terrestres (116) ? »

A. — C'est ce que nous avons toujours soupçonné. Mais comment lui donner tout cela ? Dites enfin votre moyen.

B. — C'est l'extinction du paupérisme.

A. — Comment l'éteindre ?

B. — J'hésite un peu ; je me défie de votre courage. « Dans vos vues sur l'avenir de la société européenne, vous ne craignez pas de passer pour utopiste, mais dans vos vues sur l'avenir de la société française, vous le redoutez (148). »

A. — Nous ! craindre les utopies ! Vous nous

connaissez bien mal. Nous ne voyons jamais une utopie sans avoir envie d'en essayer. Mais enfin, voyons la vôtre.

B. — J'y arrive enfin. Vous savez que j'appelle bourgeois tous ceux qui peuvent se passer de l'appui de l'État pour élever leurs enfants et utiliser leurs facultés ; tandis que j'appelle peuple la foule de ceux qui ne peuvent, sans l'intervention de l'État, « développer leurs facultés naturelles et arriver à la pleine possession de leur destinée (153). »

A. — J'accepte la définition, bien qu'elle restreigne en apparence le mot de peuple à la classe qui a besoin de l'assistance publique. Mais si l'idéal auquel nous devons atteindre, sous peine de déchéance, est de changer ce peuple-là en bourgeois, comment faut-il nous y prendre ? expliquez-vous enfin.

B. — Oui, il faut que les « masses partagent les lumières et l'existence de la bourgeoisie (157). »

A. — Qui ne le souhaiterait, à part même cette terrible question dynastique que vous nous retournez dans le cœur ? Dites donc votre moyen ?

B. — M'y voici. Écoutez-moi. Il faut « généraliser dans les quarante mille communes de France : 1° un système d'éducation nationale et professionnelle, combiné de manière à développer le patriotisme, l'intelligence et les facultés productives des générations nouvelles ; 2° un système de patronage et de crédit propre à donner à ces facultés pleine carrière (166). »

A. — Cela est beau ; mais, dites-moi, si tout le monde passe par ces écoles si admirables et a du crédit, qui consentira désormais à cultiver la terre ?

B. — L'objection est prévue ; « si l'éducation multiplie en France les professions libérales et diminue les manouvriers, » vous verrez bientôt venir « de Belgique, d'Allemagne, de Suisse, d'Angleterre et d'Espagne une population campagnarde robuste, intelligente, économe, qui remplacera nos manouvriers élevés à des professions plus lucratives (169). »

A. — Rien ne serait en effet plus commode ; mais dites-moi, pour ces écoles et ce crédit...

B. — Il faut de l'argent.

A. — Aie ! nous y voilà ! vous ne valez pas mieux que les autres inventeurs, voyez-vous.

B. — « Il faut créer un ensemble de moyens financiers assez puissants pour opérer dans un espace de 10, 15 ou 20 ans la complète transformation de l'existence du peuple par l'éducation, la retraite et le crédit (207). »

A. — Mais cet argent, où le prendre?

B. — Voici ce que je vous propose : « Des emprunts, montant à plusieurs milliards, successivement émis dans l'espace de vingt ans et ne donnant lieu par suite de diverses économies à aucun accroissement d'impôt (210). » Nous emploierons ces emprunts à universaliser l'enseignement et le crédit, à réduire les taxes, aux chemins vicinaux et autres travaux publics.

A. — Supposons que nous empruntions ainsi pour bien élever tout le monde et pour réduire les impôts, le Corps législatif y consentira-t-il?

B. — Certainement, et voici ma combinaison : Le Corps législatif, qui représente la bourgeoisie, désire le rétablissement des libertés publiques ; eh bien, « faites dépendre le rétablissement de la

liberté du vote des emprunts destinés à transformer les conditions d'existence du peuple (225). »

A. — Voilà, en effet, un marché à proposer au Corps législatif! Mais vous ne songeriez guère à le lui proposer si vous le connaissiez mieux. Pourquoi imaginez-vous qu'il veut, comme vous, ce que vous appelez la liberté, et qu'il la désire au point de l'acheter par le vote de ces prodigieux emprunts? S'il en avait envie, il peut l'avoir à meilleur marché; il lui suffirait de la demander. Mais ce que vous nous conseillez de lui offrir pour le décider à voter l'emprunt ne lui sourit pas plus que l'emprunt lui-même; ni l'une ni l'autre chose n'est de son goût. Lui dire, comme vous l'exigez: Votez ce grand emprunt et vous aurez la liberté, c'est comme si vous lui disiez : Consentez à prendre la fièvre, et, pour vous en récompenser, nous vous donnerons le choléra. Votre combinaison si ingénieuse pèche par la base.

B. — Ma combinaison triompherait si l'opinion lui venait en aide, et pour cela que faut-il? Que les journaux la répandent et la prônent : pas seu-

lement les journaux du gouvernement, ce qui ne sert à rien...

A. — Permettez...

B. — Mais tous les journaux ensemble. Et « le moyen de s'assurer leur concours est bien simple. Pour s'attacher le clergé on a créé le banc des cardinaux, etc.; pour s'attacher l'armée, on a pris telle et telle mesure ; » pour s'attacher la presse, que faut-il? « Un contact personnel avec le souverain (241). »

A. — Quoi! vous croyez... ?

B. — Certes! « Est-il aucune communication des ministres ou de leurs agents qui puisse valoir une explication cordiale donnée par... (241)? »

A. — On ne l'a jamais refusée; mais, croyez-moi, il y a des gens à qui cela ne ferait rien et qui croient en savoir assez sans explications.

B. — Tous les journaux désormais unis dissiperaient les préjugés du public contre cet emprunt et contre l'emploi que je propose d'en faire; cet emprunt et l'opération qui en serait la conséquence, se répartissant sur un grand nombre d'années, tout le monde voudrait voir la fin de cette grande

affaire, on resterait tranquille de peur d'en troubler le cours, et la dynastie serait ainsi fondée.

A. — Voilà donc tout votre secret : des emprunts de plusieurs milliards, émis dans l'espace de vingt ans, pour fonder des écoles professionnelles, universaliser le crédit, réduire les impôts et faire des chemins! Et pour rendre cet emprunt agréable au Corps législatif, on lui proposerait de rétablir les libertés publiques. Est-ce tout?

B. — C'est tout; mais je vois que mes emprunts vous font peur. Ils feraient pourtant hausser la rente.

A. — Je ne comprends pas parfaitement.

B. — Rien de plus clair : « La dépréciation des fonds publics tient à une seule cause, à l'absence de confiance, et par conséquent une série d'emprunts donnant lieu à des emplois de fonds de nature à rassurer les esprits sur le présent et l'avenir, loin de peser sur les capitaux amènerait inévitablement la hausse des fonds publics (293). »

A. — Quoi! votre série d'emprunts de plusieurs milliards aurait cet heureux effet sur la rente?

B. — Sans aucun doute.

A. — Je suis un peu pressé aujourd'hui, et forcé de vous dire adieu. Encore un mot ; avez-vous quelque autre moyen que ces écoles et ce vaste emprunt pour consolider la dynastie ?

B. — Pas pour le moment.

A. — C'est dommage. Continuez pourtant, cher monsieur, à faire de cet avenir de la dynastie l'objet de vos méditations, et quand vous aurez trouvé là-dessus quelque chose de nouveau, revenez nous voir.

B. — Je ne trouverai jamais rien de meilleur[1].

[1] Cette discussion, si modérée dans le fond et dans les termes d'un ouvrage soumis, par son auteur, à l'appréciation du public, a paru dangereuse pour la sécurité du *Courrier du Dimanche*, et n'a pu y être insérée.

XIII

Discussion de l'Adresse. — La prétendue neutralité du gouvernement français dans la guerre civile des États-Unis.

16 avril 1865.

Monsieur,

L'Adresse est sans doute votée au moment où je vous écris, et j'ose dire que, malgré l'incomparable éloquence de M. Thiers, malgré l'argumentation pressante de M. Jules Favre, malgré l'esprit et le courage de M. Picard, cette discussion a paru un peu languissante et n'a pas ému bien vivement le public. L'effet du débat de cette année a été, à tout prendre, moindre que l'effet de l'année dernière, et les causes de cette diminution d'intérêt ne sont pas difficiles à découvrir.

Il faut mettre au premier rang de ces causes la monotonie inévitable et croissante d'une discussion dans laquelle sont engagés les principes mêmes du gouvernement et les notions les plus élémentaires du droit public. Tout l'esprit du monde peut à peine rajeunir la démonstration de vérités aussi banales, aussi usées, aussi familières à tous les bons esprits que celles qui servent de texte à l'opposition dans cet effort périodique et inutile pour réformer les institutions actuelles. Et ce texte d'argumentation, tout rebattu qu'il est, ne peut être changé aussi longtemps que les institutions elles-mêmes n'auront pas subi quelque modification considérable. Comment l'opposition pourrait-elle s'abstenir, par exemple, sans manquer à son premier devoir, de réclamer la liberté de la presse, la responsabilité des ministres, la liberté des élections, le droit de connaître et de contrôler en temps opportun la politique étrangère du gouvernement, aussi longtemps que la jouissance de ces biens indispensables nous fera défaut? Et, d'un autre côté, comment prouver tous les ans, sans lasser le public, que la presse et les élections devraient

être libres et que la responsabilité indéfinie et abstraite du souverain ne peut remplacer utilement celle des ministres? comment exposer et démontrer tous les ans des vérités aussi incontestables et aussi incontestées dans le reste du monde, des aphorismes aussi naïfs et aussi clairs, sans ressembler à un homme condamné à prouver que deux et deux font quatre, que l'alphabet est composé de voyelles et de consonnes, ou que le soleil est la source de la lumière et de la chaleur? Tâche ingrate, s'il en fut jamais, et qui doit redoubler la reconnaissance de la France libérale envers ceux qu'elle a chargés d'un si pénible devoir.

Pour comble de malheur, à la monotonie des réclamations de l'opposition libérale correspond inévitablement la monotonie des refus appuyés sur des arguments toujours les mêmes. Si la presse n'est pas libre, c'est, nous dit-on, que le suffrage universel ne peut se concilier avec la liberté de la presse; si les élections sont dirigées par l'administration, c'est que le peuple souverain est incapable de discerner le vrai patriotisme et le vrai mérite; si, enfin, les ministres ne forment pas un cabinet

responsable, c'est qu'on verrait les hommes les plus éminents du pays se disputer les portefeuilles, au lieu de voir les portefeuilles passer sans l'ombre d'une discussion des mains d'un ministre dans les mains d'un autre. Et pour peu qu'une question étrangère dure plus d'une année, même monotonie dans les plaintes de l'opposition et dans les réponses du gouvernement. Les discours de M. Billault pourraient encore servir aujourd'hui dans la discussion de la question romaine. C'est encore un discours de M. Billault qui sert de texte à tous les développements oratoires que nous avons entendus sur l'affaire du Mexique. « Nous étions trois puissances intervenant au Mexique, a dit M. Billault dans un de ses derniers discours; deux ont lâché pied, la France ne recule jamais. » Voilà le grand mot qui sert encore aujourd'hui à M. Rouher pour changer en une question d'honneur national une question de bon sens, comme si l'honneur consistait à ne jamais retirer son pied d'une fondrière.

Et pourtant, dans l'affaire du Mexique comme dans l'affaire de Rome, il y a un dénouement que

tout le monde prévoit, que nous avons indiqué ici même dès le premier jour, et que chaque jour rapproche de nous, mais au-devant duquel on court, les yeux volontairement fermés pour ne point le voir. Tout le monde sait que l'évacuation de Rome et la chute du dernier débris du pouvoir temporel sont deux événements inséparables l'un de l'autre et destinés à se suivre sans le moindre intervalle; tout le monde sait de même que l'évacuation du Mexique par nos troupes équivaut au retour forcé de l'empereur Maximilien en Europe, et que, si par impossible ce retour se faisait attendre, les États-Unis, sans avoir besoin d'intervenir officiellement, n'ont que le choix des moyens pour le précipiter. Et lorsque ces événements prochains, inévitables, aussi certains que s'ils étaient arrivés, sont sous les yeux de tous, on discute comme s'ils ne devaient pas se produire, comme si l'on disposait de quelque moyen secret de les prévenir ou comme si une intervention surnaturelle devait les empêcher. Qu'y a-t-il donc d'étonnant à voir la langueur s'introduire dans une discussion qui s'établit de la sorte à côté des faits, et comme si

les faits n'existaient pas, qui semble avoir pour but de régler les destinées du pays des chimères, mais qui n'a rien à démêler avec les événements de ce monde ni avec les destinées de la France? qui peut prendre à de tels débats un sérieux intérêt, excepté ceux qui aiment le bruit de la parole humaine pour le seul plaisir de l'oreille, alors même que cette parole, s'exerçant dans le vide, ne peut rien nous apprendre et encore moins rien produire?

Voulez-vous voir, monsieur le rédacteur, un frappant exemple de ce complet oubli de la réalité et de ce culte pour la chimère qui caractérise les débats de l'Adresse, et qui en diminue à un tel point l'intérêt? Examinez les raisons alléguées par les organes du gouvernement pour rassurer la Chambre et le pays sur la possibilité d'une intervention directe ou indirecte des États-Unis dans les affaires du Mexique. La première raison, c'est que le Canada doit tenter davantage l'ambition des États-Unis et que leurs efforts doivent se porter plutôt de ce côté; la seconde, que la possession du Mexique augmenterait la puissance des États

du Sud et serait vue avec déplaisir par les États du Nord; la troisième, c'est que les États-Unis sont reconnaissants de la neutralité observée à leur égard par le gouvernement français pendant la guerre civile, et ne seront pas assez ingrats pour causer quelque désagrément à l'empereur Maximilien, protégé de la France. Voilà les raisons qu'on apporte d'une voix calme et avec un maintien assuré devant la Chambre et devant le pays.

Examinons-les pourtant. S'agit-il d'abord de savoir si les États-Unis voudront ou non conquérir le Mexique en sortant de leur guerre civile? En aucune façon; il s'agit de savoir s'ils veulent ou non tolérer l'empereur Maximilien sur leur frontière, et pour renverser l'empire mexicain, ils n'ont aucun besoin de conquérir le Mexique, encore moins de le garder; ils n'ont qu'à prêter la main à cette partie de la population mexicaine qui ne s'est point ralliée au nouvel empire. Certes, c'est une pensée ingénieuse autant que charitable que de vanter les avantages qu'aurait la possession du Canada pour les États-Unis, et que de détourner ainsi vers le bien du voisin la passion conquérante

dont on les suppose animés. Mais l'auteur de ce bon conseil oublie qu'il ne se passe rien au Canada qui soit de nature à exciter l'appréhension et le mécontentement des États-Unis. Bien au contraire, en se constituant sous la forme fédérative et sous l'autorité de plus en plus nominale de la métropole, en devenant une sorte de république à l'image des États-Unis, le Canada n'a fait qu'abaisser davantage la barrière si faible qui le sépare encore de son libre et puissant voisin ; il s'est, pour ainsi dire, mis à l'école pour se préparer à son annexion future. Les États-Unis n'ont aucun intérêt à troubler ce travail pacifique qui s'opère à leur profit, et dont le terme naturel sera d'ajouter, dans un temps donné, quelques étoiles de plus à leur glorieuse bannière. Mais la fondation d'un empire au Mexique par une armée européenne, avec le but déclaré d'introduire la monarchie dans le Nouveau-Monde et d'élever une barrière contre l'ambition américaine, n'est point faite pour inspirer aux États-Unis des pensées de modération et de patience. Rien n'a été négligé au temps où l'on croyait les États-Unis dissous et désarmés, pour

donner un air comminatoire à cette entreprise mexicaine ; c'est en vain qu'on voudrait aujourd'hui lui donner un autre caractère. Les faits parlent d'eux-mêmes et n'ont pas besoin d'être expliqués. Quant à la gratitude que doit avoir inspirée aux États-Unis la neutralité du gouvernement français, il faut une extrême assurance pour nous demander d'y croire.

Quoi ! depuis le premier jour de la guerre jusqu'aux derniers grands succès du Nord, tous vos journaux, depuis le *Constitutionnel* jusqu'au plus humble des journaux de département, vivant sous votre influence, tous vos fonctionnaires, depuis le plus grand jusqu'au plus petit de tous, ont été ouvertement et ardemment sécessionnistes ; et vous parlez de votre neutralité, comme si d'ailleurs les actes n'avaient pas été conformes aux paroles ! Qui donc a pressé officiellement l'Angleterre et la Russie d'intervenir en commun aux États-Unis, d'y proposer une médiation et, ce qui était assez clair, un armistice équivalent à la reconnaissance du Sud et à la dissolution de la république ? ne dirait-on pas, à entendre les orateurs

du gouvernement, que cette attitude publique et que ces faits irrécusables sont des événements accomplis dans un autre monde ou déjà sortis de la mémoire des hommes? Il faut reconnaître que cette attitude a changé, que le langage est tout autre et que la plus stricte neutralité, disons mieux, une certaine équité bienveillante à l'égard du Nord se remarque aujourd'hui dans le langage officiel; mais c'est un changement dont tout l'honneur revient à la fortune. Ce changement doit-il exciter, de l'autre côté de l'Atlantique une bien vive gratitude? Je le souhaite; mais si cette gratitude problématique est la principale sauvegarde du nouvel empire mexicain, jamais trône n'aura reposé sur un fondement moins solide.

Y a-t-il pourtant un moyen, monsieur le rédacteur, de donner aux discussions de notre Chambre élective la réalité qui leur fait à un tel point défaut, et, par suite, l'intérêt et l'utilité pratique qu'elles devraient avoir? Certes, ce moyen existe et il est des plus simples; mais il est dans les mains du corps électoral, juge suprême de nos

députés, source unique de leur puissance. Il ne serait pas même besoin d'un renouvellement matériel de l'Assemblée actuelle pour lui inspirer le désir d'agir efficacement sur les affaires du pays, et par conséquent de voir discuter ces affaires en elles-mêmes telles qu'elles sont et non pas telles qu'on se plaît à les peindre. L'opinion de la Chambre serait bientôt modifiée si un changement d'opinion se remarquait dans le corps électoral devant lequel cette chambre s'attend bien à comparaître un jour. Il y a déjà plus d'un signe de ce mouvement inévitable des esprits ; et, en même temps, l'instrument électoral lui-même vient d'être légèrement retouché à l'avantage de la sincérité des élections. Je veux parler de l'amendement, accepté par le gouvernement et inséré dans l'Adresse qui recommande de choisir le maire, autant que possible, dans le sein du conseil municipal. Je sais bien qu'il y a *autant que possible*, mais l'exception ne pourra prévaloir sur la règle et il faudra bien donner la raison de l'exception lorsqu'elle sera remarquée et signalée à la tribune ou dans la presse. Comme la nomination des maires

devra désormais *suivre* et non pas *précéder* l'élection des conseils municipaux, chaque commune a dans la main, sinon un suffrage positif en faveur du maire qu'elle désire, du moins un suffrage négatif contre le maire qu'elle redoute. Or, monsieur le rédacteur, le maire n'est rien moins que la cheville ouvrière de notre système électoral dans les campagnes, et si le jeu de ce ressort devient plus régulier et plus libre, tout le système ne peut manquer de s'en ressentir. Nous verrons alors peut-être se réaliser le vœu si légitime de M. de Persigny, qui souhaitait récemment un accord plus complet entre le vote des villes et le vote des campagnes; mais cet accord pourra bien ne pas se produire exactement dans le sens où il l'avait désiré.

XIV

M. Thiers avait-il le droit de défendre le saint-siége?

30 avril 1865.

Monsieur,

Il est, vous le savez, une école historique et politique, aujourd'hui florissante, qui soutient que tout ce qui est nécessaire est légitime; je ne suis point de cette école, mais je lui accorde bien volontiers que ce qui arrive nécessairement doit se supporter avec constance, et que les contrariétés qu'on a prévues ne doivent guère nous émouvoir. Je devrais donc voir passer avec indifférence, à titre d'événement nécessaire et prévu, le déchaînement de la plus grande partie de la presse con-

tre M. Thiers, au sujet de la question romaine, et pourtant l'impatience me gagne et je ne puis m'empêcher de vous dire mon sentiment sur cette croisade des prétendus amis de la liberté contre le plus illustre et le plus puissant de ses défenseurs.

Ce déchaînement était facile à prévoir et M. Thiers a dû en être surpris moins que personne, lui qui a si justement comparé la presse actuelle à la flamme comprimée de toutes parts, excepté sur un seul point où l'on livre passage à cette flamme, afin d'en concentrer toute la force et d'en accroître l'intensité. Si je sais bien compter, il est jusqu'à deux issues pratiquées dans cette fournaise où s'agite la presse : l'une est ouverte à l'éloge du gouvernement, l'autre aux déclamations sur l'affaire de Rome. De ces deux issues, il ne pouvait venir à M. Thiers qu'un flot d'injures et ce flot n'a pas encore cessé de couler.

Si quelque chose pouvait augmenter en moi, monsieur le rédacteur, l'éloignement, je dirai volontiers l'horreur que m'inspire la question de

Rome, lancée il y a cinq ans comme un brandon de discorde au milieu des honnêtes gens, c'est le spectacle du radotage auquel la discussion quotidienne de cette unique affaire a enfin conduit la presse française. Voilà près de cinq ans qu'elle tourne dans ce cercle, remettant le pied dans chacun de ses pas, s'enfonçant dans le même limon ou soulevant la même poussière; plus malheureuse cent fois que le cheval aveugle qui fait tourner une meule ou monter les seaux d'un puits; car il y a du moins du grain sous cette meule ou de l'eau dans ce puits, tandis que la presse française, s'agitant dans le vide, n'a pas plus d'influence sur la solution de la question romaine que si elle n'en avait jamais parlé. Qui ne sait, en effet, qu'une volonté unique et toute-puissante conduit cette question à son terme avec une lenteur calculée et à travers mille détours, inclinant sans doute vers l'un des deux partis, mais s'appliquant surtout à ne point rompre tout à fait avec l'autre et à ne jamais le laisser sans espérance?

En face d'une situation semblable, quel est le

devoir d'une opposition libérale, j'entends d'une opposition qui met la liberté du pays au-dessus de tout le reste, qui réclame avant tout pour la nation, le droit de conduire elle-même ses affaires, et qui ne sacrifie pas ce droit sacré au coupable plaisir de voir satisfaire, sur telle ou telle question, une passion particulière? Le devoir d'une opposition libérale en ce qui touche la question romaine, est de dissiper l'équivoque dont est entourée la politique du gouvernement, de l'obliger à déclarer lui-même ce qu'il veut et où il va, de porter la lumière sur ses actes, de déchirer le voile qui recouvre ses desseins, afin que la nation sache enfin à quoi s'en tenir et puisse approuver ou blâmer, en connaissance de cause, l'usage qu'on fait de sa puissance. Ce devoir, le premier de tous, qui l'a jamais rempli comme M. Thiers? qui donc, avant lui, a pu obtenir du gouvernement, sur la politique étrangère, et en particulier sur la question romaine, des déclarations aussi formelles, des engagements aussi précis, l'aveu enfin d'une politique déterminée?

Supposez qu'une personne qui ignore jusqu'au

nom de M. Thiers lise le discours de M. Rouher au Sénat, puis le discours de M. Rouher au Corps législatif. Ce lecteur verra d'abord le ministre s'envelopper, devant le Sénat, d'une réserve mystérieuse, refuser toute explication sur l'avenir, encore plus tout engagement, de peur, disait-il, que le pape, sûr d'être secouru, ne se refuse à toute réforme, ou que les Romains, sûrs de voir le pape délaissé, ne se hâtent de le jeter par terre. Voilà toute la lumière qu'il a été donné au Sénat d'obtenir; quelle raison avait le Corps législatif d'en espérer davantage? Et, pourtant, devant cette Assemblée, tout change : le même ministre déclare en termes formels que l'indépendance du pape ne se sépare pas, dans sa pensée, de sa souveraineté territoriale, qu'en garantissant le maintien de l'une le gouvernement a garanti le maintien de l'autre, qu'il ne reconnaît pas aux Romains le droit de s'annexer au reste de l'Italie; déclarations aussi utiles aux ennemis de la papauté qu'à ses défenseurs, puisqu'elles donnent aux uns comme aux autres un terrain solide, un point de départ pour leur conduite future. Supposez, dis-je, qu'un

étranger lise seulement ces deux discours; il se demandera, avec quelque curiosité, ce qui s'est passé dans l'intervalle; et si peu qu'il ait d'intelligence, il devinera sans doute qu'un puissant orateur a traversé cette discussion, qu'il a, de vive force, chassé devant lui les ténèbres, et qu'une situation nouvelle est sortie de sa parole. Et, lorsque cet étranger aura lu les admirables discours qui ont amené ce changement de langage, lorsqu'il aura suivi cette argumentation pressante, lorsqu'il aura admiré cette éloquence si abondante, si forte et si simple, pleine de sens et brillante des plus belles images, dites-lui si vous voulez ajouter quelque chose à sa surprise, que l'homme qui vient de parler de la sorte est resté plus de douze ans éloigné des affaires publiques, exilé de la tribune, et qu'en rentrant dans cette arène, après ce long et dangereux repos, il y a aussitôt ramené le mouvement et la vie, que d'un tournoi il a fait un combat, et que chacun de ses coups a fait une blessure. Mais si vous voulez porter l'étonnement de cet étranger à son comble, dites-lui encore que de prétendus libéraux, trop

occupés des questions du dehors pour songer à la liberté de la France, que de prétendus démocrates, qui se soucient peu de voir le peuple français se gouverner lui-même, n'ont reconnu un tel service qu'en poursuivant d'attaques acharnées celui qui le leur avait rendu et qu'en l'accusant d'avoir mal rempli son mandat.

Quel autre mandat M. Thiers a-t-il donc reçu que de défendre les droits du pays et que de revendiquer les libertés de la France? et pour avoir revendiqué le droit qu'a la France de décider souverainement la question de Rome, comme toutes les questions de sa politique étrangère; pour avoir contesté, disons mieux, enlevé au gouvernement le droit de trancher à son gré et par des moyens détournés, cette question redoutable, qui doit être plus que toute autre réservée au jugement national; pour n'avoir pas, enfin, abdiqué lui-même, en ce qui le touche, sur le fond de la question, son opinion ancienne, constante et connue de tout le monde, M. Thiers aurait été infidèle au mandat que lui ont confié ses électeurs! Il ne l'a, selon moi, jamais mieux compris, ni rempli

avec autant d'éclat. Mais c'est ce qu'il faut désespérer de faire comprendre à cette partie de la presse et du public qu'a infectée le venin de la souveraineté du but, qui se résigne à tout, pourvu que sa passion soit satisfaite sur une question donnée, et qui, pour s'assurer ce vulgaire plaisir, fait volontiers litière des intérêts de la liberté et de la dignité de la France.

XV

De la souveraineté du but.

7 mai 1865.

Monsieur,

Cette courte lettre a pour seul but d'éclaircir un passage de la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire la semaine dernière, et qui n'a pas été parfaitement comprise, à en juger par les diverses réponses qu'elle a suscitées.

On a paru croire, par exemple, que j'avais pris parti pour le pouvoir temporel du pape et contre le droit qu'auraient les Romains de changer leur gouvernement, et l'on m'a reproché, fort spirituellement d'ailleurs, de refuser aux Romains le

pain de la liberté, tandis qu'ici « nous en faisons de si jolies tartines. » Je n'ai jamais rien dit de pareil par la raison bien simple que je ne découvre ici ni ce pain, ni ces tartines, et que c'est précisément le besoin de goûter ce pain de la liberté, quelque amer qu'il puisse être, qui a pris le pas sur tous les autres besoins dans mon âme, et qui m'a rendu relativement indifférent à la question romaine. Quant à prendre parti pour ou contre le pape, pour ou contre les Romains, aucun devoir, grâce à Dieu, ne m'y oblige ; et je laisse volontiers ce soin à ceux qui se sont chargés de trancher, au nom de la France et sans la consulter, une question si délicate et si grave.

Mais il y a une question sur laquelle j'ai pris parti et que je traiterais volontiers tous les jours si on me laissait faire : c'est la question française, qui est à mes yeux la première de toutes. Et voilà ce qui me sépare surtout de mes honorables contradicteurs, qui oublient sans cesse qu'il y a une question française ou qui la mettent au second rang ; tandis que je ne puis oublier un seul moment

qu'elle existe et qu'elle efface à mes yeux toutes les questions de la terre..

La véritable cause de notre dissentiment, c'est donc ce rang différent que nous assignons dans notre esprit à la question française. En effet, notre conduite à tous est toujours réglée par l'ordre de nos désirs; en ce sens que si nous nous trouvons d'accord avec quelqu'un sur le principal de nos désirs, nous perdons de vue ou nous supportons sans impatience nos dissentiments avec ce quelqu'un sur toutes les questions qui nous tiennent moins à cœur. C'est ainsi que, pour mon compte, je traite en amis, en alliés, tous ceux qui mettent au premier rang la question française, quelle que soit d'ailleurs leur opinion sur la question de Rome et sur toutes les questions qui peuvent naître dans le vaste champ de la politique étrangère. Si donc un dissentiment me sépare d'un de ces alliés, mon premier mouvement sera de le taire ; si pourtant ma conscience ou ma situation me réduisent à la nécessité d'exprimer ce dissentiment regrettable, je l'exprimerai sans y insister, avec une tolérance, avec une politesse,

avec une bienveillance qui ne permettrait jamais d'oublier combien ce dissentiment me paraît secondaire à côté de notre accord sur la question capitale.

Eh bien, monsieur, au lieu de *question française*, mettez *question romaine* et vous aurez l'explication de la conduite de mes honorables contradicteurs. A leurs yeux, c'est la question romaine qui est devenue la question capitale; toutes les autres questions leur semblent aujourd'hui secondaires. Il arrive donc naturellement que l'accord ou le désaccord sur la question romaine est devenu leur mesure pour juger les hommes et la règle de leur conduite envers ceux qu'ils jugent. Êtes-vous d'avis de chasser le pape, vous avez droit à toutes sortes d'éloges, alors même que vous seriez le moins libéral, le moins sincère et le moins éloquent des hommes. Êtes-vous, au contraire, d'avis de maintenir le pape, ou même de ne pas trancher la question sans consulter solennellement et sincèrement le pays, vous n'avez plus droit à aucune sorte d'égards, quand vous seriez d'ailleurs le bon sens, le courage et l'éloquence

en personne. En un mot, mes honorables contradicteurs ne veulent plus voir en France que des amis ou des ennemis du pape, tandis que je ne consentirai jamais à voir autour de moi autre chose que des amis ou des ennemis de la liberté française.

Voilà notre dissentiment, et lorsque j'ajoute que cette passion exclusive conduit mes contradicteurs à la souveraineté du but, je ne puis assez m'étonner qu'on n'ait pu comprendre une remarque si juste et si simple. Je dis qu'on pratique la souveraineté du but, lorsqu'on souhaite ouvertement voir s'accomplir par un coup d'autorité un acte qu'on désire, sans que la nation soit consultée, et lorsqu'à tort ou à raison elle eût refusé à cet acte son assentiment. Qui d'entre nous, monsieur le rédacteur, n'a en tête quelque projet de réforme, quelque idée particulière qu'il souhaiterait vivement voir introduire et appliquer dans les lois? Rien n'est plus légitime qu'un tel désir, et lorsqu'on a conduit par la persuasion la majorité de ses concitoyens à le partager, rien n'est plus glorieux qu'une telle victoire. Mais si,

possédé uniquement du désir de voir mon idée réalisée, et prenant, pour y arriver, non pas le meilleur chemin mais le chemin le plus court, j'assiége de mes prières les avenues du pouvoir ; si je le conjure d'user de sa force pour simplifier ma tâche, de faire le bonheur de mes concitoyens malgré eux, et de me dispenser ainsi d'user ma vie à les persuader ; si j'ai enfin le triste avantage de réussir à faire cette violence au public, je ne mérite plus le nom de réformateur, je suis simplement enrôlé à mon rang parmi les partisans de la souveraineté du but ; c'est-à-dire parmi ceux qui, emportés par une passion particulière, ont oublié le droit de la nation et ont manqué de respect à leur pays.

Je ne veux réveiller ici aucun souvenir amer, mais je ne puis oublier que les partisans du libre-échange (dont je suis très-loin de vouloir juger ou attaquer les doctrines) ont d'abord essayé de la persuasion pour opérer la réforme de nos lois commerciales. C'était le temps où ils se plaignaient vivement (et ils n'avaient, hélas ! que trop raison) de ne pouvoir ouvrir des

cours libres pour enseigner ou propager leur système.

Puis vient un jour où il dépend d'eux d'obtenir d'un seul coup, d'un trait de plume, sans aucune entente avec le pays, sans délibération parlementaire, la réforme qu'ils avaient si longtemps désirée. S'ils avaient résisté à cette tentation, s'ils avaient repoussé une telle pensée, s'ils avaient revendiqué le droit d'accomplir eux-mêmes leur œuvre, et de persuader la France, il n'y aurait guère dans nos annales de page plus glorieuse que l'histoire de ces réformateurs. Vous savez, le monde sait ce qui s'est passé. Eh bien! M. le rédacteur, ce n'était pas assez pour eux que d'être contents de ce coup d'autorité en leur faveur, ils ont osé en être fiers. C'est ce jour-là, je vous l'avoue, que la claire notion de la souveraineté du but et la résolution de ne jamais succomber à une tentation de ce genre sont entrées le plus avant dans mon âme. J'ai comme tout le monde mes projets de réforme, mes vues particulières sur les cultes, sur la justice et sur d'autres sujets encore, mais je souhaite user ma vie à les défendre avant

d'avoir la douleur de les voir réaliser autrement que dans un parlement libre et par la volonté nationale.

Je voudrais que cet exemple des libres-échangistes eût produit un effet aussi salutaire sur tout le monde, et surtout sur ceux de mes amis qu'échauffe à ce point la question romaine. Qu'ils demandent, une fois pour toutes, soit un plébiciste, puisque la Constitution les autorise, soit plutôt, ce qui offrirait de bien autres garanties d'indépendance et de lumières, l'élection d'une chambre spécialement chargée de trancher cette question redoutable, comme cela se serait fait depuis longtemps en Angleterre. Nous appuierons de grand cœur un vœu si légitime, et nous serons les premiers à nous soumettre avec empressement au verdict de la nation, sur une question qui, considérée soit au point de vue du catholicisme, soit au point de vue des principes de la Révolution française, intéresse également toutes les consciences. Et le terrain une fois déblayé de cette barrière devant laquelle nous piétinons depuis cinq ans, nous reprendrons tous ensemble notre route, si on le veut bien, sous le drapeau commun de la liberté.

XVI

Sur l'assassinat du président Lincoln.

10 mai 1865.

Monsieur,

En apprenant l'affreux malheur qui vient d'enlever à la république des États-Unis son meilleur citoyen, notre pensée s'est aussitôt reportée au delà de quatre années en arrière, à ce triste moment où la nouvelle de l'élection de M. Lincoln et l'annonce de la guerre civile ont presque simultanément traversé l'Atlantique. Tout le monde prit alors parti parmi nous, et chacun s'enrôla moralement dans l'une des deux armées, selon les habitudes de son esprit et l'inclination de son âme. Un grand nombre de Français ont contracté, au

milieu de nos révolutions stériles et après des déceptions si nombreuses, une sorte d'aversion générale contre la démocratie; et pour ces Français, qui se trouvent aujourd'hui dans un état d'esprit exactement contraire à celui de leurs aïeux volant au secours de la république américaine, la chute probable de cette même république n'était pas sans douceur. D'autres encore, amis de la démocratie, mais de la démocratie disciplinée, conduite par un seul maître, ou, pour mieux dire, incarnée dans un chef, ne voyaient pas avec moins de joie l'approche d'une dissolution qui pouvait donner raison à leurs théories et montrer une fois de plus que la démocratie ne peut subsister ici-bas qu'en se résignant à n'être pas libre. La mode, l'esprit d'imitation, l'intérêt présumé de notre entreprise mexicaine vinrent en aide à ces sentiments, et le Sud manqua si peu de partisans parmi nous, qu'il y a quelques jours la nouvelle de la prise de Richmond était saluée par un cri de douleur au sein même de notre Corps législatif[1].

[1] Voir la dernière séance de la discussion de l'Adresse et le cri de : *Tant pis!* reproduit par *le Moniteur* du 16 avril.

D'un autre côté, l'instinct politique qui intéressait les Français éclairés au maintien de la puissance américaine, de plus en plus nécessaire à l'équilibre du monde, le désir de voir un grand état démocratique surmonter cette terrible épreuve et continuer de donner l'exemple de la liberté la plus complète, unie à l'égalité la plus absolue, le besoin enfin de transporter quelque part une sympathie, une admiration, une espérance, auxquelles le vieux monde offrait trop peu d'aliments, assurèrent à la cause du Nord de nombreux amis, jaloux de maintenir, au moins en ce point, la tradition politique de la France et l'esprit libéral de notre nation. Nous étions de ceux-là, et il nous souvient encore de l'inquiétude avec laquelle nous attendions les premières paroles de ce président, alors inconnu, sur lequel tombait cette terrible tâche, et qui devait faire dater de son avénement la ruine ou la régénération de sa patrie. Nous savions seulement qu'il sortait des rangs les plus humbles, que le travail manuel avait rempli son enfance et sa jeunesse, qu'il avait été berger, charpentier, fermier, poseur de rails, qu'il s'était

instruit lui-même, puis élevé par degrés dans sa commune, dans son comté, dans son état, jusqu'à devenir le candidat d'un grand parti et l'élu de la majorité de ses concitoyens. Quel était pourtant ce favori de la démocratie? Son élévation ne pouvait-elle pas être due à ses imperfections mêmes? Ne pouvait-on pas craindre que cette élévation ne fût une de ces erreurs dans le choix des hommes auxquelles les sociétés démocratiques sont si exposées et qui leur sont si fatales? Mais aussitôt que, arrivé à Washington à travers mille périls et déjà menacé par le fer des assassins, M. Lincoln eut parlé, tous nos doutes, toutes nos craintes se dissipèrent, et il nous sembla que le ciel même s'était prononcé pour la bonne cause, puisqu'en un tel besoin il lui avait fait don d'un honnête homme.

C'était, en effet, un honnête homme, en donnant à ce mot toute sa portée ou plutôt le sens sublime que ce mot peut avoir lorsque l'honnêteté est aux prises avec les plus fortes épreuves qui puissent agiter les États et avec des événements qui influent sur le sort du monde. Bien différent

en ce point de la plupart des grands hommes qu'on est aujourd'hui convenu d'admirer, M. Lincoln n'a jamais eu en vue, depuis le jour de son élection jusqu'à celui de sa mort, qu'une seule chose : l'accomplissement de son devoir. S'il n'est jamais resté en deçà de ce devoir par faiblesse, son imagination ne l'a jamais conduit au delà, et l'idée de faire plus ou autre chose que son devoir n'a jamais traversé ce simple et droit esprit. C'est, par exemple une erreur fréquente de ce côté-ci de l'Atlantique que de louer ou de blâmer M. Lincoln d'avoir entrepris spontanément l'abolition de l'esclavage et d'avoir mis son pays en feu pour l'abolir. C'était le bien mal connaître que de lui prêter une telle conduite ou même de tels desseins. Certes M. Lincoln réprouvait hautement l'injustice de l'esclavage, et en déplorant naguère la durée de cette grande lutte, il disait qu'il était peut-être dans l'ordre de la Providence que la guerre civile fît couler autant de sang par l'épée qu'il en avait été répandu sous le fouet, et qu'elle anéantît autant de richesses qu'en avait produit le travail extorqué à l'homme par l'inique violence de l'homme. Mais

M. Lincoln n'a jamais confondu ses sentiments avec son devoir, ni vu son devoir ailleurs que dans le salut de la république, dont le sort avait été remis entre ses mains. Il éprouva, sans aucun doute, une joie profonde le jour où la nécessité de la guerre lui commanda plutôt encore qu'elle ne lui permit de décréter l'abolition de l'esclavage, et il remercia Dieu d'être l'instrument d'un si grand acte ; mais il ne devança pas ce moment d'un jour ni d'une heure, et ce noble désir n'était que le second de ses désirs, parce que l'accomplissement de son devoir, c'est-à-dire le salut des États-Unis, prenait le pas sur tout le reste dan son âme.

Tel fut ce simple et grand homme de bien, et si l'on veut mesurer la valeur d'un homme de ce caractère pour un peuple en péril, qu'on se figure que les États-Unis, au lieu de rencontrer dans leur chef un serviteur opiniâtre et dévoué du devoir, fussent tombés dans d'autres mains. Supposons qu'au lieu de consulter uniquement la voix claire et forte de la conscience et de l'honneur, M. Lincoln se fût demandé en profond philosophe de

quel côté étaient les chances dans cette guerre civile, si l'Union américaine n'était pas, en effet, trop étendue pour subsister, si la géographie et la philosophie de l'histoire n'en ordonnaient pas la dissolution, si Jefferson Davis n'était pas, après tout, l'instrument de ce grand changement et l'homme providentiel envoyé pour l'accomplir; de tels raisonnements, appuyés par quelques défaites (et les défaites n'ont pas manqué), auraient bien vite persuadé à M. Lincoln qu'en se résignant à la paix et à la dissolution de la république, il obéissait simplement à la destinée. Voilà où l'on peut en venir lorsqu'on cherche des règles de conduite ailleurs que dans la conscience. Mais M. Lincoln était aussi loin de ces subtilités que la lumière l'est des ténèbres. Il avait le bonheur d'être religieux, mais tout ce qu'il avait de religion était du même côté que son devoir; il n'imaginait pas que Dieu pût lui tenir un autre langage que sa conscience, et s'il considérait les revers des honnêtes gens comme des épreuves, c'est qu'il croyait toujours Dieu de leur parti.

Aussi rien ne put l'ébranler. Il supporta patiem-

ment et habilement la mauvaise volonté de l'Europe; il vit sans pâlir les armées de la république perdre courage ou se dissoudre; il vit sans colère et sans peur sa capitale remplie de traîtres; il poursuivit le recrutement au milieu de New-York en feu; il repoussa toute idée de dictature, se soumit, à l'époque fixée par la loi, à l'élection populaire, et, reprenant volontiers son fardeau, se remit en chemin, sans compter les obstacles. Le devoir a ce merveilleux avantage que la fortune ne peut le changer.

Il touchait enfin au terme de tant d'épreuves. Guidé par l'instinct d'un cœur droit et secondé par les habiles conseils de ce ministre, qui a eu l'honneur d'être frappé en même temps que lui et dont la mort a paru aussi nécessaire que la sienne aux ennemis de son pays, M. Lincoln avait enfin déjoué par la victoire la funeste et aveugle entreprise des auteurs de cette guerre civile, et sa modération généreuse allait s'appliquer à en éteindre le souvenir. Il pouvait montrer avec quelque orgueil, relevé et triomphant, ce drapeau de l'Union qui lui avait été deux fois confié et qu'il avait

gardé à travers tant de périls. C'est à ce moment que l'a frappé le coup imprévu qui retentit encore si douloureusement dans le cœur de tous les honnêtes gens de l'Ancien et du Nouveau-Monde. Les Romains avaient conservé pieusement le souvenir d'un certain Fabius Dorso qui, pendant le siége de Rome par les Gaulois, avait, dit-on, traversé à pas lents les lignes ennemies, portant avec respect les offrandes nécessaires pour un sacrifice qui devait s'accomplir à jour fixe et en un lieu déterminé. C'est à peu près ainsi que cet honnête homme a marché pendant plus de quatre années, tenant religieusement dans ses mains, comme un dépôt sacré, l'existence menacée de sa patrie. Moins heureux que Fabius Dorso, il est tombé au pied même de l'autel et l'a couvert de son sang; mais son œuvre était accomplie, et l'image de la république sauvée a pu consoler son dernier regard. De plus, il n'a pas vécu seulement pour son pays, puisqu'il laisse, à tout ce que la justice et la liberté ont encore d'amis dans le monde, un grand souvenir et un pur exemple.

XVII

Affaires d'Amérique et d'Angleterre. — Caractère nouveau du droit de guerre attribué au souverain dans le gouvernement consultatif.

14 mai 1865.

Monsieur,

Malgré les vœux charitables de ceux qui depuis quatre années demandent au ciel un dictateur pour les États-Unis et regrettent qu'un Premier Consul s'y fasse si longtemps attendre, le moment ne paraît pas encore venu où cette république souffrira qu'un général heureux s'élève au-dessus des lois. On n'a pas plus hésité à désavouer Sherman qui, sous le nom de capitulation, avait conclu un véritable traité de paix avec le Sud, qu'on n'avait hésité jadis à enlever Mac Clellan à une armée

dont on le disait l'idole; et dans un cas comme dans l'autre, l'appui de l'opinion publique n'a point un seul instant fait défaut au pouvoir suprême établi par la Constitution. Cette fermeté du nouveau président a été d'ailleurs aussitôt récompensée par l'événement. La situation du dernier rassemblement considérable des confédérés était telle que, le traité de paix surpris à Sherman une fois annulé, Johnstone a dû s'estimer heureux d'obtenir les conditions faites au général Lee.

En même temps, le jour se fait dans les opinions et dans la politique du nouveau président des États-Unis. Il s'est déjà prononcé contre le parti, assez nombreux dans le Nord, qui était d'avis de réduire les États rebelles, au moins pour un temps, à la condition de territoires, c'est-à-dire de les priver de leur autonomie et de les soumettre, comme les États en voie de formation, à l'autorité directe du Congrès. Considérant la trahison comme un crime personnel et refusant habilement d'y voir un crime collectif, le président prend ainsi le meilleur moyen d'isoler les meneurs de l'insurrection, de dégager leurs États de leur cause, et de

ranimer partout la vie constitutionnelle qui est si heureusement dispersée dans ce grand corps des États-Unis, au lieu d'être concentrée dans une seule capitale.

Les affaires sont donc de nouveau en bon chemin dans cette grande démocratie ; mais cet exemple éloquent ne paraît pas suffisant à la prudente Angleterre pour s'engager elle-même sur le chemin de la démocratie ; ou pour mieux dire, l'Angleterre sent bien qu'elle est engagée sur le même chemin et que la démocratie est le terme inévitable de ses progrès ; mais elle met dans ce progrès la plus sage lenteur, et sans refuser absolument d'avancer (ce qui est le plus sûr moyen de susciter de grands malheurs), elle ne veut point faire un seul pas sans qu'une évidente nécessité ne l'y oblige. De là est venu l'échec du bill de M. Baines, qui proposait d'abaisser de 10 livres sterling à 6 livres, c'est-à-dire de 250 francs à 150 francs, le cens électoral. Mais on se tromperait fort si l'on entendait ce mot de *cens* avec l'acception qu'il avait parmi nous avant 1848. Chez nous, le cens électoral à 200 francs, voulait dire qu'on ne

pouvait être électeur sans payer 200 francs d'impôt direct à l'État, ce qui réduisait à environ 250,000 le nombre des Français assez riches pour avoir le droit d'être ainsi taxés par le fisc. Chez nos voisins d'outre-Manche, un électeur est un citoyen qui habite une demeure dont le loyer s'élève ou peut s'élever à la valeur de 250 francs, et ce cens électoral investit du droit de suffrage près de 1,500,000 électeurs. Le bill de M. Baines proposait d'abaisser à 150 francs ce cens électoral, et c'est cette nouvelle extension du suffrage que vient de rejeter ou plutôt d'ajourner la Chambre des communes.

Il faut remarquer que le gouvernement ne s'est point prononcé contre le bill de M. Baines, mais a proposé seulement d'attendre, pour traiter cette question de la réforme, le résultat des prochaines élections générales. La Chambre des communes actuelle touche, en effet, à l'expiration de son mandat, et rien n'est plus naturel que de laisser à une Chambre nouvelle, fraîchement imprégnée de l'esprit public, le soin de décider s'il est urgent d'accroître encore le nombre des électeurs. A vrai

dire, la solution du problème appartient au peuple anglais lui-même qui possède tous les moyens de faire connaître sa volonté, et auquel il suffit de la faire connaître pour la faire prévaloir. Personne ou presque personne dans la Chambre des communes ne combattrait une réforme électorale au profit des classes ouvrières, si ces classes ouvrières elles-mêmes l'avaient fortement à cœur. Mais comme le fait remarquer le *Times*, le jeu actuel des institutions anglaises satisfait la grande majorité de la nation. La paix, la liberté, l'économie, les excédants réels et constants de recettes, l'allégement des impôts sont les fruits naturels du gouvernement que possède aujourd'hui l'Angleterre; et la jouissance de ces grands biens inspire une salutaire prudence à ceux qui seraient le plus tentés d'améliorer les institutions du pays.

Il est parfaitement vrai, par exemple, que la Chambre des communes n'est point le produit du suffrage universel, mais il est vrai aussi qu'elle n'est pas exposée, comme notre Corps législatif, à discuter un projet de loi pour la vente des biens de l'État jusqu'à concurrence de 100 millions, ni

un supplément de crédit de 12 millions pour le budget de la guerre, afin de subvenir à la solde des « états-majors si nombreux de l'armée mexicaine. » Il paraît que ces états-majors sont plus nombreux qu'on ne l'avait prévu. De là ce surcroît inattendu de dépenses. Il paraît aussi que les officiers supérieurs mexicains adhèrent au nouveau gouvernement avec un empressement qui dépasse toutes nos espérances ; et, en effet, puisque *adhérer* est le synonyme d'*émarger*, on ne voit pas pourquoi les adhésions de ce nombreux état-major se feraient attendre. Il n'a sans doute jamais été aussi bien ni surtout aussi régulièrement payé que depuis le jour bien imprévu où l'acquittement de sa solde est devenu notre affaire ; mais ce serait un curieux calcul à établir que de rechercher combien il faut réunir d'oboles, prélevées sur les paysans de France, pour faire un traitement convenable à un colonel mexicain.

Plus j'y pense, monsieur le rédacteur, plus je suis frappé de la puissance extraordinaire et vraiment imposante de notre gouvernement ; et je crois sincèrement que cette entreprise du Mexique

est le plus brillant exemple d'autorité qui ait jamais été donné dans notre histoire. Je ne sais si vous connaissez beaucoup de partisans de cette entreprise, mais, en ce qui me touche, je n'ai pas encore rencontré un seul Français qui ne la regrettât et qui n'eût le désir d'en voir promptement la fin. Et pourtant elle a été commencée, elle est poursuivie, elle nous conduit pas à pas vers un conflit déplorable avec les États-Unis, sans que personne ait pu, jusqu'ici, lever le doigt pour y mettre obstacle. J'ajoute volontiers que cette situation est conforme à la constitution qui nous régit, puisque cette constitution a fait du droit de paix et de guerre, remis entre les mains du souverain, non pas une fiction comme dans les gouvernements libres, mais un droit réel et absolument personnel, dont l'usage est réglé par la seule volonté du prince.

A première vue un souverain constitutionnel semble investi, tout aussi bien que l'empereur des Français, du droit de paix et de guerre, mais l'énumération de ce droit redoutable parmi ceux qui sont attribués à un souverain constitutionnel

est une de ces fictions qu'on a tant reprochées de nos jours à ce genre de gouvernement. Un souverain constitutionnel ne peut, en effet, user de ce droit qu'avec le concours de ses ministres, et ceux-ci ne peuvent songer un seul instant à lui prêter ce concours s'ils ne savent pas, à n'en pouvoir douter, que tel est le vœu de la majorité qui les soutient dans le Parlement. C'est donc cette majorité, dans un gouvernement constitutionnel, qui est réellement investie du droit de paix et de guerre et qui l'exerce par le moyen des ministres sous le nom respecté du souverain. En Angleterre, par exemple, c'est une proclamation de la reine Victoria qui a déclaré la guerre à la Russie, mais c'est le ministère qui a décidé cette guerre et c'est le Parlement qui l'a voulue.

Chez nous, les choses se passent de même dans la forme, en ce sens que le souverain déclare la guerre ou fait la paix, mais l'aveu de ses ministres ne lui est point, pour cela, nécessaire ; il lui suffit d'avoir l'approbation de sa conscience et d'espérer l'approbation de la postérité. C'est la conscience du souverain qui a décidé la guerre d'Italie, et

c'est la postérité qui la jugera ; c'est aussi la conscience du souverain qui a décidé l'entreprise du Mexique, et, si le soin de la payer nous regarde, le soin de la juger regarde encore la postérité. Ainsi entendu et ainsi pratiqué, le droit de guerre a une singulière grandeur ; il reprend cet aspect solennel, mystérieux et terrible qu'il avait dans le monde avant l'établissement des gouvernements libres, lorsque Nicole, par exemple, écrivait, sous Louis XIV, avec tant d'exactitude et de profondeur : « Une déclaration de guerre est un arrêt de mort porté par un prince contre les sujets d'un autre prince qui s'oppose à l'exécution des volontés du premier. » Mais ce que le bon et sage Nicole a oublié de dire, c'est que l'exécution de cet arrêt de mort n'est point sans quelque péril pour ceux qui sont chargés de l'appliquer ; si bien que l'arrêt de mort prononcé par un prince contre les sujets d'un autre prince implique, par contre-coup, la nécessité de mourir pour un bon nombre de ses propres sujets. Vous me pardonnerez, monsieur, si mon cœur, affaibli par les idées modernes, recule devant une responsabilité de ce genre, et si je re-

mercie le ciel de n'être jamais destiné à prononcer tout seul ce grand nombre d'arrêts de mort. Oui, la définition de Nicole est exacte, et une déclaration de guerre n'est autre chose qu'un vaste arrêt de mort prononcé contre un nombre indéfini de nos semblables ; mais c'est précisément parce que le fardeau d'un tel arrêt est lourd à porter qu'il est plus commode, en même temps que plus juste, de le répartir sur la conscience de tous et d'en faire un acte collectif, librement consenti par la volonté nationale. C'est là précisément ce qu'ont fait les constitutions qui n'ont remis le droit de paix et de guerre au souverain qu'à titre de fiction constitutionnelle, et qui ont en réalité confié l'exercice d'un droit si redoutable aux mains d'un ministère responsable et de la majorité du Parlement, c'est-à-dire aux mains de la nation elle-même, juge dans sa propre cause et disposant de son propre sang.

Quittons ce triste sujet, et réjouissons-nous de la déclaration rassurante, implicitement contenue dans le discours impérial, qui vient de mettre fin à tous les bruits répandus sur l'abandon d'une partie

de l'Algérie. Rien n'était moins probable d'ailleurs que cet abandon, que nombre de gens s'obstinaient à prédire, et que la constitution elle-même, à ce que je crois, n'aurait point permis d'effectuer sans l'approbation préalable du Sénat, sinon du Corps législatif. Quoi qu'il en soit sur ce point contestable de notre droit constitutionnel, nous nous félicitons de voir confirmer par l'autorité souveraine la résolution prise depuis longtemps par la France de garder et de coloniser l'Algérie. Nous ne savons si les Arabes profiteront du conseil qui leur est donné par l'Empereur de lire l'histoire des Gaulois, soumis jadis pour leur bien par César, et de former un jour « une puissante individualité, » expression qui a dû mettre singulièrement à l'épreuve l'habileté du traducteur arabe ; mais ils feront bien de méditer les passages du Coran qu'on leur a cités avec tant d'à-propos, ce premier passage, confirmé par tant d'exemples, qui dit que *Dieu donne le pouvoir à qui il veut*, et ce second passage sur la sainteté du serment qui est certainement d'accord avec la conscience du genre humain.

XVIII

Sur le discours prononcé à Ajaccio par le prince Napoléon.

28 mai 1865.

Monsieur,

Je me sens disposé à traiter avec d'autant plus d'égards le discours d'Ajaccio, que l'œuvre si originale et si intéressante du vice-président du conseil privé est, dit-on, livrée sans réserve aux appréciations de la presse et qu'on peut en médire à son aise sans attirer sur soi la foudre. Pour moi, je l'avoue, rien n'est plus propre à me modérer que l'absence de tout péril, et par le temps qui court, je suis enclin à témoigner d'abord une sorte de déférence à tout homme et à toute opinion

que le rempart de la protection officielle ne défend pas.

Il y a, de plus, mauvaise grâce autant qu'injustice à reprocher aux gens les opinions qu'il leur est si naturel et si convenable d'avoir, qu'on aurait lieu de soupçonner leur sincérité s'ils ne les professaient pas. Qu'un Bonaparte soit bonapartiste, quoi de plus légitime, et qui peut y trouver à redire? C'est en se disant républicain qu'il me mettrait en défiance. M'offenserais-je encore de ce qu'il se dit à la fois bonapartiste et libéral et de ce qu'il nous dépeint Napoléon comme l'apôtre armé de la liberté dans le monde? En aucune façon. Je n'écoute point ce qui se dit à Ajaccio pour apprendre l'histoire; l'historien m'est suspect et son intérêt est trop grand dans la question pour ne point troubler sa vue, malgré tout son désir d'être exact et sincère. C'est sur notre présent et sur notre avenir que je cherche quelques lumières dans ses paroles; et à ce point de vue, je ne puis m'affliger de voir Napoléon transformé en philosophe libéral, toujours avide de déposer le pouvoir au sein d'une nation libre, contrarié seulement dans ce généreux

dessein par l'inexplicable obstination de l'Europe à lui faire la guerre, poursuivant à la fois avec une inconséquence apparente, mais avec une profondeur mystérieuse, l'unification du continent et le rétablissement des nationalités, renversé par l'aveugle mouvement des peuples étrangers contre sa domination salutaire et par l'abandon de la France, qui avait cependant envers lui tant de sujets de gratitude, méditant enfin à Sainte-Hélène sur la fatalité qui avait interrompu brusquement ses sages desseins, et qui privait ainsi le monde du reste des bienfaits qu'il se sentait encore la force d'y répandre.

J'aime ce portrait, non pas qu'il me semble fidèle, bien au contraire, mais parce que l'auteur, en le traçant, a eu certainement le désir de nous plaire et qu'il a voulu nous réconcilier avec le héros dont il fait ainsi l'apothéose. Or, si pour mettre ce héros à la mode du jour, si, pour nous le rendre agréable, on le déclare le plus pacifique et le plus libéral des hommes, qu'est-ce à dire sinon que les idées de paix et de liberté ont fait leur chemin dans le monde, qu'il faut désormais les flatter, même pour

les contenir, et que les plus ambitieux s'inclinent le plus volontiers pour leur rendre hommage? Quant à la ressemblance ou à la différence du portrait avec le modèle, tel que la terre l'a connu et redouté, peu m'importe! C'est l'affaire de la postérité plutôt que la nôtre; confions notre cause à son jugement désintéressé autant que libre; laissons-lui le soin de mettre à leur place les Washington, les Lincoln et les Napoléon.

Le présent m'intéresse davantage, et, particulièrement dans le présent, le spectacle de ce prince, condamné par son esprit et par sa naissance à d'inévitables contradictions, partagé entre son goût très-sincère, quoiqu'un peu confus, pour la liberté, et le culte non moins sincère qu'il ne veut point cesser de rendre au souverain absolu qui est le chef de sa race. Sa situation dans l'État n'est pas moins singulière, et ne le condamne pas à des contradictions moins sensibles. Il serait, en effet, peu convenable qu'on le vît ailleurs qu'à côté du trône, et il ne peut cependant ouvrir la bouche sans que ses paroles ne soient en opposition directe avec ce qui se fait à ses côtés. L'apologiste sincère

et convaincu de l'acte additionnel est, en qualité de vice-président du Conseil privé, le premier des défenseurs légaux de la constitution de 1852; partisan déclaré (et à son grand honneur) des États-Unis contre la rébellion du Sud, il a sans doute entendu avec quelque impatience la lecture de la célèbre dépêche qui réclamait naguère l'appui de l'Europe pour imposer un armistice aux États-Unis; il tient sur la papauté le plus clair des langages et il est réduit à étudier comme nous, dans le *Moniteur*, les discours de M. Rouher sur la convention du 15 septembre ; il ne veut rien moins que l'application loyale du suffrage universel, la liberté absolue de la presse sans autre loi répressive que le droit commun, et le droit de réunion et, à moins que la vice-présidence du Conseil privé ne soit une sinécure, il y entend parler élections, avertissements et poursuites judiciaires contre les comités électoraux. Fut-il jamais une situation plus originale, plus gênante et au fond plus digne d'intérêt que celle de ce prince ? Si l'on accepte cette métaphore du chef de sa race qu'il a lui-même citée, et si l'on compare la liberté à une jolie femme, dont

les autres femmes auraient le droit d'être jalouses, ne peut-on pas dire de lui que, marié légalement à la constitution de 1852, il rôde sans cesse hors de son ménage et fait publiquement une cour illicite à la liberté.

Mais je crains encore que cette cour si publique et si bruyante tienne plus de la coquetterie que de la passion, et qu'elle n'ait point des conséquences aussi sérieuses qu'il faudrait le souhaiter pour l'intérêt public; car, pour aimer la liberté, il faut la comprendre et je doute encore, à mon grand regret, que le vice-président du Conseil privé ait une juste idée de ce que doit être un libéral. Trois libertés, en effet, lui tiennent à cœur, la liberté électorale, la liberté de la presse et la liberté de réunion ; mais ces trois libertés lui paraissent suffisantes pour se passer du reste et particulièrement de ce qu'il définit de la sorte : « l'omnipotence « d'une réunion de privilégiés qui s'appelle le Par- « lement... Oui, ajoute-t-il, je préfère la liberté et « une politique influencée par l'opinion publique « libre, manifestée par la presse et les réunions, « à des ministres, résultat souvent d'une coterie

« parlementaire qui s'impose au souverain. » C'est pour moi, je l'avoue, un sujet d'étonnement que de voir un esprit distingué se complaire dans de telles images et donner le nom de liberté au mélange d'anarchie et de despotisme qui résulte de cette bizarre peinture.

Quoi! de peur qu'un parlement omnipotent ne décide de la politique du pays, vous lui arrachez cette souveraine influence, et vous déclarez que cette influence doit être exercée par qui? « *par l'opinion publique libre, manifestée par la presse et par les réunions.* » Voilà donc un souverain qui, de peur d'obéir à son parlement, obéira à la presse et aux réunions, c'est-à-dire, en bon français, aux journaux et aux *clubs*! Et c'est à ce pouvoir discrétionnaire tempéré, ou, si vous voulez, *dirigé* par les journaux et par les *clubs*, que vous voulez remettre le soin de conduire les affaires publiques, de peur de les laisser glisser entre les mains des mandataires du suffrage universel! Mais si les réunions doivent exercer de concert avec les journaux l'influence prépondérante sur la politique du pays, où trouverais-je, de grâce, une réunion plus con-

sidérable, plus digne d'attention et d'autorité que celle que le pays lui-même a formée par des élections libres? Si les *clubs* doivent nous gouverner de moitié avec la presse, le *club* des représentants élus de la nation ne mérite-t-il pas la préséance, et si vous lui accordez cette préséance, comment échapperez-vous à la pente inévitable qui conduit au gouvernement parlementaire? Vous y êtes ramené par un chemin ou par un autre, car, hors de là, il n'y a pas plus de liberté que d'ordre véritable; il n'y a que des simulacres et des ombres, tout est anarchie ou despotisme quand les deux fléaux ne sont pas joints et ne pèsent pas ensemble sur les peuples. Pour moi, je ne connais guère de spectacle plus triste et plus instructif en même temps que de voir un de mes contemporains chercher en dehors du gouvernement parlementaire, soit monarchique soit républicain, une forme tolérable et raisonnable de la liberté.

Rendons cependant pleine justice à l'orateur d'Ajaccio. Ce rôle subordonné qu'il laisse au parlement dans son gouvernement idéal « de l'opi-« nion publique libre, manifestée par la presse et

« les réunions, » cessera un jour et fera place à des attributions plus élevées. C'est seulement « un rôle transitoire. » Le Parlement, nous dit-il, verra un jour ses prérogatives considérablement augmentées ; quand donc, de grâce? on veut bien nous le dire : « Quand la démocratie sera complétement organisée. »

Hélas ! à quelle chose et à quel temps vous plaît-il de nous renvoyer? Ce terme obscur et lointain que vous nous assignez, pour donner à ce gouvernement de l'opinion une forme raisonnable, échappe à mon intelligence aussi bien qu'à ma vue. Je ne reconnais que trop cependant ce mot de *transitoire*. Il résume le plus souvent l'histoire des espérances les plus vaines et des déceptions les plus cruelles. Quiconque donne dans le *transitoire* a les plus grandes chances du monde pour ne jamais toucher le définitif. Vous voulez, nous dites-vous, organiser *transitoirement* un gouvernement où la prépondérance appartiendra à l'opinion publique libre, manifestée par la presse et les réunions, et vous remettez à l'avenir le soin de régulariser l'étrange gouvernement dont vous nous tracez ainsi

l'image, en donnant un jour au Parlement des attributions plus élevées? Renoncez, si vous êtes prudent, à ce périlleux *transitoire*. Faisons tout simplement, dans la politique comme dans la vie, ce qui est juste et sensé ; rendons à chacun ce qui lui est dû sans attendre au lendemain et sans compter fièrement sur un avenir qui n'appartient à personne. « Un jour viendra, disait don Juan, où je serai honnête, pieux, tempérant, sincère, digne du ciel enfin : ma conduite actuelle est *transitoire*. » Il parlait encore que le diable parut et l'emporta[1].

[1] Le discours du prince Napoléon fut bientôt désavoué dans une lettre sévère de l'empereur, qui, insérée au *Moniteur*, décida le prince à donner sa démission de vice-président du Conseil privé.

XIX

Nos finances. — Le Mexique. — Élections municipales.

11 juin 1865.

Monsieur,

J'ai découvert une expression juste dans le discours prononcé par M. le ministre d'État pour mettre fin à la discussion générale du budget. C'est le mot *éclair*, employé fort à propos par M. Rouher pour définir le discours de M. Thiers. Cet admirable et impitoyable discours laisse, en effet, dans l'esprit l'impression qu'un vif éclair fait sur nos yeux. C'est un éclair de chaleur, s'écrie aussitôt M. le ministre d'État, et non pas un de ces éclairs qui précèdent la foudre. Soit ! mais ce qui

est incontestable, c'est que la lueur rapide et pénétrante de ce discours a rendu pendant un instant visible à tous le tableau exact et peu rassurant de notre situation financière.

Cette vive lumière a permis au public d'embrasser d'un coup d'œil la série bizarre de ces budgets, se déversant l'un dans l'autre comme des bateaux trop chargés qui s'allégent, en partageant leur cargaison, pour franchir quelque passe difficile. Cette passe n'est point d'ailleurs aussi dangereuse qu'elle en a l'air; elle est ouverte presque toute l'année, et la flotte variée de nos budgets la traverse sans trop de labeur; chacun de ces bateaux s'y présente à son tour et la franchit avec son allure particulière; les uns, ceux qui portent les services publics, passent toutes voiles dehors et avec une sorte de majesté ; les autres, plus légers, glissent à toute vapeur, si bien qu'on a peine à les entrevoir ; il en est d'autres en bien petit nombre qui touchent le fond, qu'il faut hâler avec effort et pour lesquels Son Exc. M. le ministre d'État est parfois obligé de mettre lui-même la main à la corde ; il en est enfin un ou deux, des plus petits,

qui restent engravés et qu'on refuse absolument de laisser passer, afin de rappeler sans doute qu'après tout la passe existe, et qu'il faut de temps à autre lui faire quelques sacrifices, de peur qu'on ne l'oublie tout à fait et qu'on n'en vienne à ne plus compter pour rien. C'est ainsi, par exemple, que s'explique le sort de ce grand train de bois[1] qui est aujourd'hui en détresse sur cette passe capricieuse, et que les mariniers les plus énergiques ne peuvent, dit-on, remettre à flot.

Voilà le spectacle que la parole de M. Thiers a inondé de clarté, et qu'il a mis sous les yeux de la Chambre et du pays avec cette courageuse persévérance que peut seul inspirer l'amour du bien public. Certes, cette lutte de deux jours, admirablement soutenue par un seul orateur contre les trois défenseurs de notre politique financière, ne sera pas sans profit pour le pays; et la majorité de la Chambre, en rejetant dès le lendemain le crédit demandé par le gouvernement pour encombrer la

Il s'agissait d'un projet de loi relatif à la vente d'une partie des bois de l'État, projet de loi qui a, en effet, été retiré devant l'opposition de la Chambre.

rue de Rivoli par un nouvel hôtel des Postes, vient de montrer elle-même que les avertissements patriotiques de M. Thiers n'étaient pas sans action sur son esprit. Mais si la majorité voulait tirer de ces beaux discours leur conclusion légitime et l'appliquer aux affaires financières, elle modifierait à l'avenir le ton de ses rapports sur le budget ; elle renoncerait à engager le gouvernement à l'économie par des insinuations si douces, par des prières mêlées de tant d'éloges et accompagnées de témoignages de dévouement si absolus, que la partie agréable de ces documents pénètre seule jusqu'au cœur du pouvoir, tandis que les conseils et les prières, qui ont l'haleine plus courte, restent en chemin. Et puisque les comparaisons tirées de la vie privée sont aujourd'hui à la mode en politique, puisqu'aux deux pères de famille esquissés par M. Thiers, M. le ministre d'État a ajouté un troisième père de famille, celui « qui va chercher dans les sables du désert des éléments d'avenir » pour ses enfants, je demanderai à mon tour si un époux, menacé de ruine par une femme dépensière, prend le meilleur moyen de la modérer lorsqu'il

enveloppe une timide exhortation à l'économie dans une longue et bruyante protestation d'amour. Il rassure ainsi plus qu'il n'alarme, et l'on voit aussitôt que son court effort pour se montrer sévère ne tiendra pas devant un sourire.

Soyons pourtant justes envers tout le monde, et reconnaissons qu'il n'est pas aisé au gouvernement de fermer les deux issues par lesquelles s'écoulent tous les ans les deux ou trois cents millions qui forment l'excédant de nos dépenses sur nos recettes régulières, excédant auquel il faut pourvoir par ces expédients que M. Thiers a si bien appelés des recettes d'aventure. L'exagération des travaux publics et le Mexique, voilà aujourd'hui les deux fléaux de nos finances, et pour ainsi dire l'oïdium de la vigne nationale. Comment pourtant ralentir les travaux publics ou même en suspendre le développement de plus en plus rapide, lorsque l'immense clientèle d'entrepreneurs et d'ouvriers, formée depuis douze ans autour du gouvernement par l'extension systématique de ces mêmes travaux, attend désormais de l'État sa subsistance. La Chambre s'imagine-t-elle, par exemple, qu'en re-

fusant de construire un nouvel hôtel des Postes, elle a résolu toutes les questions contenues dans cet article du budget? Nullement ; elle a laissé au gouvernement la véritable question à résoudre : celle d'employer autrement et utilement les bras qui auraient démoli et reconstruit l'hôtel des Postes. Certes, nous ne manquons pas d'ingénieurs habiles qui trouveront pour ces bras, menacés d'oisiveté par le vote imprévu de la Chambre, un emploi conforme aux intérêts du pays. Nous ne courons pas le risque de les voir démolir et reconstruire l'Arc de triomphe ; mais il faut bien, en fin de compte, qu'ils démolissent ou reconstruisent quelque chose, et par conséquent qu'ils contribuent de manière ou d'autre à l'accroissement des charges publiques.

Quant au Mexique :

La critique est aisée et l'art est difficile,

du moment qu'on a pris le parti de n'en plus sortir qu'avec honneur, comme l'exige M. le ministre d'État, c'est une noble exigence à laquelle on est

d'abord tenté d'applaudir ; mais un peu de réflexion suffit pour diminuer l'enthousiasme qu'excite d'abord cette fière parole. Quelle serait, en effet, la différence qui doit exister, après tout, entre les entreprises raisonnables et celles qui le sont moins, si l'on pouvait toujours sortir des unes comme des autres avec honneur ? Veuillez considérer, de grâce, que les entreprises raisonnables et celles qui le sont le moins se ressemblent en ce point : qu'il est également facile de s'y engager. C'est la difficulté d'en sortir, ou du moins d'en sortir avec honneur, qui fait précisément distinguer avec le temps les unes des autres ; et vouloir effacer d'autorité cette distinction naturelle, en disant d'une entreprise déraisonnable : « Je n'en sortirai qu'à mon honneur, » c'est prétendre tout simplement réformer les lois qui régissent les affaires de ce monde et faire violence à la nature des choses. Est-ce à dire qu'il y aurait déshonneur à sortir aujourd'hui de l'affaire du Mexique ? N'exagérons rien ; il n'est point déshonorant de renoncer à l'impossible, ou, ce qui revient au même, de reconnaître que les charges et les périls d'une

entreprise mal conçue sont hors de proportion avec ses avantages; c'est un sacrifice d'amour-propre, et voilà tout. L'Espagne n'est point déshonorée pour avoir évacué Saint-Domingue. Il est vrai qu'elle avait envahi Saint-Domingue pour son propre compte et que cette situation lui rendait la retraite plus facile. J'ose croire que nous serions déjà revenus du Mexique si nous y étions allés pour notre propre compte; mais nous y sommes pour le compte de Maximilien ; nous y avons élevé un trône, et la chute de ce trône, inévitable après notre retraite, nous paraît une mortification intolérable. Voilà le lien de fer qui nous retient au Mexique! Voilà la blessure d'amour-propre que nous redoutons plus que la ruine, plus que la peste, plus que les chances d'une guerre avec les États-Unis. Voir Maximilien débarquer, un mois après nos soldats, à Saint-Nazaire, que cela est dur, désagréable, difficile à supporter! D'accord, rien n'est moins agréable; mais, encore une fois, où serait la différence entre ce qui est raisonnable et ce qui l'est moins, si tout devait également bien finir, et qui voudrait en ce monde prendre

la peine d'être sage, si le défaut de sagesse n'exposait à aucun désagrément?

Cependant j'entends encore l'honorable M. de Vuitry nous représenter que si l'entreprise du Mexique finissait de la sorte, elle aurait l'air d'une *étourderie*, ce qu'il faut éviter le plus possible. Certes, il faut éviter les étourderies, et c'est précisément pour aider les gouvernements à les éviter qu'ont été imaginés tous les liens du système parlementaire. Lord Palmerston aurait pu avoir, tout comme un autre, la tentation de ne pas ratifier le traité conclu d'abord à la Soledad avec Juarez, et de se charger de la régénération du Mexique. Mais le gouvernement parlementaire l'eût préservé de cette étourderie, et si, par impossible, il avait pu la commettre, il serait aujourd'hui obligé, par le simple jeu de ce gouvernement, de la confesser et de s'en tirer de son mieux. Serait-ce donc un si grand malheur; et pour éviter le reproche d'étourderie, est-il juste et raisonnable de tout braver? Si je mets étourdiment le feu à mes rideaux, j'ai tort sans doute et l'on raillera peut-être ma maladresse; mais si, pour éviter le reproche d'étourderie et

pour ôter à tous la tentation d'en rire, je laisse le feu gagner la maison, agirai-je en homme sage, et M. de Vuitry m'approuvera-t-il?

Je me reproche presque, monsieur le rédacteur, de discuter encore cette affaire du Mexique, après le discours si éloquent de M. Jules Favre et après tant d'autres discours, lorsque l'honorable marquis de Piré est à peu près le seul de mes concitoyens qui, sans y être obligé, prête encore à cette entreprise l'autorité de sa parole, ou, pour mieux dire, le secours toujours prêt de ses interruptions. Je n'ajouterai qu'un mot sur ce débat; c'est pour vous signaler l'extrême susceptibilité qu'on se croit obligé de témoigner dans nos assemblées, lorsqu'un orateur met en cause la conduite d'un agent quelconque de notre pays à l'étranger. On s'écrie aussitôt, comme on l'a fait hier pour le général Castagny, qu'un général français ne doit pas être accusé dans une assemblée française ; et, cela dit, on croit avoir fait une utile et belle démonstration de patriotisme. Je ne crois pas, monsieur le rédacteur, que les Anglais soient de moins bons patriotes que nous, et pourtant jamais une

accusation portée contre la conduite d'un de leurs généraux n'a excité dans leur Parlement cette susceptibilité singulière. Il n'y a pas un an qu'un amiral très-distingué, l'amiral Kupel, a été accusé d'avoir brûlé une ville au Japon, et que la Chambre des communes a consacré une séance entière à discuter sévèrement et librement sa conduite. Est-ce là un défaut de patriotisme ? Au contraire. c'est la marque d'un patriotisme sincère, sûr de lui-même et noblement jaloux de l'honneur du pays. Le vrai patriotisme n'a pas plus de pruderie ni d'affectation que la vraie vertu, et comme il se prouve tous les jours par des actes, il ne sent pas le besoin de se faire remarquer par le bruit et d'affecter l'intolérance.

Et puisque nous parlons de patriotisme, j'exhorterai au nom du pays tous les libéraux à faire leur devoir dans les élections municipales, si importantes pour nos futures élections législatives, puisque la composition du conseil municipal ne peut être sans influence sur le choix du maire, qui n'est rien moins que la cheville ouvrière de notre système électoral. C'est surtout pour les

campagnes qu'on peut dire : tels maires, telles élections; or la promesse solennelle faite par le gouvernement, pendant la discussion de l'adresse, nous permet de dire jusqu'à un certain point : tel conseil municipal, tel maire. Quel est maintenant le premier devoir des électeurs municipaux? C'est, comme toujours, de mettre de côté leurs nuances et même leurs divisions pour n'avoir en vue qu'un seul objet : l'indépendance de la commune. Qu'ils suivent l'exemple que la noble ville de Marseille a déjà donné à la France et qu'elle va lui donner encore; qu'ils unissent sous le même drapeau, c'est-à-dire sur la même liste, toutes les nuances de l'opposition libérale, qu'ils fassent une part légitime à toutes les opinions, j'entends à toutes les opinions qui professent en commun la doctrine du gouvernement du pays par le pays. La victoire est à ce prix, mais à cette condition elle est certaine. Les adversaires des libertés publiques, si ardents et si habiles à nous diviser, le savent aussi bien que nous et malheureusement mieux que nous.

XX

Dialogue sur l'élection de M. Girot-Pouzol à la place de M. de Morny.

9 juillet 1865.

Monsieur,

C'est un véritable plaisir que d'entendre nos contradicteurs habituels parler de l'élection de M. Girot-Pouzol et l'expliquer à leur manière. — Voyez-vous, me disait l'un d'eux, mon ami A. dont vous connaissez le dévouement à nos institutions, vous ne seriez pas si fier de l'élection du Puy-de-Dôme si vous connaissiez mieux les paysans qui l'ont faite. On n'a rien vu de pareil à l'ignorance et à la crédulité des ces gens-là. Ils sont capables des *quiproquo* les plus extraordinaires.

Vous souvenez-vous, par exemple, de ce discours dans lequel M. de Morny les a jadis dépeints traits pour traits à l'empereur?

— Voilà des gens, dit-il à S. M., qui sont assez simples pour n'avoir jamais voulu croire que votre glorieux oncle fût mortel et ils ont toujours continué, dans les profondeurs de leurs chais, à boire à sa santé. Ce sont les meilleurs appuis de votre couronne.

B. — Permettez; je vous ai vu jadis ravi de ce petit discours et vous ne trouviez pas alors que M. de Morny eût fait tort le moins du monde à ses électeurs, en leur donnant cet éloge.

A. — C'est qu'en effet leur erreur venait d'un bon sentiment; mais elle n'en est pas moins naïve, et trahit un tel défaut de discernement, qu'on s'explique aisément ce qui vient de se passer.

B. — Que s'est-il donc passé d'extraordinaire?

A. — Ne savez-vous donc pas qu'une bonne partie de ces électeurs ont refusé de croire à la mort de M. de Morny et se sont imaginé qu'ils le renvoyaient à la Chambre sous un autre nom?

D'autres ont crié : *Vive monsieur le duc !* sous les fenêtres de M. Girot-Pouzol, persuadés qu'ils ne pouvaient élire que des ducs ou que leur suffrage conférait ce titre à leurs élus. Enfin, vous n'ôterez pas de la tête du plus grand nombre qu'ils ont élu le président de la Chambre, que c'est une sorte de dignité héréditaire pour le représentant de l'Auvergne, et qu'à titre de président de la Chambre, M. Girot-Pouzol fera découler sur leur département tous les trésors de la France. Et vous appelez cette élection une victoire de l'opposition ! et vous parlez à ce sujet du progrès des idées libérales! Quelle plaisanterie !

B. — Vous me faites frémir en parlant avec tant de liberté d'une partie du corps électoral et surtout des électeurs des campagnes, qui en forment l'écrasante majorité. Mais, dites-moi, quand ils votaient partout pour vos amis, les candidats du gouvernement, n'aviez-vous pas la bouche pleine de leur éloge ? Ne releviez-vous pas en termes pompeux la fermeté tranquille de leur raison, l'incorruptible pureté de leur patriotisme ? Avec quel dédain vous avez traité l'histoire du veau de

M. Calvet-Rogniat, celle du canal d'Aix et tant d'autres histoires par lesquelles on s'efforçait alors d'ébranler l'autorité de leur vote !

A. — C'est tout simple. J'étais naturellement moins sensible à leur défaut de discernement quand ils votaient selon mon goût. Mais aujourd'hui je vois bien que le principe de leur sagesse n'était pas en eux-mêmes, et, qu'en votant si raisonnablement naguère, ils faisaient de la prose sans le savoir, comme c'est sans doute sans savoir bien pourquoi qu'ils vont maintenant de votre côté.

B. — Vous appartenez à un parti qui fait le plus grand cas de la discipline, et pourtant je remarque avec peine que vous manquez gravement à la discipline.

A. — En quoi donc?

B. — M. de Persigny n'est-il pas sénateur ?

A. — Certes.

B. — Membre du conseil privé ?

A. — Dieu merci !

B. — Eh bien, cet homme d'État, si élevé au-dessus de vous en dignité, a déclaré publiquement

dans un discours resté célèbre, que le véritable discernement politique, trop souvent absent des villes, s'est réfugié dans les campagnes, que la vue constante de la nature y entretient les bons sentiments, et qu'il faut expliquer par cette supériorité de vraies lumières et de vertu le concours empressé que les électeurs des campagnes apportent aux candidats du gouvernement. Voilà un langage à la fois plus digne, plus respectueux pour le corps électoral et, comme on dit aujourd'hui, plus *autorisé* que le vôtre.

A. — Tout cela devait être vrai, sans aucun doute, quand M. de Persigny le disait; mais il faut que cela ait cessé d'être vrai puisque les campagnards votent aujourd'hui tout aussi mal que les citadins, et qu'ils ont désarçonné trois ou quatre candidats officiels à la suite les uns des autres. D'ailleurs, j'admets, si vous y tenez, qu'il y a là autre chose que de l'ignorance et de la crédulité, et qu'une raison sérieuse est le motif de ce changement si regrettable.

B. — Voilà qui s'appelle parler sagement. Voyons cette raison.

A. — M'accorderez-vous que les hommes gardent plutôt le souvenir de ce qui leur a déplu que de ce qui leur a été agréable, et qu'ils perdent plutôt la mémoire du bien qu'on leur a fait que du mal qu'à tort ou à raison ils ont cru recevoir ?

B. — Il faudrait bien peu connaître la nature humaine pour n'être pas là-dessus d'accord avec vous.

A. — Admettez-vous encore qu'il est impossible à un gouvernement d'agir sur chaque question de manière à contenter tout le monde, en supposant même que chacune de ses actions plaise en somme à la majorité des citoyens?

B. — Le fabuliste l'a dit bien avant vous :

On ne peut contenter tout le monde et son père.

A. — Eh bien! voici ce qui en résulte : tout acte du gouvernement, quel qu'il soit, laisse après lui un certain nombre de mécontentements qui durent, à côté d'un nombre égal, ou si vous voulez supérieur, de satisfactions qui ne durent pas;

si bien qu'en fin de compte c'est la somme des mécontentements et le nombre des mécontents qui doivent incessamment s'accroître.

B. — Je ne le conteste pas.

A. — Je vous rendrai cette vérité plus sensible par des exemples. Les gens qui devraient être encore reconnaissants de la guerre d'Italie ne songent plus qu'à se plaindre de l'occupation de Rome. Les gens qui devraient être reconnaissants de l'occupation de Rome ne songent plus qu'à gémir sur les envahissements tolérés du Piémont et sur la convention du 15 septembre. Ceux qui devraient être enchantés de la liberté du commerce se plaignent de l'absence d'autres libertés qui leur sont chères; tandis que ceux que la liberté du commerce a lésés ne trouvent ailleurs aucune consolation. Enfin personne, excepté le *Constitutionnel*, n'est reconnaissant de l'expédition de Mexique, et elle sert de grief à ceux qui n'en ont pas d'autres. Voilà comment l'on ne peut faire un pas, lorsqu'on est au pouvoir, sans accroître, quoi qu'on fasse, le nombre de ses adversaires et sans augmenter avec le temps ses embarras.

B. — Je crois bien que vous avez raison. Mais ne voyez-vous aucun moyen de combattre cette cause d'affaiblissement inhérente à tous les gouvernements de ce monde ?

A. — Comment empêcherait-on un résultat qui vient de la nature même des choses ? Aucun gouvernement ne peut vivre sans agir, et agir c'est créer des satisfactions qui passent et des ressentiments qui demeurent.

B. — Rien de plus vrai ; mais d'après votre théorie, au bout d'un certain temps tous les gouvernements devraient se trouver par terre.

A. — Non pas tous. Les gouvernements tout à fait absolus, comme la Turquie, sont à l'abri de ce danger. Il n'y a ni élections, ni moyen régulier de s'en prendre au pouvoir des déplaisirs qu'on endure ; on finit par les mettre sur le compte de la fatalité et cela peut marcher ainsi, bien longtemps, sinon toujours.

B. — Votre théorie de l'affaiblissement progressif ne s'applique donc qu'aux gouvernements libres ?

A. — Oui ; aux gouvernements libres ou à moitié

libres. Il suffit que l'élection y joue un grand rôle.

B. — Expliquez-moi donc alors comment l'Angleterre...

A. — Nous y voilà ! j'en étais sûr. Vous savez pourtant que cet exemple-là ne compte pas.

B. — Pourquoi donc ? N'y a-t-il pas là des hommes ? Ne sont-ils pas comme les autres hommes plus sensibles au mal qu'au bien, moins reconnaissants que vindicatifs ? Quelques lieues de mer changent-elles à ce point la nature humaine ?

A. — Ne parlons pas de l'Angleterre.

B. — Parlons-en, au contraire, car vous venez de donner la raison la plus vraie, la plus générale, la plus forte qu'on puisse alléguer en faveur du gouvernement parlementaire. Comment ne voyez-vous pas qu'il contient le seul remède applicable au mal que vous avez si exactement décrit, à cette ingratitude inévitable, à ce mécontentement croissant qui s'accumulent par degrés autour du pouvoir, quel qu'il soit, comme les nuages formés par l'ardeur du soleil et par la beauté même du temps se condensent sur nos têtes? Il faut bien livrer périodiquement quelque chose à cet orage, lui

donner un objet à frapper, à détruire, ou, pour mieux dire, à renouveler. Cet objet, chez nos voisins, c'est le ministère qui, investi d'abord de tout l'ascendant de la victoire, s'affaiblit avec le temps par son action même et par ce travail inévitable des esprits que vous décriviez tout à l'heure, jusqu'au jour où il tombe et préserve l'État par sa chute. Rendre cette chute régulière, douce, à peine sensible, et produire à temps, avec la secousse la plus légère qu'il se peut, ce rafraîchissement nécessaire de l'esprit public, voilà l'art simple et salutaire des gouvernements constitutionnels ou, pour mieux le définir, voilà l'art d'éviter les révolutions sans étouffer la liberté. Mais je vous vois déjà bondir comme le Calchas de *la Belle Hélène*, quand on lui fait l'éloge d'un autre augure.

A. — Précisément. Nous sommes aussi sensibles que lui sur ce point. C'est une chose dont nous ne voulons pas entendre parler. Nous ferons tout ce qu'on voudra, excepté cela. Aucune concession ne nous coûtera, pourvu qu'on nous laisse tranquilles là-dessus. Voulez-vous la liberté de la passementerie?

B. — Allez faire cette offre magnifique à mes amis de *l'Opinion nationale*. Je ne suis pas satisfait à si bon marché.

A. — Voilà comment finissent toujours nos conversations, par une querelle. Il m'en coûte pourtant de vous quitter fâché.

B. — Je le regrette aussi, car au fond, vous n'êtes pas si méchant qu'on le croit et vous avez l'intention de bien faire. Eh bien, puisque vous ne voulez pas du moyen que je vous propose et que les futures élections vous embarrassent, je vous donnerai encore un conseil.

A. — Je reconnais là votre obligeance.

B. — Persuadez à un certain nombre d'amis sûrs de se présenter comme candidats non-officiels, et combattez-les même un peu, si cela est indispensable à leur succès. J'ose vous prédire qu'ils passeront et vous les retrouverez à la Chambre.

A. — Mais le public ne sentira-t-il pas?...

B. — Que vous êtes simple ! Dites-moi. Tous les députés de Paris vous sont-ils également désagréables ?

A. — Nullement ; il en est même quelques-uns qui m'inspirent maintenant une affection particulière.

B. — Eh bien, lequel d'entre eux aurait passé aux élections générales s'il ne s'était présenté comme candidat de l'opposition, et d'une opposition très-avancée ? car M. Thiers leur paraissait à peine assez pur. Que cet exemple vous serve de leçon.

A. — Merci, j'y songerai.

XXI

Lettre de feu Jugurtha à Abd-el-Kader, et réponse de l'Emir.

23 juillet 1865.

Monsieur,

J'ai mis la main sur une correspondance singulière échangée entre l'autre monde et celui-ci. Vous savez que nous avons l'honneur de posséder à Paris l'émir Abd-el-Kader, à qui l'on montre avec quelque orgueil nos boulevards, notre Opéra, notre bois de Boulogne. L'ex-roi des Numides, Jugurtha, descendu depuis plus de dix-neuf cents ans aux sombres bords, et fatigué de ce long loisir, a pris la liberté d'écrire à l'émir, qui a bien voulu lui répondre. Ce sont à peu près les seules

lettres qui soient aujourd'hui inviolables et qui échappent à la jurisprudence de la Cour de cassation, puisqu'elles n'ont pas été confiées à la poste ; et cependant je vous les livre, afin que, sur notre terre d'égalité, il n'y ait d'exception pour personne, et que l'odieux privilége du secret des lettres ne soit point rétabli en faveur de ces illustres correspondants. Voici donc la lettre de Jugurtha :

« Mon frère, j'ai souvent entendu parler de vous parmi les ombres, et j'ai suivi avec intérêt votre aventureuse carrière, écoulée sur ce même territoire où j'ai si longtemps tenu tête à la puissance de Rome. Vaincu et pris comme moi, mais mieux traité que moi par une nation plus douce, vous jouissez librement de l'hospitalité du vainqueur. Je voudrais apprendre quelque chose de vous sur le peuple dont vous êtes devenu l'hôte ; mais comme nous sommes tous deux d'un pays où l'on ne fait rien pour rien, je veux vous payer d'avance le plaisir que vous me donnerez, en vous disant brièvement qui je suis et ce que j'ai vu d'intéressant dans le monde.

« J'ai été élevé dans notre chère Afrique, près

de cette Cirtha que vous appelez, dit-on, Constantine. Mon oncle était le roi de ce pays et me traitait comme son enfant; mais il avait deux fils, mes cousins, qui lui auraient succédé si je n'y avais mis bon ordre. J'aimai la chasse et la guerre dès ma jeunesse, et le premier lion que j'ai tué ne m'a pas moins fait battre le cœur que le premier homme que j'ai vu tomber sous mon épée. Je me faisais adroitement aimer de tout le monde; mais mon oncle me pénétra bientôt; il lut dans mes yeux l'arrêt de mort de ses fils, et, hésitant à se défaire de moi ouvertement, il m'envoya faire la guerre avec ses alliés les Romains, comme pour demander ce service à la fortune. J'assistai donc au siège de Numance, en Espagne, et c'est sous les murs de cette ville affamée que j'eus la première idée de la grandeur de Rome. Ma destinée n'était point de mourir en Espagne : j'affrontai impunément tous les périls, je revins en Afrique couvert de gloire et fort de l'amitié d'un grand nombre de Romains. Mon oncle parut accepter l'arrêt du sort; il m'adopta, partagea son royaume entre ses deux fils et moi, nous recommanda la

concorde et mourut. Je fis presque aussitôt périr l'un de mes cousins ; puis ayant paru accepter un nouveau partage du royaume avec le survivant, je lui déclarai la guerre, l'assiégai dans Cirtha malgré les ordres du peuple romain, et, réduit à se rendre, il mourut en invoquant le nom de Rome. Si c'était là toute mon histoire, elle ne pourrait guère servir à vous instruire, car les choses ont dû souvent se passer de la sorte dans nos déserts, et la soif de commander doit aujourd'hui, comme jadis, agiter le cœur et ensanglanter la main des hommes.

« Mais j'ai vu Rome, et je ne crois pas qu'un spectacle aussi extraordinaire ait jamais frappé vos yeux. On m'assure qu'aujourd'hui le monde est divisé en plusieurs États capables de se combattre et de rester libres. Il n'y avait alors rien de semblable. J'avais entendu dès le berceau prononcer le nom de Rome avec terreur, et j'avais appris dès l'enfance que rien n'osait lui résister sur la terre. Pourtant je savais aussi, et mes amis dans le camp de Numance me l'avaient cent fois répété, que si le fer ne pouvait rien

contre Rome, l'or y pouvait tout et qu'un certain nombre d'hommes y vendaient aux plus offrants la protection de la république et l'autorité du nom romain. J'en fis moi-même l'expérience lorsque mon second cousin, menacé de mort, invoquait la pitié du Sénat. J'achetai sans peine les arbitres que le Sénat nommait pour juger entre nous, et l'ayant prévu, le Sénat ne les nommait que pour les enrichir; j'achetai une partie du Sénat lui-même, et je comptais dans son sein plus d'amis que d'adversaires; j'achetai jusqu'aux généraux qui furent d'abord envoyés pour me faire la guerre; dociles à cet exemple, leurs lieutenants me vendaient les éléphants et les vivres, les soldats me vendaient leurs armes. Le peuple ordonna enfin une enquête sur mes largesses et nomma le premier des commissaires, l'illustre et intègre Scaurus, qui avait plus hautement que personne signalé et flétri la corruption générale. J'achetai aussitôt le fier Scaurus, plus cher il est vrai que tous les autres. Enfin, cité moi-même à Rome, et muni d'un sauf-conduit avec la promesse de l'impunité si je dénonçais devant les comices ceux que j'avais

achetés, je comparus devant le peuple, escorté des deux tribuns. Mais à peine l'un m'eut-il ordonné de parler, que l'autre, payé par moi, m'ordonna de me taire, et le peuple, indigné de ce *veto* et sachant combien il m'avait coûté, eut pourtant la patience de le respecter. Tel était encore le prestige de la loi, resté debout au milieu de tant de ruines.

« Ces ruines étaient l'œuvre du luxe et de l'amour effréné des plaisirs, de même que la simplicité, la frugalité et l'honnêteté des premiers Romains avaient élevé jusqu'au ciel l'édifice de leur puissance. Je ne sais ce qu'il vous est donné de voir dans la grande ville où vous êtes, mais soyez sûr que rien ne peut égaler la splendeur du spectacle que j'avais alors sous les yeux. L'or, l'argent, l'ivoire, la pourpre, les pierreries brillaient partout ; les dépouilles du monde entier étaient entassées entre ces sept collines, comme dans un vaste repaire, enrichi par un long pillage. L'ardent besoin de jouissances qui dévorait les hommes, la vanité qui consumait le cœur des femmes, le luxe de leur parure, que reprenaient en vain quelques sages sénateurs, paraissaient

avoir touché la dernière limite, et pourtant cette frénésie augmentait chaque jour, et les plus riches se trouvaient pauvres à cause de l'immensité de leurs désirs. De là cet abandon général de l'honnêteté et cette soif brûlante de l'or que j'avais un moment étanchée.

« Mais vous vous demandez, sans doute, pourquoi, les choses étant ainsi, j'ai fini par être combattu sérieusement par le peuple romain, par être vaincu et mis à mort. Voici le secret de ma perte : si nous dominons les hommes par leurs intérêts, ils peuvent néanmoins nous échapper par leurs passions, et, dans les affaires humaines, une passion sincère produit souvent les mêmes effets que la vertu. Le peuple de Rome, abaissé depuis l'échec des Gracques, détestait la noblesse encore enflée de cette victoire, et, en achetant la noblesse qui avait en main la conduite des affaires, je soulevai contre moi les passions du peuple, que je ne pouvais acheter.

« Je n'avais pas prévu que le dernier mot pût appartenir au peuple dans la querelle dont j'étais l'objet ; et j'avais trop oublié le conseil du sage

Scipion, qui m'avait averti devant Numance que mon habitude d'acheter les hommes importants me porterait malheur, parce qu'ils me vendaient ce qu'ils ne possédaient pas, et que le peuple entier était, après tout, maître de la république. La noblesse, enrichie par moi, ne put donc me préserver de la colère du peuple lorsqu'il voulut enfin, non par amour de la justice, mais par haine pour la noblesse, qu'on me fît sérieusement la guerre.

« Alors commencèrent mes mauvais jours. Un honnête homme, Métellus, me réduisit bientôt aux dernières extrémités ; puis un plébéien ambitieux, Marius, vint le remplacer et lui arracher la victoire. Je ne pouvais acheter Métellus, puisqu'il était honnête, ni Marius, puisqu'il était ambitieux et que son intégrité affectée était un de ses moyens pour arriver à dominer son pays. Sous la main de ces deux hommes, l'armée romaine redevint ce que je l'avais vue devant Numance, et je compris aussitôt combien il était impossible de résister à cette redoutable machine, lorsqu'elle était soutenue et animée par une grande âme. Je lui opposai en vain tantôt des murs inexpugna-

bles, tantôt des sables arides ; j'essayai en vain de la surprendre en marche, de jour ou de nuit, tourbillonnant avec mes escadrons rapides autour de ses lignes impénétrables. Je fus toujours vaincu, puis livré au vainqueur, traîné à Rome, conduit en triomphe dans ces mêmes rues où les patriciens m'avaient agréablement promené naguère, et jeté enfin dans une fosse, où je mourus de froid et de faim.

« Mais je fus amplement vengé et consolé par cette foule d'illustres victimes qui ne tardèrent pas à me rejoindre chez les ombres. La guerre civile, cette lutte des pauvres contre les riches, dans laquelle j'avais été moi-même enveloppé, continua dans Rome, et chaque jour en augmenta la fureur. L'armée même qui me détruisit contenait mes futurs vengeurs : Marius et son lieutenant Sylla s'y détestaient, en attendant le moment de se faire ouvertement la guerre. J'ai appris enfin que cette prodigieuse république, déchirée de ses propres mains et épuisée, est tombée dans la plus abjecte servitude et a fini par être effacée de la terre.

« Dites-moi maintenant, de grâce, ce qu'il faut penser du peuple chez lequel vous êtes, et qui vous a fait un accueil si différent de celui que j'ai reçu. Surpasse-t-il le peuple romain en honnêteté aussi bien qu'en clémence ? Est-il sur la pente de sa ruine ou a-t-il encore conservé cet élan qui porte pour un temps les peuples à la grandeur ? Est-il rongé par le luxe, et les sénateurs essayent-ils en vain d'y réprimer les parures des femmes? Y a-t-il chez lui, comme dans Rome, une guerre entre le peuple et la noblesse ? Ou dois-je croire, comme on me l'assure, que ce peuple a, d'un seul coup, il y a soixante-dix ans, détruit sa noblesse ? Mais alors la lutte des pauvres contre les riches a-t-elle remplacé la lutte des plébéiens contre les nobles ? Dites-moi encore (car on ne sait à quoi s'en tenir là-dessus chez les ombres, à cause d'une foule de rapports contradictoires) si ce peuple a gardé ou perdu sa liberté, s'il se gouverne encore lui-même, ou s'il est déjà tombé dans le même abîme que Rome, si l'armée qui vous a vaincu contenait aussi vos futurs vengeurs, si elle comptait aussi des Marius et des Sylla dans ses

rangs. Dites-moi enfin, car tout m'intéresse, quels sont les divertissements de ce peuple, ses théâtres et ses plaisirs, et si les danseuses qu'on vous a montrées ont autant de charme que celles de nos déserts? Décrivez-moi ce que vous avez sous les yeux et je vous en serai reconnaissant, bien que la terre n'ait vu sans doute rien d'égal à Rome, ni en vices, ni en vertus. »

Cette longue lettre, monsieur le rédacteur, n'a obtenu de l'émir que cette courte réponse :

« Louange au Dieu unique! Mon frère, vous parlez avec abondance et comme il convient aux morts. Fils du désert, comme vous, mais vivant, je suis plus avare de paroles. Vous ne serez pas étonné, j'en suis sûr, en y pensant bien, si je ne vous réponds que sur le fait des danseuses. On en présente un grand nombre à la fois sur la scène; elles sautent assez haut avec une exacte symétrie, exécutent rapidement toutes sortes de figures, et quelques-unes parcourent très-vite un grand espace avec des bonds très-légers. Mais, à vrai dire, j'aime bien mieux les nôtres. Celles-ci sont trop nombreuses, et leurs mouvements violents, soit

en corps, soit isolés, paraissent dénués de sens. On dirait qu'un ressort détendu les fait mouvoir. Une ou deux danseuses debout, sur un étroit tapis, voilà tout ce qu'il faut à un homme, et celles de notre pays n'ont pas besoin de courir ni de bondir pour nous charmer. Leurs mouvements sont pleins de langueur, et chacun de leurs mouvements exprime une passion. Elles s'approchent, elles s'éloignent, s'inclinent et se relèvent, elles tremblent et frémissent, tantôt accablées, tantôt transportées par le doux mal de l'amour. Voilà ce que vous aimiez sans doute, comme moi, à contempler paisiblement sous la tente ou sous un ciel limpide, en rêvant après une journée de combats. Que ne puis-je vous emmener avec moi à Damas, où je vous ferais goûter ce divin plaisir! Mais j'oublie que vous êtes banni de la terre. Tel est cependant mon avis sur les danseuses. Nous aurons le temps de parler du reste, chez les morts. »

XXII

Elections législatives en Angleterre. — Élections municipales en France. Sagesse des ouvriers de Marseille.

6 août 1865.

Monsieur,

L'Angleterre vient de traverser, comme nous, ses élections générales ; elle a renouvelé sa Chambre des communes pendant que la France renouvelait ses administrations municipales, et elle a donné à son gouvernement le témoignage de satisfaction le plus complet qu'il pût souhaiter.

Cette satisfaction est légitime : au dedans comme au dehors, le gouvernement anglais s'est conduit avec sagesse, et cette sagesse a été secondée par la bonne fortune. C'est un acte de

sagesse que de s'être retiré à temps de l'expédition du Mexique et que d'avoir laissé à la France ou à son protégé le soin de percevoir et de payer les indemnités dues à l'Angleterre; c'est un acte de sagesse que d'avoir résisté à la tentation d'intervenir dans la guerre civile des États-Unis, malgré l'invitation si inattendue et si séduisante de la France, et malgré le désir bien naturel aux Anglais d'assurer le démembrement de cette puissante république, rivale inévitable de leur patrie pour la souveraineté des mers; c'est enfin un acte de sagesse (bien qu'il ait dû coûter cher de l'accomplir) que de ne s'être point engagé isolément dans une guerre contre l'Allemagne en faveur du Danemark, lorsqu'il a été certain que la France était décidée à laisser les événements suivre leur cours et à respecter le principe des nationalités jusque dans ses applications les moins raisonnables et les moins estimables. Sur tous ces points, il y avait si peu de reproches à faire à la conduite du gouvernement anglais, que l'opposition, mise en demeure de se prononcer, a toujours été hors d'état d'en suggérer une autre, et s'est bornée

à soutenir qu'on aurait dû témoigner plus de malveillance aux États-Unis et plus de bienveillance au Danemark, ce qui n'aurait servi qu'à rendre le maintien de la paix dans les deux cas plus pénible et plus mortifiant pour le peuple anglais.

La situation intérieure de l'Angleterre justifie mieux encore que l'état des affaires du dehors le vote si favorable que le peuple anglais vient d'accorder au ministère. Il a été donné à ce peuple vraiment privilégié de voir en même temps réduire la dette nationale et alléger les impôts. Le manque presque absolu du coton, qui devait être, d'après les calculs du Sud, un fléau intolérable pour l'Angleterre, n'a presque pas entamé cette prospérité robuste, et n'a servi qu'à ouvrir une large carrière à l'activité et à la charité publiques. La législation n'a cessé de s'améliorer dans cet intervalle, et si la réforme électorale n'a pas été essayée, c'est que l'opinion, loin de pousser le gouvernement sur ce point, cherche plutôt à le retenir, de peur d'ébranler les fondements du bonheur public et de perdre le *bien* en voulant à tout prix atteindre le *mieux*.

Enfin, le progrès de la population anglaise est si rapide, les familles sont si fécondes, le désir d'améliorer sa condition est si général, les ressources nécessaires pour tenter la fortune et cette sage hardiesse qui fait qu'on la tente, sont si communes, qu'un essaim perpétuel d'émigrants s'échappe de cette terre laborieuse, comme d'une ruche trop pleine et va répandre aux extrémités du globe la langue, les mœurs et les lois libérales de la mère patrie. La Nouvelle Zélande, une future Angleterre, l'Australie, future confédération d'États aussi prospères et presque aussi puissants que les États-Unis, le Canada, les États-Unis eux-mêmes, reçoivent tous les ans ce surplus de la population anglaise et s'en nourrissent, sans que la source vivante d'où ce flot humain s'épanche en demeure appauvrie. Pendant l'année dernière seulement, 209 mille émigrants ont quitté la Grande-Bretagne. Ainsi s'étend dans le monde la race anglo-saxonne, multipliée comme les sables de la mer sous l'influence créatrice de la liberté.

J'en arrive maintenant à la noble nation qui

s'épuise depuis soixante-dix ans en agitations stériles entre le Rhin et l'Atlantique. Elle vient, elle aussi, de faire des élections générales, et j'ose dire que ces élections n'ont guère moins d'importance que s'il se fût agi du renouvellement de la Chambre, car elles auront sur ce renouvellement même une inévitable influence. L'administration municipale peut beaucoup, nous le savons par expérience, sur les élections législatives; le système du vote à la commune pour le choix de nos députés fait une large part à l'ascendant légitime ou illégitime du maire, et qui ferait l'histoire des erreurs ou des abus de pouvoir des maires ferait en même temps l'histoire des égarements et des faiblesses du suffrage universel.

On assure cependant que la majorité des maires vient d'être respectée par le vote des campagnes, et leur élection équivaut à une prolongation de pouvoir, que cette fois leurs administrés leur accordent. Soit, ce seront bien les mêmes maires; mais après les transactions qui ont amené leur succès et que chaque jour nous fait mieux connaître, ce ne seront plus les mêmes hommes.

On sait, en effet, à quoi s'en tenir sur ce terme de *liste municipale* que notre collaborateur, M. Allain Targé, a si clairement expliqué. Je lis ce matin, par exemple, dans mon journal : Toulon, vingt-quatre conseillers à élire. Élections des vingt-quatre candidats de la liste modérée *acceptée* par le maire; ce que le *Mémorial d'Aix*, plus voisin des faits, sinon plus sincère, traduit simplement de la sorte : Toulon, succès complet de l'opposition. Que veulent dire toutes ces formules, sinon qu'à Toulon, comme en maint autre lieu, le succès de l'opposition a été prévu et accepté, en tout ou en partie, par le maire?

Soyons-en bien persuadés, monsieur le rédacteur, ces maires éprouvés par le suffrage universel et restés debout grâce à des transactions opportunes, auront peu de ressemblance avec ces puissants personnages qui n'avaient jadis à compter qu'avec le pouvoir central, et qui avaient même reçu de M. Billault le conseil superbe de ne point se présenter aux élections municipales, de peur d'affaiblir par une candidature le prestige de leur autorité. On a le droit d'espérer de ces maires

élus ou à moitié élus plus de douceur dans l'exercice de leur pouvoir, plus de déférence pour le vœu public, et, ce qui importe le plus au pays, plus de discrétion en temps d'élections législatives.

Quant aux maires absolument condamnés par le suffrage universel, comme il est arrivé dans plus d'une grande ville, on ne peut guère appréhender qu'ils restent en place, alors même qu'ils n'auraient pas d'eux-mêmes la bonne grâce de se rendre au sentiment public et de se retirer. Quelque regret que puisse, en effet, éprouver le gouvernement à faire descendre du pouvoir des amis du premier degré et à les remplacer par des amis plus nouveaux ou moins ardents, il n'est pas à craindre que l'administration supérieure refuse sa sanction au vote populaire, et se mette, sur une question de personnes, en contradiction ouverte avec une grande cité. Le gouvernement aimera mieux, j'en suis sûr, panser avec son humanité accoutumée les plaies du vaincu et l'écarter de l'arène en le remerciant de ses efforts.

Quelqu'un qui court grand risque de ne point

recevoir les remercîments du pouvoir, malgré son zèle, c'est le rédacteur du *Courrier de Marseille*, dont vous avez cité dans votre dernier numéro la véhémente harangue. Ce curieux document est plus précieux que l'auteur ne l'a soupçonné lui-même et figurera dans l'appendice de l'histoire de notre temps, si notre temps rencontre un jour un historien capable de le bien comprendre. Allant, selon son usage, au fond des choses et dédaigneux des circonlocutions chères au style officieux, M. Ulysse Pic a déclaré aux ouvriers de Marseille que la question à débattre entre l'administration et l'opposition n'était autre que celle des travaux publics. Réclamer l'économie, c'est vouloir chasser les 50,000 ouvriers que le développement de ces travaux a attirés dans Marseille ; or, dit M. Ulysse Pic, ces ouvriers, *nous voulons les garder*, c'est-à-dire : l'administration veut les garder ; ou, pour parler plus exactement, elle veut en accroître le nombre en continuant à développer les travaux publics. Et cet habile homme exhortait ainsi les ouvriers à voter dans leur propre cause, c'est-à-dire contre l'économie des deniers publics, mais

en faveur de leur travail et de leur pain. Il est impossible de poser plus franchement la question entre le trésor public et les nombreux ateliers nationaux organisés sous des noms divers dans la plupart de nos grandes villes ; il est impossible de dire plus nettement aux ouvriers que le gouvernement se charge de leur assurer du travail à tout prix au moyen du budget, et que le tort de l'opposition est de trouver à redire à ce système. C'est donc le langage le plus sincère qu'on puisse imaginer, mais est-ce un langage aussi habile que l'a cru le rédacteur du *Courrier de Marseille?*

Au premier abord, on est tenté de le croire. Il n'est guère de corde plus sensible chez les hommes que celle de l'intérêt personnel, ni de plus sûr moyen de leur faire prendre quelqu'un en haine que de leur représenter ce quelqu'un comme un ennemi décidé de leur intérêt. C'est ainsi, par exemple, que Néron, guidé par le trop complaisant Sénèque, s'y est pris pour faire approuver des soldats et du peuple le meurtre de sa mère : *Dissuadebat donativum et congiarium ;* elle me dissuadait de vous distribuer de l'argent et des

vivres. Voilà le crime de l'opposition de Marseille : *Dissuadet*, elle déconseille les grands travaux publics et l'entretien aux frais du budget des cinquante mille ouvriers. Et pourtant, ce hardi langage est resté sans action sur les ouvriers de Marseille. Ce qui veut dire, en bon français, qu'il ne faut pas toujours nous confondre avec la plèbe de Rome, que l'intérêt de la patrie nous rend aisément sourds au grossier appel fait à notre intérêt personnel, et que nous cédons alors sans balancer au sentiment de l'honneur et de la liberté.

XXIII

Vœux de bonne année adressés au peuple français à l'occasion du 15 août.

15 août 1865.

Monsieur,

Je vous écris au son des cloches et des pétards, et il m'est de la sorte interdit d'oublier que le 15 août est une fête nationale. Vous me permettrez, sans doute, de prendre ce mot de fête nationale dans son sens propre, et d'adresser à la nation, puisque c'est aujourd'hui sa fête, mes vœux bien sincères pour sa grandeur et sa prospérité.

Quels vœux convient-il donc de faire pour notre pays? Que tout homme sensé, que tout bon citoyen se le demande. Faut-il lui souhaiter

plus de gloire? Mais jamais aucun peuple dans l'histoire du monde (sauf Rome) n'a été comblé avec la même largesse des satisfactions que ce mot de gloire représente. Et ces satisfactions sont réelles et ne s'évanouissent point, comme on incline trop à le croire, en une vaine fumée; c'est un avantage pour un peuple que d'avoir joué, même au prix de grands malheurs, un rôle glorieux dans le monde, que d'être pénétré du sentiment de sa grandeur, que d'avoir une haute opinion de lui-même, et que de ne point endurer, même pour le plus lointain avenir, l'idée de sa déchéance. L'âme nationale, nourrie de grands souvenirs, ne se laisse pas facilement abattre, et c'est ainsi qu'un long héritage de gloire devient pour un peuple une force matérielle qui peut se peser et se compter. Mais cette réserve de glorieux souvenirs, cette confiance en nous-mêmes qui en découle, cette opinion avantageuse de nos forces, et désavantageuse de celles de nos rivaux, ont-elles besoin d'être accrues parmi nous? Que tous ceux qui connaissent le peuple français répondent. Pèche-t-il par défiance de lui-même,

par excès de modestie, par trop grande considération pour l'étranger? Est-ce là son défaut et son péril? Non. Ne souhaitons point, pour le moment, plus de gloire au peuple français.

Lui souhaiterons-nous de déplacer sa frontière de l'Est, puisque c'est la seule qui puisse être indécise encore, de reculer un peu cette borne si souvent teinte de sang, et de l'avancer de quelques pas vers l'Allemagne avec ou sans le gré de l'Europe? Pas davantage; mais voici le vœu bien sincère que nous offrirons au peuple français à l'occasion de sa fête. Qu'il comprenne (le plus tôt sera le mieux) que toutes les querelles des États de l'Europe entre eux, le déplacement de leurs frontières, la création ou la résurrection des nationalités, et l'audace heureuse de M. de Bismark, et le mécontentement de l'Autriche, et l'arrogance de la Prusse, et les entrevues des rois et des empereurs, et les projets profonds de cette cour, et l'opposition de cette autre auront bientôt autant d'importance dans le monde que les querelles qui agitaient la Grèce et l'Asie au temps des successeurs d'Alexandre.

Alors, comme aujourd'hui, on fondait et on renversait des trônes, on rectifiait des frontières, on affranchissait même des peuples et l'on ressuscitait des nationalités pendant qu'à l'Occident s'élevait la puissance de Rome ; et tous les acteurs qui s'échauffaient à l'envi sur cette scène rebattue de l'Orient, qui s'y enivraient de leur puissance, qui s'ornaient des surnoms pompeux de Nicator ou de Poliorcète, ne paraissaient pas se douter qu'ils se démenaient dans une fondrière, que le théâtre des grands événements humains était définitivement changé, et qu'à ce moment même une lutte terrible allait commencer entre la Sicile, l'Espagne et l'Afrique, pour décider à qui appartiendrait bientôt le reste de la terre.

Je voudrais qu'on persuadât au peuple français, pour son bien, à l'occasion de sa fête, que le théâtre des affaires humaines n'éprouve pas aujourd'hui un changement moins extraordinaire et n'est pas moins sensiblement déplacé que dans ce temps-là ; que ce n'est plus sur le Rhin, ni même dans la Manche, que se disputera désormais l'empire du monde, mais sur l'Atlantique, sur le Pa-

cifique et à nos antipodes ; et qu'enfin, dans cette lutte déjà commencée et destinée à renouveler la face du globe, la victoire n'appartiendra pas au meilleur soldat ni même au meilleur marin, mais au peuple qui aura le plus fait pour la multiplication de sa race et pour la diffusion de son sang.

Souhaitons donc que les Français s'accroissent en nombre et se répandent, et que l'Algérie, tout d'abord, puisqu'elle est à nos portes et que nous y avons planté notre drapeau, contienne bientôt quelques millions de Français ; non pas de ces Français sur le papier qui parlent arabe, vénèrent le prophète et nous tirent tous les cinq ans des coups de fusil, mais de vrais Français, enfants de l'Alsace, de la Champagne ou de la Provence, aussi éternellement Français de cœur et d'esprit que ces Canadiens qui se rappellent encore leur Normandie sous le drapeau de l'Angleterre. Souhaitons que la Cochinchine devienne dans nos mains un riche comptoir, capable de nous consoler de la perte de l'Inde et de donner carrière à l'esprit d'entreprise de notre jeunesse. Souhaitons avant tout et avec ardeur, que le 15 août

prochain ne nous retrouve pas au Mexique, que nous ayons avant ce temps-là détourné vers un meilleur emploi les richesses aujourd'hui prodiguées pour nous aliéner profondément notre allié naturel et pour élever contre les États-Unis le plus fragile des obstacles.

Mais si la race française veut un jour partager le globe avec la race anglo-saxonne, au lieu de rester enfermée, perdue, oubliée dans un coin du vieux continent, si la France veut que de grandes nations sorties de son sein puissent la représenter dignement dans ce monde de l'avenir au lieu d'abandonner tout entier ce monde aux générations issues des flancs de l'Angleterre, et de se résigner à n'avoir plus de grandeur que dans l'histoire, il faut d'abord qu'elle se réforme elle-même et se guérisse des maux qui la consument ; car, pour les États comme pour les hommes, la fécondité est fille de la santé. Voici donc le plus important des vœux qu'on puisse adresser au peuple français pour sa fête : Réforme-toi toi-même. Et comment ne pas ajouter qu'il a entre ses mains le plus puissant, le plus rapide des moyens de réforme :

c'est-à-dire le suffrage universel, qui fait que la volonté du peuple est la loi supême; et qu'en la manifestant avec éclat il peut accomplir, sans révolution, tout ce qu'il veut.

N'oublions pas cependant que cet irrésistible instrument de progrès devient, aussitôt qu'il est manié sans sagesse ou sans conscience, un instrument non moins irrésistible de décadence. Il peut ruiner les États aussi facilement qu'il peut les tirer de l'abîme; quiconque l'appelle à son aide doit être par lui sauvé ou perdu sans retour, et de même que, selon l'Évangile, celui qui communie sans avoir le cœur pur boit et mange sa propre condamnation, un peuple qui se sert du suffrage universel sans justice ou sans discernement se met lui-même sur le chemin de la mort. Adressons donc encore au peuple français ce vœu, dont l'accomplissement est la condition du succès de tous les autres : qu'il fasse du suffrage universel un usage honnête et sensé.

Il a déjà commencé; les élections dernières sont d'un bon augure. Sur presque tous les points de notre territoire, le suffrage universel a fait acte

d'indépendance ; sur quelques points, dans les circonstances les plus difficiles, il a fait acte de discernement. Quel spectacle, par exemple, que celui de la population ouvrière de Marseille, restant sourde aux excitations que nous avons rappelées il y a quinze jours! L'insensibilité à ce genre d'excitation est précisément ce qui distingue la démocratie de la démagogie, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus beau de ce qu'il y a de plus méprisable sur la terre. Une telle conduite du corps électoral, dans une grande ville, honore donc le pays tout entier et donne confiance dans l'avenir ; cette conduite est faite, il est vrai, pour affliger et alarmer ceux qui placent dans l'antagonisme des classes toute leur force et toutes leurs espérances, mais elle réjouit et réchauffe le cœur des gens de bien. Encore quelques pas dans ce bon chemin, et à nos prochaines fêtes nationales ce ne seront plus des vœux, mais des félicitations que nous serons en droit d'adresser au peuple français.

XXIV

Le projet de Nancy et ses adversaires.

3 septembre 1865

Monsieur,

Je ne sais plus quel est le guerrier de l'*Iliade* qui, voyant l'obscurité du ciel envahir le champ de bataille, demandait seulement aux dieux d'y répandre la lumière. Telle est la grâce qui vient de nous être accordée et pour laquelle nous ne saurions témoigner aux auteurs du projet de Nancy trop de reconnaissance : la lumière a inondé le champ de bataille. On a enfin vu, la main dans la main, ouvertement unis contre la liberté du peuple français, la presse officieuse et ces jour-

naux pleins d'assurance qui, constamment désavoués par les chefs les plus honorés de la démocratie, usurpent cependant le nom de démocratiques. Une doctrine commune les unit, et ils l'ont enfin proclamé pour l'édification de tous : c'est que le peuple français est hors d'état de se conduire, qu'il lui faut des tuteurs, des régénérateurs, des instructeurs, et qu'il est par lui-même aussi incapable de les bien choisir que de se passer d'eux.

Oui, nous avons eu ce bonheur, qu'après avoir disserté quelque temps sur Blanche de Castille, Étienne Marcel et Danton, ces journaux en sont venus à nous dire franchement leur pensée et à confesser leur foi. « La Révolution française, nous disent-ils, est une *révélation :* à qui est-il donné de l'interpréter? A tous, quand tous la comprendront ; en attendant, c'est à un petit nombre. » Voilà enfin qui est parler! Nous devons donc pour notre bien, être gouvernés et administrés par ce petit nombre qui a reçu cette révélation mystérieuse, tandis que nous sommes enveloppés dans les ténèbres. Soit, il faut bien obéir, mais où est

ce petit nombre? car nos maîtres ne sont pas là-dessus tout à fait du même avis. C'est même le seul point qui les divise, et pendant que nos bergers, d'accord sur notre faiblesse, se disputent l'aiguillon, la nation française, infortuné troupeau, ne sait vraiment lequel suivre. Qui a, en effet, reçu le manteau d'Élie parmi nos autoritaires? Le *Pays* et le *Constitutionnel* assurent qu'il est en bonnes mains et qu'il n'a jamais été mieux porté qu'aujourd'hui. Mais l'*Opinion nationale*, l'*Avenir national* (que je regrette amèrement de trouver en cette compagnie), d'autres journaux encore, prétendent posséder la révélation véritable et revendiquent l'accablante autorité qu'elle confère. Que dois-je croire? où est mon prophète, mon guide, mon maître? Est-ce M. Duruy, M. Guéroult, M. Labbé, M. Sauvestre? de qui dois-je baiser la crosse et l'anneau? devant laquelle de ces mules faut-il que je me prosterne, avec la majorité de mes concitoyens, privés comme moi de la vraie lumière et incapables de trouver la voie du salut!

Et ce sont ces révélateurs, ces prophètes de

carrefour, cette congrégation de casuistes révolutionnaires, ces fondateurs illuminés d'un nouvel *index* et d'une nouvelle inquisition (disposés, grâce à Dieu, à se brûler les uns les autres quand ils en auront fini avec les gens sensés), ce sont eux qui jettent si fièrement l'anathème à l'Église de Rome! Mais a-t-elle jamais eu d'autres prétentions, aux plus mauvais jours de son histoire, que les prétentions qu'ils affichent aujourd'hui? a-t-elle jamais revendiqué autre chose que le droit d'interpréter, elle aussi, sa révélation au profit de ceux qui lui semblaient hors d'état de la comprendre? Et ne leur a-t-elle pas toujours promis la liberté quand ils l'auraient tous comprise, absolument comme l'*Opinion nationale* ajourne la liberté du peuple français à l'heureux moment où il aura enfin compris cette révélation révolutionnaire dont le secret, trop bien gardé, est aujourd'hui confié à l'*Opinion nationale?* La liberté des enfants de Dieu! disait dans ce temps-là l'Église de Rome; — la liberté de nos disciples! s'écrient aujourd'hui nos journaux prétendus démocratiques. Non, monsieur, il n'y a pas deux despo-

tismes dans le monde, il n'y en a qu'un : celui qui sort tout armé de l'infatuation de l'homme, de sa prétention arrogante à la certitude ou à une inspiration particulière, de sa résolution d'opprimer pour leur bien ses semblables et de les sauver malgré eux. Ce despotisme change souvent de nom et de figure; il peut être chamarré d'or et d'acier, ou humblement déguisé sous un manteau de bure, vêtu d'une robe violette ou d'un habit râpé, coiffé de la tiare, d'une couronne ou d'un bonnet rouge; mais il est toujours le même et ne peut ouvrir la bouche sans être aussitôt reconnu et détesté de tous ceux qui ont à cœur la dignité de l'homme. C'est qu'il tient toujours et partout le même langage : « Quand nous serons tous du même avis, dit-il, tout le monde sera libre... de croire et de faire la même chose. En attendant, obéissez pour votre bien. » Hélas! nous ne le savons que trop, qu'il faut souvent vous obéir, mais nous gardons du moins le droit de vous juger.

Vous l'entendez cependant, manufacturiers, commerçants, agriculteurs, vous tous qui faites la force et la richesse du pays, qui en supportez les

charges les plus lourdes et qui avez le plus d'intérêt à sa grandeur, qui par une industrie intelligente et une vigilante activité élevez ou conservez la fortune nationale en même temps que vos fortunes, qui avez reçu le bienfait de l'éducation et qui pouvez prétendre (on le croyait du moins) à comprendre quelque chose aux affaires de la France et du monde, vous ne devez être que des ilotes; il faut vous priver de votre liberté pour votre bien, ou du moins en ajourner l'exercice jusqu'au jour où ces messieurs vous auront enfin communiqué leurs lumières et élevés jusqu'à la révélation qui leur a été faite. Allez donc à leur école et surtout prêtez-leur une oreille docile; car vous ne méritez d'être libres, ils le déclarent, qu'après les avoir compris. Ce n'est point si facile, je le sais par expérience, moi, qui n'ai jamais pu les comprendre et qui les ai toujours soupçonnés de ne point se comprendre eux-mêmes.

Combien de temps encore les courtisans habituels du peuple le traiteront-ils avec autant d'irrévérence? Si l'on écoute leur prédication ordinaire, le peuple est la source de toute vérité et de

toute justice, sa voix est la voix de Dieu même, lui résister est l'acte d'un impie. Mais si l'occasion se présente de réduire à s'expliquer ces profonds docteurs, si l'on propose surtout d'accorder au peuple-Dieu, si peu que ce soit, la libre disposition de lui-même, ils sont saisis d'effroi et confessent dans leur trouble que l'obéissance est pour longtemps encore, sinon pour toujours, le plus bel attribut de leur divinité. Ce peuple idéal, devant lequel ils nous ordonnent tous les jours de plier le genou, n'est donc à leurs yeux qu'une idole immobile qu'on doit encenser en silence ; elle a droit à tous les hommages, à toutes les adorations et parfois à des victimes ; mais si elle fait mine d'ouvrir la bouche et surtout de se lever, ils lui brisent leurs vases sacrés sur la tête, en la déclarant privée de raison. O nation française, tour à tour la plus flattée et la plus insultée qui soit sur la terre, quand seras-tu enfin lassée de tant d'outrages?

Après l'arrogance de cette tribu de Lévi qui se prétend ainsi investie, par la révélation révolutionnaire, du gouvernement d'Israël, ce qui doit

inspirer aux gens sensés le plus d'impatience, c'est l'infatuation de ces pédants administratifs qui soutiennent d'un air profond que l'administration des affaires du peuple français est une machine trop compliquée pour que le peuple y puisse mettre la main. Toutes les sciences ont leur pédantisme, mais je ne crois pas qu'on en ait jamais vu de plus ridicule que celui que les esprits faux puisent dans cette prétendue science. Quand la noblesse de Rome, pour exclure les plébéiens des charges judiciaires, prétendait que les formules du droit, étroitement liées à la religion, devaient rester enveloppées d'une sainte obscurité et seraient profanées si elles devenaient intelligibles au vulgaire, cette assertion hardie ne manquait pas d'une certaine grandeur et elle relevait du moins, par l'idée de la Divinité toujours présente, l'administration de la justice. Mais nous parler aujourd'hui avec une appréhension pieuse des mystères des bureaux de préfecture que ne doivent point violer des yeux profanes ; nous faire baiser avec tremblement un évangile composé de registres imprimés et de papier réglé, orné d'un

en-tête ; ériger nos règlements administratifs, notre hiérarchie, nos paperasses en autant d'amulettes qui doivent rester éternellement suspendues au cou du peuple français, si l'on ne veut point le voir défaillir et tomber en poussière ; c'est trop compter sur notre crédulité, c'est trop exiger de notre respect, et notre siècle n'est pas assez riche en respect pour le dépenser de cette manière.

Quand le temps en sera venu, on dira simplement aux pédants de cette science : Aidez-nous à défaire les liens que vous avez resserrés ou formés, et si ce travail vous déplaît, nous trouverons facilement des gens aussi habiles que vous et plus raisonnables. La bonne volonté est tout en pareille matière, et la science administrative (puisque science il y a) n'est point la maîtresse, mais la servante de la politique. La politique lui a jusqu'ici demandé de multiplier et de serrer les liens du peuple français et de réduire autant que possible l'activité de son âme ; on fera un jour à cette science une recommandation tout opposée et elle ne refusera, soyez-en sûr, ni son assentiment ni ses efforts. Je me souviens d'avoir lu qu'avant de

donner la question à Damiens on demanda aux premiers médecins du temps, MM. Senac, de la Martinière, etc., une consultation sur le moyen de faire souffrir l'accusé le plus possible sans lui ôter la vie, et la consultation fut aussitôt rédigée ; croyez-vous qu'ils l'eussent rédigée de moins de bon cœur si on leur avait demandé le moyen de donner à Damiens tout le plaisir imaginable sans compromettre son existence?

On ne me persuadera pas que la science administrative soit plus inflexible que l'admirable science de la médecine, et qu'elle ne puisse également contribuer, selon la question qu'on lui fait et selon le but vers lequel on la tourne, à l'asservissement ou à l'affranchissement des peuples. On a dit jusqu'à présent aux maîtres et aux disciples de la science administrative : « Faites-nous des sujets, » et ils se sont habilement acquittés de leur tâche. Ils ne deviendront ni sourds ni incapables quand on leur dira avec l'autorité que confère la volonté nationale : « Faites-nous des citoyens. »

XXV

D'un mot d'ordre à propos du projet de Nancy.

17 septembre 1865.

Monsieur,

On accuse le conquérant arabe d'Alexandrie d'avoir condamné au feu la plus riche bibliothèque du monde avec ce simple argument : Ou bien ces livres disent la même chose que le Coran, et alors ils sont inutiles ; ou bien ils disent autre chose que le Coran et il faut les détruire. Je ne puis voir, je l'avoue, aucune différence entre ce raisonnement et celui de je ne sais quel journal officieux qui dit fièrement aux adhérents du projet de Nancy : Si vous voulez la décentralisation avec

l'Empire et pour l'Empire, remettez-vous-en à sa sagesse; si vous l'entendez autrement, passez-vous-en.

Quand serons-nous délivrés, monsieur le rédacteur, des sectes et des sectaires? Quoi! ces profonds politiques ne peuvent juger la décentralisation en elle-même et au point de vue des intérêts généraux de la France! il faut qu'on leur dise d'abord si elle doit avoir un résultat favorable ou défavorable à l'Empire. Voilà pour eux la mesure du vrai et de l'utile, la pierre de touche de tous les projets de réforme, le *criterium* de la vérité politique. Il n'y a plus rien qui soit vrai ou faux, bon ou mauvais en soi-même; il y a dans ce bas monde des choses favorables ou défavorables à l'institution de l'Empire, et voilà à quel point de vue doivent se démêler et se classer toutes les affaires humaines! Le Coran a-t-il jamais eu des serviteurs plus dévoués, ou Mahomet des sectateurs plus fidèles? Décidément ce n'est pas le hasard mais plutôt une affinité secrète, devinée par l'instinct populaire, qui a fait donner le nom de mamelucks à ceux de nos concitoyens qui depuis 1804

ont raisonné de la sorte. Comment leur persuader cependant que la France existe par elle-même, indépendamment des huit ou dix gouvernements qui l'ont traversée depuis 1789? Ils ne peuvent pas plus concevoir la France, distinguée du gouvernement de leur choix, que les vrais croyants ne peuvent concevoir Dieu séparé du prophète.

Il ne faut donc pas espérer être crus ni même compris de ces dévots (dont la plupart se sont convertis avec assez d'éclat à la religion nouvelle), lorsque nous répétons avec une entière sincérité que si nous acceptons et recommandons la décentralisation de tout notre pouvoir, ce n'est ni pour ni contre l'Empire, ni pour ni contre la monarchie, ni pour ni contre la république, mais au contraire avec une tranquille indifférence à l'égard de ces diverses formes de gouvernement. Combien de fois faudra-t-il le redire? nous ne lèverons jamais la main contre un empire libre, contre une monarchie libre, contre une république libre; et nous nous défendrons de notre mieux, jusqu'à l'épuisement de nos forces, contre un empire des-

potique, contre une monarchie absolue, contre une république dictatoriale. Est-il donc si impossible d'aimer la liberté pour elle-même, indépendamment de la main qui la donne et du drapeau qui la recouvre, de faire passer la régénération de la France avant le triomphe d'un parti, de chercher enfin les meilleurs moyens d'accoutumer ce noble et malheureux pays à vivre libre, sans même se demander si son premier magistrat doit porter le nom de roi, de président ou d'empereur? Non, il n'est pas impossible d'éprouver de pareils sentiments, car ils remplissent notre cœur; mais dans l'état d'esprit créé par nos révolutions successives, dans un pays où tant d'hommes ont associé leurs destinées et leurs espérances au triomphe de telle ou telle forme de gouvernement, absolument comme à Bade on met son enjeu sur la noire ou sur la rouge, de pareils sentiments ne rencontrent guère que des incrédules et chaque parti est enclin à crier au passant : « Êtes-vous avec nous ou contre nous? Voulez-vous partager notre bonne et notre mauvaise fortune, nos défiances, nos colères et aussi notre espoir? Dites

oui ou non et nous vous traiterons aussitôt en conséquence. »

Nous ne sommes ni avec vous, ni contre vous, sectaires de tous les camps ! Nous sommes uniquement les amis fidèles de la liberté française ; avec vous si vous la secondez, contre vous si vous lui barrez le chemin, et nous trouvons ce drapeau déchiré de la liberté française assez beau pour n'en jamais changer, malgré vos sommations et vos injures.

M. l'ambassadeur un tel est malade. — Quel intérêt a-t-il à être malade? s'écria aussitôt je ne sais quel personnage profond ou affectant la profondeur. La presse officieuse n'est pas moins pénétrante dans ses conjectures lorsqu'elle soutient encore que les adhérents au projet de Nancy ont sans doute reçu un mot d'ordre. La presse officieuse raisonne évidemment sur ce point du connu à l'inconnu, et comme le mot d'ordre est sa règle, sa vie, sa raison d'être, elle ne voit partout que des mots d'ordre. C'est par des mots d'ordre qu'elle s'explique le changement des saisons, les phénomènes du ciel et le mouvement général du

monde. Qu'est-ce donc lorsqu'elle voit ce phénomène extraordinaire, incompréhensible, effrayant: une cinquantaine de Français d'accord sur une question de politique générale, bien qu'ils soient divisés sur d'autres points? Quoi! dans cette société, réduite en poussière sous les coups pressés des révolutions, et maintenue en poussière par ses lois et par la prudence de ses gouvernements, il se crée un accord, une entente sur un point particulier; on cesse un instant de se haïr, de s'accuser, de se combattre! comment expliquer un pareil malheur autrement que par un mot d'ordre? Il faut qu'il y ait un mot d'ordre; il y a un mot d'ordre, et comme ce mot d'ordre, à coup sûr, ne vient pas du gouvernement, il est donné par ses ennemis et a pour but de le détruire.

Eh bien, oui, il y a un mot d'ordre, mais ce qui trompe la presse officieuse, c'est que ce mot d'ordre, c'est le gouvernement actuel qui l'a donné. Il y a une quinzaine d'années, la décentralisation n'était pas à la mode parmi les hommes politiques de notre pays. L'Assemblée constituante, l'Assemblée législative, maîtresses pres-

que absolues de la France, laissèrent de côté ce grand problème ; l'organisation du pouvoir central attirait, selon l'usage, toute leur sollicitude, et elles l'organisèrent si bien qu'il arriva ce que chacun sait. C'est de ce jour-là que nombre de bons Français se prirent à réfléchir et se demandèrent s'ils avaient été sages en essayant, pour la troisième fois, de fonder la liberté française sur les institutions administratives du Consulat et de l'Empire ; si la grande Constituante, si la Convention elle-même n'avaient pas eu en vue un tout autre système; s'il était possible, enfin, d'établir et de maintenir un gouvernement libre à la tête d'un peuple organisé comme une armée et discipliné comme un camp. Ce fut le premier mot d'ordre donné à tous les amis de la liberté par la voix de l'expérience. Puis, de peur que ce mot d'ordre fût oublié, on ne put éviter de voir fonctionner cette vaste et puissante machine de l'administration consulaire, non plus gênée et tempérée comme auparavant, par le droit d'interpellation, la responsabilité ministérielle et d'autres freins de ce genre ; mais livrée à elle-même, allant à toute

vapeur, capable de renverser tous les obstacles (s'il y avait eu des obstacles), maîtresse des choses et des personnes. Ah! combien de mots d'ordre pendant ces douze années! chaque élection législative, ô presse officieuse, apportait son enseignement et pouvait compter pour un mot d'ordre. Si bien qu'après un certain temps de ce régime, il se trouva, par une réaction naturelle, que l'Empire avait fait autant de libéraux que la République avait fait de conservateurs.

Ce n'est pas tout. A cette succession de mots d'ordre sortis de notre vie intérieure se sont joints les mots d'ordre venus de l'étranger. Nous y voilà! s'écrie la presse officieuse. Ne sont-ils pas venus de Claremont, de Frohsdorff, du comité mazzinien de Londres? — Vous n'y êtes pas. C'est de toute l'Angleterre et de toute l'Amérique, et de la Suisse et de la Hollande et de la Belgique, et de tout ce qu'il y a encore de peuples libres sur la terre que ce nouveau mot d'ordre est venu. On s'aperçut enfin qu'on avait longtemps regardé tous ces peuples sans les voir, qu'en adoptant leur liberté on avait négligé d'entourer chez nous cette

liberté des conditions indispensables à son existence; que la Belgique elle-même, héritant de nos lois et voulant rester cependant libre, a été obligée de les modifier d'une manière excellente et propre à nous servir de modèle. Combien de bons livres, combien de publications opportunes ont propagé ce mot d'ordre salutaire! Je vous citerai seulement les Études de M. Esquiros, instruit, lui aussi, par l'expérience, et envoyé par l'exil à la dure et fortifiante école de la liberté politique. Enfin, un dernier mot d'ordre traversa l'Atlantique, aussi éclatant, aussi sonore que la trompette du jugement dernier. On vit une société libre traverser une affreuse guerre civile, sauver son existence en dépit des plus grands périls et des vœux déclarés de tous les ennemis de la liberté sur la terre, et sortir de cette mêlée couverte de son propre sang, il est vrai, mais pure de la tache indélébile que lui aurait laissée la dictature. Voici que les généraux rentrent dans la vie privée et dans le travail de chaque jour. Ils n'y emportent ni bâton de maréchal, ni rubans, ni titre héréditaire, pas même la prétention d'avoir sauvé la patrie, et

pourtant les noms de Sherman et de Grant brilleront d'un assez vif éclat dans la mémoire des hommes. Quel mot d'ordre qu'un tel exemple de la vitalité des institutions vraiment libres! Et Lincoln se serait-il distingué dans son village, dans son comté, dans son État, et enfin au congrès, si le hameau de Springfield eût été administré par un sous-préfet au lieu de se gouverner lui-même?

Voilà donc la série de mots d'ordre échelonnés pendant quinze ans, ô presse officieuse, qui ont préparé un terrain si favorable au projet de Nancy; voilà pourquoi, quand le saint nom de la liberté a fait accourir tant d'honnêtes gens de tous les points de l'horizon, ils se sont aperçu avec joie que, malgré leurs dissentiments inévitables, ce beau nom signifiait maintenant pour eux la même chose, c'est-à-dire le gouvernement du pays par le pays à tous les degrés, au moyen d'élections libres. Et que le ciel leur soit en aide, car l'enjeu de leur entreprise n'est rien moins que notre grandeur ou notre décadence.

XXVI

Une lettre de M. Louis Veuillot. — *L'Irish People* et *le Constitutionnel.*

1er octobre 1865.

Monsieur,

Je vous écrivais naguère : « L'Empire a fait autant de libéraux que la république a fait de conservateurs, » et je crois cette vérité évidente à tout esprit non prévenu. J'aurais pu ajouter que ces libéraux, créés par l'Empire, ne sont pas moins dignes d'attention par leur qualité que par leur quantité.

La liberté politique n'a guère eu d'ennemi plus déterminé que M. Louis Veuillot sous la République et pendant les premières années de

l'Empire, et cependant voilà M. Louis Veuillot converti. Répondant par une lettre, que l'*Époque* vient de publier, au bruit qui lui attribuait l'intention de fonder un journal en Belgique, M. Louis Veuillot a déclaré, pour d'excellentes raisons, qu'il ne fonderait jamais de journal qu'en France, et qu'il attendrait pour faire cette tentative deux choses sans lesquelles l'état de la presse lui paraît trop précaire. Ces deux choses sont : le rétablissement du droit de fonder des journaux sans autorisation préalable et l'abolition de la juridiction administrative à laquelle la presse est aujourd'hui soumise.

La liberté d'imprimer et celle de ne répondre qu'à des juges de ce qu'on imprime sont des droits assez importants et encore assez contestés pour qu'on soit reconnaissant à M. Veuillot du nouveau secours que son adhésion leur apporte. Je me souviens encore qu'écrivant pour la première fois dans la presse, il y a six ou huit ans, j'ai fait mes premières armes contre M. Veuillot, à l'occasion de ces mêmes droits que je revendiquais de mon mieux contre cet éloquent et re-

doutable adversaire. J'espère ne pas offenser M. Veuillot en rappelant que dans ce temps-là il professait, sur les droits particuliers de la *vérite* et sur l'absence absolue de droits inhérente à l'*erreur*, des doctrines fort peu différentes de celles que soutient aujourd'hui l'*Opinion nationale*. Mais c'était le temps où les droits particuliers de la vérité reposaient sur la base en apparence inébranlable d'une étroite alliance entre le trône et l'autel. La guerre d'Italie, les épreuves du saint-siége et enfin la suppression de l'*Univers* ont enseigné à M. Veuillot que l'asile sacré de la loi et des libertés publiques pouvait devenir aussi nécessaire aux croyants qu'aux infidèles, et qu'il y a quelque vérité dans ces paroles du psalmiste rappelées sur l'échafaud par Strafford : « Ne mettez pas toute votre confiance dans les princes de la terre. » Ce qui équivaut à dire : Préférez la puissance de la loi à toutes les autres et ne demandez pas d'autres droits que ceux auxquels vos frères, même égarés, peuvent prétendre.

Nous ne cherchons pas, dans de tels souvenirs, le futile agrément de mettre un écrivain éminent

en contradiction avec lui-même. Ce serait bien mal reconnaître le plaisir que la lettre de M. Veuillot nous a causé. Ce plaisir est sans mélange. Nous pensons que la liberté ne doit pas avoir plus de ressentiments que la religion, et qu'il doit y avoir plus de joie dans son camp pour un autoritaire qui se convertit que pour quatre-vingt-dix libéraux qui n'ont pas besoin de conversion. Nous voulons seulement montrer, pour l'exemple de tous et surtout pour l'instruction de ceux qui tiennent notre destinée dans leurs mains, quelle influence les huit années qui viennent de s'écouler ont exercée sur les opinions politiques de l'ancien rédacteur de l'*Univers*. Si M. Veuillot est changé à ce point, combien doivent être changés tous ces catholiques qui avaient, comme lui, accepté en 1852 l'état de choses que M. Veuillot défendait si vaillamment de sa plume, et dont il demande aujourd'hui la modification sur deux points des plus considérables ? Ne peut-on penser sans présomption que l'esprit de ces catholiques obscurs, qui n'écrivent pas et ne publient pas de lettres, mais qui votent et exercent autour d'eux une certaine

part d'influence, a subi le même revirement que celui de M. Veuillot, et que la réforme de nos lois dans un sens libéral ne leur semble pas moins nécessaire? Ils se taisent; mais aujourd'hui comme autrefois, c'est en leur nom que M. Veuillot a parlé.

Nous ne savons pas, en revanche, au nom de qui vient de parler le *Constitutionnel* dans le singulier article sur la presse anglaise que les événements d'Irlande ont eu le malheur de lui inspirer. Après avoir qualifié d'*arbitraire* la saisie des bureaux de l'*Irish People* et après s'être demandé pourquoi cette mesure arbitraire ne soulève en Angleterre aucune protestation, le *Constitutionnel* fait remarquer que la presse anglaise n'attaque jamais les droits de la reine et reste toujours dans les limites de la plus scrupuleuse légalité.

« Aussi, dit le *Constitutionnel*, lorsqu'il arrive, par extraordinaire, qu'un journal comme l'*Irish People* sort de la règle et attaque la constitution du pays, l'esprit public en Angleterre est comme déconcerté, il est frappé de stupeur, et c'est ce qui explique qu'il assiste alors avec impassibilité,

avec approbation même, à toutes les rigueurs dont l'autorité use en pareille occurrence. »

C'est ce qui vient d'arriver pour l'*Irish People*, à en croire le *Constitutionnel*. « Un journal entreprend de plaider la cause des fénians, les immunités de la presse sont aussitôt oubliées, le journal n'est pas même traduit devant le jury, il est supprimé *manu militari*. Or, ce qui est l'exception en Angleterre est chez nous l'état normal ; les institutions impériales sont *sourdement minées* par la presse. Quoi d'étonnant si celle-ci doit être contenue en France par des mesures plus rigoureuses qu'en Angleterre ! »

Que veut dire cet article qui donne en si peu de lignes autant de marques d'ignorance ou de mauvaise foi? A coup sûr, l'auteur ne s'est point renseigné auprès d'un de nos anciens ambassadeurs en Angleterre, car, à moins d'avoir des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne pas entendre, il saurait : — 1° que l'affaire de l'*Irish People* ira certainement devant le jury, qu'il ne peut en être autrement, et que, s'il y a eu quelque chose d'illégal ou d'arbitraire dans

les procédés à l'égard de ce journal, aucun art. 75 de la Constitution de l'an VIII ne pourra protéger les coupables contre la poursuite directe des citoyens lésés, sans parler de la nécessité, pour les ministres, de répondre de tous ces actes devant le Parlement ; — 2° que la plupart des journaux irlandais ont, de tout temps et impunément, attaqué les droits de la reine, et, qui plus est, ouvertement demandé l'appui de l'étranger pour démembrer le territoire national, ce qu'aucun journal n'a jamais eu la pensée de faire chez nous ; et si le *Constitutionnel* a des doutes sur cette licence ordinairement impunie de la presse irlandaise, il trouvera dans la collection du *Journal des Débats* un article que j'y ai jadis cité, dans lequel on voit l'Impératrice exposer à l'Empereur des Français tous les avantages que lui procurerait une guerre entreprise contre l'Angleterre pour l'affranchissement de l'Irlande ; — 3° que l'*Irish People* n'est point saisi et poursuivi pour la façon plus ou moins séditieuse dont il est depuis si longtemps rédigé, mais parce qu'il est le comité dirigeant de la ridicule conspiration des fénians, parce qu'il

était leur bureau de recrutement, leur bureau de perception, leur trésor public, leur gouvernement provisoire enfin ; que ce n'est point comme journalistes, mais comme conspirateurs que les personnes dirigeant ce journal sont arrêtées, et que ce n'est point le délit moral de délit de presse mais le crime matériel de haute trahison qui leur est imputé ; — 4° que ce que le *Constitutionnel* entend par les *droits de la reine* (pour assimiler ces droits à notre constitution et pour trouver ainsi en Angleterre quelque chose d'inaccessible aux discussions de la presse) n'existe pas ; que la reine n'a qu'un droit, qui est de choisir ses ministres dans la majorité du Parlement et qu'un autre droit, dont l'usage est sans exemple, celui de refuser la sanction royale à un acte voté par les deux Chambres; que ces droits, tels qu'ils sont, peuvent être non-seulement *sourdement minés*, mais impunément discutés et attaqués en Angleterre; que les radicaux et les chartistes, sans parler des Irlandais, les attaquent sans scrupule aussi bien que sans péril; qu'enfin ce n'est nullement une attaque contre ces droits,

mais un appel aux armes et une tentative d'organisation armée qui viennent de faire tomber l'*Irish People* sous la main de l'autorité.

Et maintenant, en supposant que le *Constitutionnel* n'ait point fait cette confusion (ridicule si elle est involontaire, et blâmable si elle est calculée) entre un délit de presse et une conspiration armée, en supposant que son récit soit exact et que la première partie de son article soit irréprochable, quelle leçon en tirer qui puisse nous être utile dans notre situation présente? Que le *Constitutionnel* commence par nous donner ce qu'il entend, à tort ou à raison, par les *droits de la reine*, et il pourra ensuite, s'il y tient, déclarer dignes de toutes les rigueurs ceux qui seront assez exigeants pour attaquer ces droits et pour les vouloir réduire. Qu'il nous explique encore comment la Restauration, sous laquelle les *droits du roi* couraient bien quelques risques, nous a donné les lois de 1819, les plus libérales en matière de presse que la France ait jamais connues; comment le gouvernement de Juillet s'est contenté, à l'époque où il était le plus attaqué, d'obtenir

des Chambres des lois qui passeraient aujourd'hui (si on nous les accordait) pour l'affranchissement de la presse, puisqu'elles contenaient ce que M. Louis Veuillot réclame : la liberté de fonder des journaux, et le droit de n'être frappé que par des juges, ou, pour mieux dire, par le jury. Quand le *Constitutionnel* aura obtenu du gouvernement de telles réformes, ou que, faute de réforme, il aura du moins donné ces explications, il pourra poursuivre ses études d'histoire comparée, et nous jeter encore à la tête ces infortunés Stuarts dont les imitateurs de M. de Persigny ne peuvent plus laisser en repos la cendre. Ce n'est pas assez pour les Stuarts d'être morts sur la terre d'exil, il leur faut encore être traînés sur la scène du monde à titre d'arguments, et faire leur service au moins une fois par mois, dans les bureaux du *Constitutionnel*. Puisse cette triste destinée détourner tous les souverains de suivre leur exemple.

XXVII

De la responsabilité des conducteurs de peuples.

15 octobre 1865

Monsieur,

Je ne vais jamais au théâtre sans être surpris de l'audace de l'auteur, quel qu'il soit, qui prend sur lui la tâche si difficile d'amuser le public ou de l'attendrir par le développement habile et savamment prolongé d'une situation dramatique. Nous faire suivre avec intérêt pendant deux heures (comme l'auteur de *Fabienne* y est parvenu naguère) une action simple, conduite uniquement par les sentiments des personnages, assez près de la nature et de la réalité pour ne point blesser la

vraisemblance, assez singulière et assez romanesque cependant pour nous attacher et nous émouvoir, quelle entreprise! et quel courage, ou plutôt quelle habitude de ce genre de péril ne faut-il point pour la tenter? La témérité du musicien m'étonne peut-être plus encore ; je ne suis pas de ceux, je l'avoue, que scandalisait la sollicitude paternelle de l'illustre Meyerbeer pour ses créations laborieuses, et je ne suis nullement surpris qu'il ait si longtemps gardé et retouché un chef-d'œuvre tel que l'*Africaine*, repassant dans son esprit ce vaste ensemble de sons, essayant sans cesse d'en améliorer la savante ordonnance et se demandant toujours, avec une noble inquiétude, si l'auditeur, après avoir tout entendu, ne jugerait point que la peine a passé le plaisir.

Mais, monsieur, ce qui me confond mille fois plus que l'audace du musicien ou du poëte, c'est la vue d'un mortel qui a pris sur lui le soin de conduire ses semblables et de régler, selon sa sagesse, le cours de leur destinée ; c'est le spectacle d'un homme, comme vous et moi, qui s'est dit : « Je penserai pour tout le peuple, et j'agirai pour

lui ; je concevrai, dans le secret de mon âme, les desseins les plus capables d'assurer sa prospérité et, s'il se peut, sa grandeur, et je les exécuterai, quoi qu'il en coûte. Les mouvements de ma pensée deviendront son histoire ; mes erreurs, si j'en commets, décideront de son sort, et quand ma carrière sera remplie, j'aurai été, selon l'événement, son salut ou sa perte. Quoi qu'il en soit, je pourrai dire, comme Auguste à ma dernière heure : Tirez le rideau, la pièce est jouée. »

Quel drame cependant que celui de la vie d'un peuple, et quelle responsabilité que d'oser le concevoir et le conduire ainsi tout seul ! Veuillez remarquer, en effet, que le poëte et le musicien sont maîtres absolus des incidents de la scène ou de la combinaison des sons, qu'ils font à leur gré sortir ou entrer les acteurs, qu'ils leur ordonnent, selon leur fantaisie, de pleurer ou de sourire. Mais celui qui se charge d'écrire le drame de notre vie n'a point cet absolu pouvoir ; il est aux prises avec les passions des hommes et avec les volontés aussi souveraines qu'imprévues du sort ; tel événement arrive qu'il n'a point appelé : il voulait une répéti-

tion de Wagram, il a l'incendie de Moscou; il attendait un nouvel Iéna, c'est Waterloo qui répond. Et quelle différence dans le résultat de cette entreprise et dans les conséquences d'une erreur ou d'un malheur : si ma pièce ennuie, on se tait, ou, en mettant les choses au pis, on la siffle; mais si le vaste drame qu'un conducteur de peuples a conçu vient à mal finir, quelle catastrophe et que n'écrase-t-il point dans sa chute! Ce dénouement manqué, ce cinquième acte qui tourne mal, s'achève au milieu des morts et des mourants, aux gémissements des mères désolées, que n'étouffe plus la victoire, au fracas lugubre de la grandeur d'un peuple qui s'écroule, aux cris de joie de ses ennemis qui lui enlèvent en un jour le fruit de plusieurs siècles de courage, de sagesse et de bonheur.

J'ose dire, monsieur, qu'un des plus grands bienfaits des gouvernements vraiment libres est d'avoir déchargé les chefs des peuples de cette responsabilité si redoutable, et d'avoir éloigné d'eux la tentation aussi bien que le pouvoir de l'accepter. Dans un État libre, tel que l'Angleterre ou

l'Amérique, les affaires étrangères ne se prêtent point aux secrètes combinaisons des esprits profonds ou sublimes. Non-seulement elles se traitent au grand jour; mais, ce qui n'est pas moins salutaire, elles se décident au jour le jour, soit par l'application publique de maximes générales, fondées sur les intérêts permanents de l'État et connues de tous, aussi bien qu'acceptées par tous, soit par l'action souveraine et immédiate de l'opinion populaire dont le pouvoir exécutif n'est que le puissant et loyal serviteur. Je suis sûr, par exemple, que lord Palmerston n'a jamais rêvé sur les moyens à prendre pour surprendre agréablement l'Angleterre par un accroissement de grandeur, et qu'il n'a surtout jamais songé à susciter sur le continent tel ou tel événement destiné à produire telle ou telle conséquence favorable à son pays. Il ne pense guère à lancer ses concitoyens dans ce genre d'aventures, et, il le voudrait, que cette action téméraire serait hors de son pouvoir. Il ne tient pas dans sa main, heureusement pour lui, la fortune de l'Angleterre, et ne peut en aucune façon l'aventurer sur cette table glissante où M. de

Bismark (car vous avez bien vu que c'est à lui que ce discours s'adresse) a mis si allégrement en jeu le sort de son pays.

Comment, en effet, M. de Bismark (qui peut bien nous servir d'exemple, puisqu'il est le maître absolu de la Prusse et qu'il a conçu et à demi exécuté le dessein de l'agrandir), comment M. de Bismark peut-il répondre à son pays de l'heureux dénouement de son audacieuse entreprise? C'est bien là un de ces drames dangereusement réels dont je parlais tout à l'heure, et jusqu'à présent tout a marché à merveille. Le duc d'Augustenbourg a naïvement joué son rôle au premier acte; il a été écarté au second acte aux éclats de rire de l'Europe et ainsi qu'il l'a mérité; enfin nous voyons l'action se poursuivre avec une admirable régularité, et la part du lion revenir à la Prusse dans le partage public du butin. Mais M. de Bismark peut-il s'imaginer que l'action en restera là, ou a-t-il quelque garantie de la voir s'achever selon ses vœux? Comment s'explique-t-il l'inaction de la France, et quel rôle nous a-t-il réservé dans le dénouement de sa fructueuse comédie?

Quand l'Angleterre, au mois de juin de l'année dernière, a proposé à la France de dire nettement *non* à la Prusse, et de l'arrêter ainsi tout net dans son entreprise, et quand la France a refusé, en alléguant le principe des nationalités, est-il un homme sensé en Europe qui n'ait vu dans ce refus d'intervention de la France le dessein de laisser s'achever l'œuvre de M. de Bismark et de lui assurer, au moins pour un temps, l'impunité? Et si la France a, en effet, souhaité que cette affaire s'achevât et que la Prusse s'agrandît de la sorte, M. de Bismark peut-il s'imaginer que c'est par amour pour lui, par admiration pour son génie, ou par sollicitude pour la grandeur de la Prusse, que la France a suivi cette conduite et paralysé par son refus d'agir l'opposition de l'Angleterre? M. de Bismark peut croire bien des choses, mais il ne peut se figurer que tels soient les motifs de l'inaction de la France devant cet agrandissement de la Prusse. Quels sont donc ces motifs et quel moyen M. de Bismark a-t-il de les connaître avec assurance? Faut-il croire, comme on le raconte, qu'il est allé à Biarritz avec l'espoir de s'en in-

struire et qu'il a interrogé la France (qui était alors en villégiature) sur les conditions auxquelles la France pourrait tolérer et ratifier, sans dommage, cette extension du territoire de son ancienne ennemie? Et ces conditions ne seront-elles pas de nature à diminuer singulièrement pour la Prusse le prestige et l'avantage de sa facile victoire? Car, après tout, M. de Bismark a affaire, dans cette circonstance, à un souverain dont la responsabilité n'est pas moindre que la sienne, et qui n'est pas sans doute moins préoccupé que lui de la grandeur de son pays.

Laissez-moi donc, M. le rédacteur, plaindre, naïvement peut-être mais sincèrement à coup sûr, ces hommes qui, dans un siècle déjà accoutumé à la publicité, à la liberté, au noble spectacle des peuples qui se gouvernent, s'obstinent encore à usurper en ce monde le rôle de la mystérieuse Providence, et à concevoir la conduite des affaires étrangères d'un État comme une sorte de longue conspiration dans l'intérêt de sa grandeur. Non-seulement cette vue est fausse et déplacée dans le temps où nous sommes, mais elle entraîne le plus

souvent d'affreux malheurs, et charge une tête humaine d'une responsabilité si redoutable qu'il est surprenant de la voir ainsi recherchée. Ne doit-on pas croire que ceux qui l'acceptent si hardiment n'en comprennent pas assez la gravité, et que s'ils en portent si aisément le poids, c'est qu'elle glisse sur leur conscience trop légère. Nous avons en France un touchant proverbe qui dit : à brebis tondue Dieu mesure le vent. Peut-être n'est-ce pas la seule chose que Dieu mesure, et peut être donne-t-il à ces fiers conducteurs de peuples une conscience particulière qui leur permet de dormir en paix.

XXVIII

Sur lord Palmerston. — De la destinée différente des hommes d'État en France et en Angleterre.

29 octobre 1865.

Monsieur,

Nous vivons dans un temps où les événements les plus simples et les plus prévus méritent d'être signalés, lorsqu'ils peuvent servir à l'instruction de nos concitoyens : faisons-leur donc remarquer la facilité avec laquelle la machine politique de l'Angleterre traverse l'épreuve de la mort d'un premier ministre, accident qui, partout ailleurs qu'en terre constitutionnelle, serait des plus considérables. Qu'on se figure, par exemple, que le personnage dont je vous parlais dans ma dernière lettre (M. de Bismark) soit emporté soudainement

au milieu de ses grands desseins ; non-seulement l'exécution en serait suspendue, mais tout le système du gouvernement en serait ébranlé. Il est, vous le savez, d'autres pays où la mort du détenteur du pouvoir aurait des suites plus graves encore et mettrait, aux yeux de beaucoup de gens, la société même en péril. Le gouvernement absolu, monsieur, pour être vraiment ce qu'il veut paraître, c'est-à-dire une garantie de repos pour les peuples, n'aurait pas seulement besoin que celui qui l'exerce fût doué par le ciel de la suprême sagesse ; il faudrait, de plus, que cet homme nécessaire eût reçu le don de l'immortalité. Qu'on découvre parmi nous un ange immortel, sous les traits de notre espèce, et, sans me prononcer encore contre les institutions libres, j'admettrai du moins qu'on puisse en discuter la nécessité. Jusque-là, je croirai qu'elles ne sont pas moins indispensables à la sécurité des peuples qu'à leur dignité.

Lord Palmerston détenait hier encore dans sa main défaillante tout le pouvoir exécutif d'une des trois grandes puissances de ce monde. Ce pouvoir est plus grand qu'on ne le croit générale-

ment, et, dans la limite des lois, ni le président Johnson ni l'empereur Napoléon ne pourraient davantage. Ce vrai roi d'Angleterre, ce maître incontesté d'une bonne partie de la terre habitable, disparaît de la scène du monde, et la place est aussitôt remplie par le mouvement régulier des institutions libres, comme celle du président Lincoln le jour même de sa glorieuse fin. Il dépend du Parlement anglais de ratifier ou de modifier le choix de la reine ; mais ce choix, même tel qu'il est, n'est qu'un acte de déférence envers le Parlement, puisqu'il change le moins possible l'état antérieur des choses, et permet seulement au ministère actuel d'attendre un nouveau mandat ou une nouvelle résolution de la majorité.

Quant à l'homme considérable, et si constamment heureux, qui vient de s'éteindre au milieu du respect et des regrets de son pays, je voudrais ne prononcer sur sa tombe aucune parole amère, bien que je ne puisse, je l'avoue, étouffer complétement à son égard, même aujourd'hui, un ressentiment légitime. Ne croyez pas, monsieur le rédacteur, que ce ressentiment me soit inspiré le

moins du monde par la passion exclusive de lord Palmerston pour les intérêts de son pays et par sa lutte persistante contre les intérêts du nôtre. Je ne suis point encore converti aux doctrines aujourd'hui à la mode sur la politique étrangère des peuples, et je continue à croire qu'une nation exerce un droit naturel, lorsqu'elle s'applique à conquérir ou à conserver dans le monde une situation digne de ses ressources et de son courage. Je ne songerai donc jamais à blâmer lord Palmerston d'avoir cherché toute sa vie à élever ou à maintenir son pays au-dessus des nations rivales et d'avoir toujours eu à cœur la grandeur et l'éclat du nom de l'Angleterre, puisqu'il n'agissait de la sorte qu'à la face du ciel, par des moyens avouables et avec le concours, légalement obtenu, de la volonté nationale.

Bien plus, j'étais touché de le voir si attaché aux vieilles traditions de la politique anglaise et si passionné pour la grandeur de son pays, dans un temps où la doctrine ultra-pacifique de l'indifférence absolue en politique étrangère fait tant de progrès parmi ses concitoyens. Certes j'ai tremblé

de voir l'Angleterre à moitié lancée par sa main dans la guerre civile des États-Unis ; mais d'un autre côté, comment le blâmer d'avoir été tenté de saisir l'occasion unique offerte par la fortune à l'Angleterre d'accomplir l'abaissement de la puissance américaine, avec l'assentiment aveugle et inespéré de la France? Lord Palmerston était aussi bon Anglais ce jour-là, que nous étions bons Français en nous efforçant d'écarter de nous ce malheur. Or, il est juste que chacun aime et serve de son mieux son pays.

Si cependant je ne songe à reprocher à cet illustre mort ni son opposition aux mariages espagnols, ni sa lutte contre l'extension de notre influence en Égypte, ni sa vigilance à contrarier sur tous les points du monde les projets capables de relever notre grandeur, ou à profiter de nos fautes dans l'intérêt de son pays, quel est donc le grief légitime dont je ne puis retenir l'expression sous ma plume? Le voici :

Il est un certain nombre d'Anglais (je parle de ceux dont l'opinion compte pour quelque chose) qui, jouissant en égoïstes des glorieuses et anti-

ques libertés de leur pays, ont vu non-seulement avec indifférence, mais avec un coupable plaisir, nos échecs sur le chemin de la liberté politique et l'avortement répété de nos plus nobles espérances. Bien plus, quelques-uns d'entre eux ont pris l'habitude de traiter à ce point de vue la France avec une légèreté inconvenante que, pour ma part, je n'ai jamais pu rencontrer sur mon chemin sans être blessé jusqu'au fond de l'âme et sans le témoigner. Lorsque je vois un de ces heureux enfants de l'Angleterre, qui a recueilli sans labeur l'heritage de Pym et de Hampden, et qui n'a eu pour vivre libre que la peine de naître, se laisser aller à parler devant moi de la patrie de Montesquieu comme d'une terre où la liberté politique ne saurait fleurir, et qui, d'ailleurs, n'en a pas besoin, j'avoue que je ressens l'expression de cette pensée comme une injure, comme une de celles qu'on ne saurait oublier. La Révolution française, malgré ses fautes, est notre titre de noblesse, notre légitime héritage, et si cet héritage nous est aujourd'hui contesté, si nous l'avons vu en grande partie s'échapper de nos mains, nos malheurs

mêmes ont eu assez d'éclat, ont été illustrés par assez de gloire et ont eu surtout pour principe des entraînements assez nobles et des illusions assez généreuses, pour nous donner quelques droits aux égards et à la sympathie de tout ce qu'il y a d'esprits éclairés et d'âmes élevées dans le monde. L'étranger qui s'oublie sur ce point envers notre nation et qui manque envers nous de tels égards, ne prouve point par là que nous n'en sommes pas dignes, mais simplement qu'il lui manque à lui-même cette élévation d'esprit et cette délicatesse des sentiments qui peuvent seules, quoi qu'on en dise, faire un parfait *gentleman*. Voilà ce qui a fait défaut, monsieur, à lord Palmerston, et je ne puis oublier, même sur sa tombe, que les épreuves de la liberté française ont rencontré chez cet enfant gâté de la liberté britannique plus que de l'indifférence. J'aurais mieux aimé n'en rien dire, mais puisqu'il s'est trouvé des gens pour l'en féliciter [1], j'use de mon droit, qui est de l'en blâmer et surtout de l'en plaindre.

[1] Voir la dépêche de M. Drouyn de l'Huys relative à la mort de lord Palmerston, en date du 20 octobre 1865.

Il est une autre réflexion à laquelle me ramènent malgré moi les honneurs dont lord Palmerston a été entouré jusqu'à son dernier jour. Comment voir cette destinée constamment heureuse de la plupart des hommes d'État d'Angleterre, sans faire un retour pénible sur la destinée orageuse des nôtres? Un homme d'État anglais s'élève au pouvoir et en descend pour y remonter encore; mais, pour peu qu'il ait obtenu une fois la confiance du pays, il est assuré jusqu'à la fin de ses jours du respect et de l'affection de ses concitoyens. Sa vieillesse n'est pas seulement honorée, elle est adoucie par le constant témoignage de l'estime universelle; si même son esprit s'affaisse, si dans ses efforts persévérants pour n'être point oublié, il n'est plus égal à lui-même, ses défaillances sont pieusement couvertes par la gratitude publique; et l'indulgence, déguisée sous le respect, est la règle de tous à son égard.

Un homme d'État français, monsieur, est à peu près assuré, quelques services qu'il ait pu rendre à son pays, quelque honneur qu'il nous ait fait

par ses travaux, d'être, au bout de quelques années, brisé et rejeté comme un instrument inutile. Tous les quinze ou vingt ans, un brusque changement de système le place entre l'apostasie ou un éloignement irremédiable et complet du pouvoir. Il lui faut choisir entre l'impuissance et l'oubli d'une part et une certaine déconsidération de l'autre. S'il prend le premier parti, son nom même sera presque ignoré des générations nouvelles; s'il prend le second parti, le public ne prononcera plus son nom sans un singulier sourire. Qu'est-ce donc si, restant fidèle à ses idées, il prend encore quelque part aux luttes politiques qui se livrent sous ces cieux nouveaux et sur cette terre nouvelle? A quels traitements n'est-il pas alors exposé? A quoi lui sert d'avoir utilement travaillé pour son pays et d'être considéré par le reste du monde comme un des citoyens qui font sa gloire? La circulaire de M. de Persigny sur M. Thiers restera parmi les documents de notre histoire contemporaine. Hélas! l'histoire future dira encore que si quelqu'un ne se fût souvenu pour le duc de Broglie qu'il est grand'croix de la Légion d'honneur,

notre génération aurait vu comparaître en police correctionnelle ce vénérable modèle de patriotisme et de vertu.

C'est la faute des révolutions, dira-t-on; c'est leur conséquence inévitable et nécessaire. Je le sais bien : mais alors il faut souhaiter du moins que ces révolutions, qui ne nous permettent même pas de respecter quinze ans de suite nos meilleurs citoyens, nous servent à quelque chose. Je ne sais quelle illustre victime de la Terreur a dit, en écoutant sa condamnation à mort, cette parole spirituelle et profonde, bien digne de notre vieille France : « Si du moins tout cela avait le sens commun ! » Je dirai volontiers de même en considérant notre ingratitude périodique et notre dureté grossière à l'égard de nos hommes d'État les plus illustres : Si du moins nous en devenions plus heureux et plus libres !

XXIX

Sur l'Algérie à propos de la brochure de l'Empereur.

12 novembre 1865.

Monsieur,

Je ne puis résister aujourd'hui à l'envie de vous entretenir du plus triste sujet qui puisse occuper un écrivain patriote ; vous devinez sans doute que c'est de l'Algérie que je veux vous parler. J'avoue que j'évite cette question de l'Algérie aussi volontiers que la question romaine, tant il est pénible d'aborder ces sujets ingrats sur lesquels, selon la parole du poëte, la critique est aisée et l'art difficile. J'ai passé jadis une quinzaine de jours en Algérie : je pourrais donc, tout comme un autre,

abuser de ce voyage et traiter la question algérienne du haut de mon expérience. Mais de telles prétentions ne sont pas de mon goût, et je veux vous parler de l'Algérie comme un simple citadin qui prend pour point de départ les faits connus de tout le monde, et pour guide la lumière du bon sens.

Je remarque tout d'abord que l'Algérie porte aujourd'hui malheur à ceux qui la touchent ou du moins à ceux qui acceptent la responsabilité de l'organiser ou de la conduire. Si le général le plus populaire ou le plus estimé dans la mère-patrie est las de sa popularité, embarrassé de sa réputation d'homme sage, et désireux de goûter la situation contraire, il lui suffit d'accepter pour un an ou deux un commandement en Algérie. On peut en dire autant des administrateurs civils qui essayent de soulever ce rocher de Sisyphe ; la plupart reviennent discrédités, dégoûtés d'eux-mêmes, insupportables aux autres, et il en est bon nombre qui n'en reviennent pas. Ce mécontentement vague que l'Algérie inspire à tout le monde, cette défaveur générale qui s'attache à la con-

duite des affaires algériennes, ce mauvais sort qui poursuit ceux qui s'en occupent, s'expliquent bien vite si l'on va droit au fait et si l'on considère bien en face la situation actuelle de notre colonie.

112,000 Européens, imparfaitement gardés par 76,000 soldats, au milieu de deux millions et demi d'Arabes toujours prêts à profiter pour se soulever de la moindre négligence : voilà l'Algérie. Peut-on même raisonnablement donner le nom de colonie à cette réunion d'hommes qui, péniblement occupés à se garder, trouvent à peine le moyen de vivre, et qui deviendraient immédiatement, en cas de guerre maritime, le plus grave des embarras de la France? Tout le monde s'accorde à dire que si l'Algérie est livrée à elle-même par l'interruption des communications avec la France, cent mille hommes sont nécessaires à sa garde. Voilà donc cent mille Français qui, en mettant les choses au mieux, deviennent inutiles à la France pendant toute la durée d'une guerre et demeurent emprisonnés à quarante-huit heures de la métropole.

Qu'est-ce donc si nous admettons un instant la possibilité d'une insurrection générale appuyée par l'ennemi, d'un débarquement heureux, d'une faiblesse du commandant en chef; car après tout la nature fait au moins autant de Menou que de Desaix et de Kléber? Écartons pourtant ces tristes images et supposons l'Algérie bien gardée; elle n'en serait pas moins une cause sensible d'affaiblissement pour la France; elle peut nous mettre dans l'impuissance de profiter de quelque occasion légitime de recouvrer notre grandeur; elle peut nous coûter en un jour de crise la Belgique ou le Rhin, et qui osera dire alors que le stérile honneur de l'avoir conservée sera une compensation suffisante pour une telle infortune? Et qu'il me soit permis de le dire en passant, il n'était pas besoin d'ajouter à cette cause inévitable de faiblesse notre occupation du Mexique pour s'exposer à regretter plus cruellement encore, au jour marqué par le destin, cette irréparable dispersion de nos forces.

Faut-il donc abandonner l'Algérie, faut-il évacuer ce camp où chaque colon est gardé par un

soldat et insuffisamment gardé, s'il faut en juger par le conseil donné aujourd'hui aux cultivateurs de ne point s'aventurer dans le Sud, de peur de perdre, en s'éloignant, la protection du drapeau? Personne, heureusement, ne songe à faire à la France une proposition de ce genre; si stérile jusqu'à présent que soit cette laborieuse conquête, la France en est justement fière; le souvenir en reste attaché à d'autres souvenirs d'honneur et de liberté qui nous sont chers : cet héritage peut être lourd, mais la France ne pourrait le répudier aujourdhui sans se croire humiliée et diminuée dans le monde, et ce triste sentiment étant, après tout, une cause d'affaiblissement comme une autre, la politique doit s'appliquer à l'éviter.

Mais, en conservant l'Algérie, il ne faut pas s'abuser sur les difficultés qu'y oppose à notre établissement la nature des choses, et surtout, ces difficultés une fois connues, il ne faut point tourner le dos aux seuls moyens qui peuvent les résoudre. L'existence de deux millions et demi d'Arabes qu'il nous est également difficile de nous assimiler ou de détruire, qui occupent plus de

territoire qu'ils n'en cultivent, qui aiment la guerre et qui attendent toujours avec une religieuse confiance le moment marqué par Dieu pour la chute de notre empire, voilà le véritable obstacle au développement et à la prospérité de la colonisation européenne en Algérie. Cet obstacle peut n'être pas insurmontable, mais il est des plus difficiles à vaincre, et il faut reconnaître que les temps modernes n'offrent aucun exemple d'une colonie fondée dans des circonstances aussi peu favorables.

Si nous jetons, en effet, les yeux sur la carte du monde, nous ne voyons que deux espèces de colonies fondées avec succès par les peuples de l'Europe. Les colonies de la première espèce et les meilleures sont celles qui se fondent sur des territoires vacants ou occupés par des races sauvages qui sont rapidement détruites par la guerre ou qui disparaissent d'elles-mêmes devant une race supérieure. Telles sont les colonies de l'Amérique du Nord, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, vastes territoires livrés d'un seul coup à la race anglo-saxonne, admirables établissements, bien

dignes de l'éternelle jalousie et de l'éternel regret de la France. Les colonies de la seconde espèce, qui méritent plutôt le nom de comptoirs, sont celles qui se fondent sur des territoires occupés par des races dociles, impropres à la guerre, facilement gouvernables et attachées à la glèbe, ou divisées entre elles de sang et de religion, de façon à ne jamais se soulever ensemble contre leur vainqueur : telle est l'Inde, telle est notre Cochinchine, telle sera peut-être un jour la Chine quand les nations maritimes l'auront dépecée ou plutôt quand l'Australie, devenue un puissant État, l'aura soumise. Ces colonies de la seconde espèce ne viennent guère en aide au développement numérique de la race supérieure qui les a conquises et qui les exploite; la race conquérante ne s'y établit qu'en petit nombre, elle y est plutôt représentée par des individus qui se succèdent que par des familles qui y prennent racine; mais ces comptoirs sont pour leurs maîtres une source de richesses, un accroissement de puissance et récompensent au centuple les sacrifices et les efforts qu'ils ont coûtés.

Notre Algérie ne peut être comprise ni dans les colonies de la première espèce ni dans celles de la seconde. Le sol n'y est point vacant, et l'on ne peut se décider sans scrupule à chasser et à détruire ceux qui l'occupent comme les sauvages du Nouveau-Monde ou de l'Australie. Ils ne sont pas dociles et amollis comme les Chinois, ni divisés comme les habitants de l'Inde en bouddhistes et en musulmans ; ils aiment la guerre et la font à la voix de leur prophète, avec une foi qui survit à la défaite, renaissante et tenace comme celle de l'antique Israël. Et tandis que, touchés de leurs qualités guerrières, pleins de respect pour leur religion, tolérants pour leurs mœurs, et hésitant toujours sur la conduite à suivre à leur égard, nous les traitons tantôt en sujets, tantôt en égaux, tantôt (comme c'est aujourd'hui la mode) en fils adoptifs et préférés de la mère-patrie, ils ne nous en condamnent pas moins à vivre en armes sur leur terre, et à ne pas y admettre, de peur de nous exposer à une catastrophe, plus de cultivateurs que nous ne pouvons y entretenir de soldats.

Cela ne peut durer toujours : il est temps de prendre un parti et de s'y tenir. Ou bien l'Algérie, conquise pied à pied sur les Arabes, doit contenir et nourrir un jour dix millions de Français, faible compensation au développement inouï et bientôt accablant des peuples de langue anglaise sur le globe, ou bien elle ne cessera point d'être une charge pour nos finances et un motif de dispersion pour nos forces, jusqu'à ce qu'un jour de découragement ou le contre-coup de quelque guerre européenne, nous en fasse tristement sortir. Mais si l'on veut arriver au premier de ces deux résultats plutôt qu'au second, il faut prendre résolûment le parti de la colonisation française, et cesser enfin de montrer aux Arabes un visage plus favorable qu'à ceux de nos compatriotes qui font acte de foi dans notre puissance en unissant leur sort à celui de l'Algérie. Le *sentimentalisme* est une belle chose, la philanthropie est une belle chose, le goût artistique pour la civilisation arabe est une faiblesse que je partage, mais toutes ces belles choses pèsent bien peu, à mes yeux, à côté de l'intérêt suprême et urgent de la grandeur française.

Or, quel est le serviteur le plus utile, le plus convaincu et, s'il faut tout dire, le plus intéressé de la grandeur française en Algérie? C'est le colon, sans aucun doute. C'est celui de nos concitoyens, quel qu'il soit, qui a mis tout son enjeu dans la durée et dans l'extension de notre puissance en Algérie, qui veut y trouver sa subsistance, y perpétuer sa race et qui a juré d'y laisser ses os. Ce Français a, par cela seul, bien mérité de la patrie, puisqu'il lui rend le plus utile et hélas! le plus nécessaire des services, celui d'étendre au delà de notre petit coin de terre le nom, le sang et la langue de la France. S'il reste sur la côte, je l'approuve et je le protége, s'il va dans le centre, je l'approuve davantage et je le protége mieux encore; s'il va dans le Sud, je l'en aime cent fois plus et je le seconde de toutes mes forces, avec l'espoir que son exemple sera suivi et que les limites de la patrie seront reculées d'autant. Et je ne me contente pas de lui donner un fusil et des munitions, je fais quelque chose de plus important et de plus efficace encore, je lui donne hautement raison. Enfin pas un cheveu ne tomberait

de sa tête sans être payé avec usure, car dans une vingtaine d'années il importera peu à la France qu'il y ait en Algérie dix ou vingt mille Arabes de moins, mais il lui importera singulièrement au contraire qu'il y ait dans le monde dix ou vingt mille Français de plus. Voilà, monsieur le rédacteur, la politique que je voudrais voir suivre avec persévérance en Algérie, et je suis certain que si l'instinct national était écouté en pareille matière on n'en suivrait pas d'autre. Nous sortirions alors de l'impasse dans laquelle est enfoncée la question algérienne, et l'âge de l'action succéderait enfin à l'âge des écritures.

XXX

Sur un jugement prononcé par le tribunal de Nantes contre le *Phare de la Loire*.

26 novembre 1866.

Monsieur,

Je regrette que les limites trop étroites de votre journal vous empêchent de reproduire le jugement qui vient de condamner les rédacteurs du *Phare de la Loire*, MM. Laurent Pichat et Mangin, à l'amende et à la prison. Je ne saurais vous dire à quel point je déplore cette nouvelle épreuve infligée à la presse libérale, dans les rangs de laquelle le *Phare de la Loire* a si longtemps et si vaillamment combattu. Les dissentiments qui peuvent me séparer de ce journal sont bien peu de chose à mes

yeux lorsque je considère les périls qui l'assiégent et le dévouement qu'il a si souvent montré pour la cause des libertés publiques.

Mais c'est surtout sur le texte de ce jugement qui peut être encore réformé, et par conséquent discuté, que je voudrais attirer l'attention du public, afin de lui faire sentir une fois de plus combien il est difficile, pour ne pas dire impossible, de donner dans un texte de loi une bonne définition des délits de presse. Je passerai rapidement sur la première moitié de ce jugement, dans laquelle le tribunal se donne une peine extraordinaire pour prouver (ce qui n'est guère douteux) que l'article de la loi de 1822, qui réprime l'excitation à la haine ou au mépris du gouvernement, s'applique au gouvernement actuel tout aussi bien qu'au gouvernement de la Restauration. Le tribunal constate, il est vrai (ce qui serait d'ailleurs assez difficile à cacher), que notre gouvernement a changé depuis ce temps-là de forme et de nature, et il définit ce changement radical de la même manière que nous l'avons fait nous-même dans notre discussion récente avec la *France* : « Attendu, dit

« le tribunal, que sans doute l'être moral et col-
« lectif que l'article 4 de la loi de 1822 avait pour
« but de protéger contre toute excitation à la
« haine ou au mépris a disparu, puisque dans la
« constitution du 14 janvier 1852, les ministres
« *ne forment plus un conseil responsable composé*
« *de membres solidaires ;* mais, attendu que cette
« même constitution, *proclamant le chef de l'État*
« *responsable*, *déclare qu'il gouverne* au moyen
« de ministres, du conseil d'État, du Sénat et du
« Corps législatif... » Il est impossbile de mieux marquer la différence, et je pense, pour mon compte (n'en déplaise aux avocats, qui font si honorablement leur devoir en plaidant tous les moyens en faveur des journaux accusés, comme les médecins en employant tous les remèdes auprès des malades atteints d'un mal mortel), je pense, dis-je, que cette différence ne fait aucun obstacle à l'application de la loi ; car, enfin, que le gouvernement du pays soit entre les mains d'un conseil des ministres responsables devant le parlement, ou entre les mains d'un seul chef, responsable devant le peuple entier, dans certains

cas et selon certaines formes que la Constitution a par hasard oublié de définir, il n'en est pas moins vrai que la France a un gouvernement et que ce gouvernement est couvert par la loi contre l'excitation à la haine et au mépris. Le tribunal s'est mis plus en peine qu'il ne fallait pour l'établir. Poursuivons.

La seconde partie du jugement est consacrée à la discussion des faits et gestes d'un certain Paillasse, qui paraît être un personnage allégorique. Il s'agissait de savoir d'abord qui était ce Paillasse et ensuite, la personnalité de Paillasse une fois définie, de chercher s'il parlait et agissait de manière à exciter à la haine ou au mépris du gouvernement. On voit ici, par le texte même du jugement, que les avocats, fermes dans le devoir spécial de leur profession et toujours dévoués avant tout à leurs clients, ont soutenu que Paillasse ne représentait pas le gouvernement de l'Empereur, mais la France elle-même, ce qui faisait, à ce qu'il semble, tomber l'accusation, car si le gouvernement est susceptible, la France est bonne personne et laisse médire d'elle sans invoquer la

protection des lois. Mais le tribunal n'a pas été moins ferme dans son opinion sur la personnalité de Paillasse; la question ne fait pas à ses yeux l'ombre d'un doute : « Le personnage de Paillasse, dit en propres termes le jugement, n'est autre chose que le gouvernement de l'Empereur. »

Soit; il ne restait plus qu'à savoir si les faits et gestes du personnage excitent à la haine ou au mépris du gouvernement. Le tribunal descend alors dans sa conscience, résume ses impressions et déclare que, tout bien considéré, Paillasse n'excite pas à la haine du gouvernement de l'Empereur; mais pour le mépris, c'est autre chose, le mépris est déversé sur le gouvernement; et la conclusion de cette longue recherche c'est l'amende et la prison pour les rédacteurs du *Phare de la Loire*.

A Dieu ne plaise, monsieur, que je mette ici en cause le point de fait du procès et le bien ou mal jugé du tribunal de Nantes! je n'ai point lu l'article qui raconte l'histoire de Paillasse, et le tribunal l'a médité; d'un autre côté, puis-je ne pas souhaiter qu'en appel les prévenus tirent au

clair la situation de Paillasse et établissent victorieusement leur innocence? La seule chose que je tienne ici à mettre en lumière, c'est l'impossibilité pour le législateur de définir les délits politiques de la presse de façon à mettre la magistrature en état de les juger sans blesser soit la conscience du magistrat, soit la liberté des citoyens. Certes, la loi de 1822 ne pouvait guère caractériser autrement le délit qu'elle voulait atteindre. Quelle limite au droit de discussion pouvait paraître plus raisonnable aux auteurs de la loi que celle qu'ils ont fixée? quels termes pouvaient leur sembler mieux choisis que ceux-ci : excitation à la haine ou au mépris du gouvernement? Eh bien, monsieur, il suffit d'un instant d'attention et d'un peu de bonne foi pour reconnaître que ces termes de la loi appliqués à la rigueur (et comment la magistrature pourrait-elle faire autrement que de les appliquer à la rigueur) doivent avoir pour résultat de rendre toute discussion sérieuse des actes du gouvernement purement et simplement impossible. En effet, la magistrature ne peut se demander, sans outre-passer son mandat et manquer à

ses devoirs, si le prévenu a bien ou mal fait d'exciter à la haine ou au mépris du gouvernement, en d'autres termes, si l'acte qu'il a reproché au gouvernement est en réalité odieux ou ridicule. Telle n'est pas la mission de la magistrature : son unique devoir est de rapprocher l'écrit du prévenu du texte de la loi et de déclarer si cet écrit a pour résultat d'exciter à la haine ou au mépris du gouvernement, c'est-à-dire s'il tombe sous le coup de cette loi, clairement et simplement interprétée.

Qu'est-ce à dire, monsieur, sinon que toute discussion contre le gouvernement, portant sur un fait grave, est littéralement impossible, ou du moins ne peut échapper à la loi que par la tolérance même du gouvernement? Pourrais-je, par exemple, reprocher au gouvernement d'avoir entrepris une guerre injuste? pourrais-je lui reprocher, comme l'opposition anglaise le reprochait à lord North, au temps de la guerre de l'indépendance américaine, d'avoir fait injustement couler le sang des colons et d'avoir préféré l'alliance et l'amitié des sauvages à celle des enfants de la métropole? Quoi de plus odieu xqu'une guerre injuste?

quoi de plus digne des reproches de la presse? Qu'on nous dise pourtant le secret de signaler un acte odieux sans exciter la haine contre ses auteurs? Si un gouvernement quelconque est inconstant dans ses desseins, vain et menteur dans ses propos, si ses actes contredisent sans cesse ses paroles, comment lui reprocher une telle conduite sans exciter contre lui le mépris, puisqu'elle est, en effet, méprisable? et, d'un autre côté, comment le magistrat évitera-t-il de me condamner puisqu'il n'est pas chargé, et ne peut être chargé, de rechercher si la conduite du gouvernement est odieuse ou méprisable, mais simplement si elle paraît être odieuse et méprisable quand on a lu mes écrits?

Ce qui revient à dire, monsieur, que l'immunité d'un gouvernement devant la presse augmente nécessairement en raison même de la gravité de ses fautes, qu'on peut lui reprocher sans délit et sans danger ses péchés véniels, parce que ces péchés peuvent n'entraîner ni haine, ni mépris à son égard, mais que ses péchés mortels doivent être couverts du silence, car ouvrir à ce sujet la

bouche, c'est inévitablement le faire haïr ou mépriser. En un mot, d'après la loi consciencieusement appliquée, les étourderies des gouvernements sont discutables par la voie de la presse ; leurs crimes ou leurs folies ne le sont pas.

Si clair et si invincible que soit ce raisonnement, je veux vous le rendre plus clair encore par un exemple, heureusement chimérique, mais propre à mettre cette conséquence de la loi en pleine lumière. J'ai vu récemment un instrument ingénieux et délicat qui s'appelle, je crois, le sphygmographe ; il est destiné à mesurer et même à dessiner les battements du pouls ; chaque mouvement de l'artère soulève une légère tige de métal correspondant avec un long levier plus léger encore, qui rend ce mouvement très-sensible, et qui l'agrandit singulièrement pour les yeux. Mon exemple est comme ce levier, il grossit la vérité pour la rendre plus visible, mais nul homme de bonne foi ne prétendra qu'il l'altère. Je suppose donc que je vous aie écrit l'autre jour tout ce que je pense du projet d'exposition intellectuelle et morale de M. Duruy, et que ce ministre irrité

m'ait fait arrêter et pendre administrativement. Pendant que les tribunaux, saisis du fait par ma famille, se déclarent, comme c'est leur devoir, incompétents en vertu de l'article 75 de la constitution de l'an VIII, et pendant qu'on demande au conseil d'État l'autorisation de poursuivre celui que M. X. Aubryet a si heureusement appelé le Martignac de l'histoire, je suppose que vous ayez raconté et qualifié d'odieux le procédé du ministre-exposant à mon égard. Entre nous et en parlant comme s'il s'agissait d'un autre, je crois que vous auriez eu raison. Mais saisi de votre article en qualité de magistrat, et la loi à la main, je n'hésiterais pas à vous donner tort, car je vous défie bien de reprocher au gouvernement une action pareille sans exciter tous vos lecteurs à le haïr; j'ai de la conscience, monsieur le rédacteur, j'aime à faire bien ce que je fais, eh bien, je vous le déclare, si je ressuscitais à cet instant dans la robe d'un juge, je vous condamnerais, la main sur le cœur et des larmes dans la voix (selon l'usage), pour avoir excité à la haine contre le gouvernement à propos de ma mort.

Mais j'entends d'ici un sot qui me crie : Quoi ! ne pourriez-vous point dire dans votre jugement : « Attendu qu'il est, en effet, odieux d'avoir ainsi pendu M. Prévost-Paradol, » et conclure en acquittant le *Courrier du Dimanche?* Cher aveugle, mon compatriote, si vous trouvez bon qu'en qualité de magistrat je parle de la sorte, qu'auriez-vous à répondre au juge de Nantes, s'il lui avait pris fantaisie de dire à son tour : « Attendu que le gouvernement a, en effet, tort de ne pas évacuer les États Pontificaux, attendu que Paillasse n'est point si déraisonnable? ... » Ne serait-ce point le renversement de tout bon sens, de toute jurisprudence, un oubli complet de la mission spéciale et restreinte de la magistrature qui est l'application pure et simple de la loi ? Or, la loi sur la presse n'est pas difficile à comprendre ni difficile à appliquer : avez-vous oui ou non excité à la haine ou au mépris du gouvernement ? Plus le fait que vous aurez reproché au gouvernement sera odieux ou ridicule, plus la réponse sera simple et plus votre condamnation est nécessaire au point de vue de la loi, sans que le magistrat qui vous l'applique

ait le droit de s'enquérir d'autre chose, sans qu'il ait surtout le droit exorbitant de se demander si vous avez dans le fond tort ou raison, si vous avez fait acte de factieux ou acte de bon citoyen. Voilà la conséquence rigoureuse de la loi.

Est-ce à dire qu'il faille renoncer à jamais avoir une bonne loi sur la presse, et que la loi de 1822 ne puisse jamais fonctionner sans conduire à l'absurde? Nullement; mais veuillez remarquer le correctif dont elle a besoin et que l'instinct public lui donnait tout à l'heure, quand j'ai fait parler un sot pour représenter, sans trop d'invraisemblance, une partie du public. Que disait mon interrupteur supposé? Que le juge dans mon affaire devait juger le fond et se demander si le gouvernement méritait ou non d'être rendu odieux pour m'avoir fait pendre. Or, traduisons cette demande naïve et au fond très-sensée de mon interrupteur en termes juridiques : il a demandé simplement que le juge agît comme un juré, proclamant sans le savoir, avec l'autorité du bon sens qui sommeille dans les esprits simples, que le jury est le seul juge naturel de la

presse et qu'il peut seul en être le juge équitable.

Pourquoi cela, monsieur? Pour une raison bien péremptoire que la France finira par comprendre et que le gouvernement actuel a, dans une certaine mesure, parfaitement comprise : parce que les délits de presse que la loi est essentiellement impuissante à définir en termes généraux et qu'elle peut encore moins punir d'une façon générale avec équité, ne peuvent être appréciés pour ce qu'ils valent que par un juge arbitraire. Il faut, en effet, un juge absolument libre de faire appel à sa conscience, de ne pas séparer en ces matières le fond de la forme, de se pénétrer de l'esprit public, de discerner ce qu'exige le bon ordre et ce que réclame le maintien de la liberté d'écrire. Allez des steppes de la Russie au fond des États-Unis, et vous verrez sortir de la pratique de tous les gouvernements comme des lois de tous les peuples, cette conviction que la presse ne peut raisonnablement relever que d'un pouvoir arbitraire. Le principe est partout le même, seulement l'application en est différente selon la nature et la situation des gouvernements. Les gouver-

nements libres remettent sans réserve ce pouvoir arbitraire au jury; les gouvernements.... disons tempérés pour ne pas contrarier la *France*, gardent ce pouvoir pour eux-mêmes et l'exercent au mieux de leurs intérêts.

Il n'y a là rien à redire. Mais ce qui est contradictoire, ce qui prête à la critique, ce qui nous autorise à souhaiter sur ce point une réforme, c'est de mêler les deux régimes, c'est surtout de faire la magistrature juge de la presse sans pouvoir lui donner la souveraine liberté du jury, c'est de lui soumettre des questions qui ne peuvent être équitablement tranchées que par des verdicts, tandis qu'elle ne peut rendre que des jugements et des arrêts [1].

[1] Cette lettre a été immédiatement frappée de l'avertissement suivant, qui ne se recommande ni par la logique de l'argumentation ni par la convenance du langage :

« Le ministre d'État,

« Vu le numéro du *Courrier du Dimanche* en date du 26 novembre 1865, lequel contient, à la première page, un article intitulé : *Lettre au rédacteur du* Courrier du Dimanche, signé Prévost-Paradol, commençant par ces mots : « *Monsieur, je regrette...* » et finissant par ceux-ci : « ..... *des jugements et des arrêts ;* »

« Considérant que cet article affirme que punir l'excitation à

« la haine et au mépris du gouvernement, c'est rendre toute « discussion sérieuse des actes du gouvernement purement et « simplement impossible : » que, pour maintenir cet étrange sophisme, il présente l'application de la loi comme nécessairement entachée d'iniquité, en même temps qu'il dénature le rôle et la mission du magistrat en lui déniant le pouvoir de poser une juste limite entre le droit de discussion et le délit de presse ;

« Considérant que cette publication constitue une atteinte aux lois existantes et une offense envers les magistrats chargés de les appliquer ;

« Vu l'article 32 du décret organique du 17 février 1852 sur la presse

« Arrête :

« Art. 1er. *Un premier avertissement* est donné au journal *le Courrier du Dimanche*, dans la personne de M. Villetard, gérant du journal, et dans celle de M. Prévost-Paradol, signataire de l'article.

« Art. 2. Le préfet de police, chargé de la direction générale de la sûreté publique, assurera l'exécution du présent arrêté.

« Paris, le 26 novembre 1865.

« Signé : ROUHER.

« Pour ampliation :

« *Le conseiller d'État, directeur général,*

« Signé : DE SAINT-PAUL.

« Pour exécution :

« *Le préfet de police, directeur général de la sûreté publique.*

« Signé : BOITTELLE. »

XXXI

Carte future du monde. — Empire colonial anglo-saxon.

10 décembre 1865.

Monsieur,

Je vous écris aujourd'hui sous une impression de tristesse; ce n'est point cependant le malheur que vous a attiré ma dernière lettre qui en est la cause; car je ne puis, je l'avoue, m'habituer à considérer comme de véritables malheurs des incidents si instructifs pour le public; je suis attristé par une lecture qui vient de ramener mon esprit sur une question qui l'obsède : je veux parler de l'avenir de la France et de l'état probable du monde dans une centaine d'années.

Un siècle! que nous importe? diront bien des gens aussi résolus à ne pas voir l'avenir qu'à oublier le passé, à peu près comme notre *Belle Hélène* lorsqu'elle s'écrie, indignée contre Ménélas : « Il ose me parler d'une chose arrivée il y a huit jours! » Qu'est-ce pourtant qu'un siècle dans la vie d'une nation? Hélas! il y a seulement cent deux ans qu'ont été signés ces traités de Paris et d'Hubertsbourg, legs bien digne du despotisme à la veille de la révolution, ces traités qui ont anéanti la puissance coloniale de la France, qui nous ont arraché la Louisiane, le Canada, tout espoir d'empire dans l'Inde, qui ont enfin livré ce globe aux armes et aux colons de l'Angleterre.

Ce qu'est devenu en un siècle cet empire colonial, échappé de nos mains, peut nous faire entrevoir ce qu'il sera lorsqu'un siècle de plus aura passé sur la tête de l'espèce humaine. La partie de l'Amérique du nord que les Anglais ont gardée après la révolte des États-Unis comptait, il y a quatorze ans, 1 million 178 mille âmes; elle en compte 3 millions 500 mille aujourd'hui; c'est

donc un accroissement de deux cents pour cent en quatorze années. Il ne s'agit ici que du versant de l'Amérique anglaise qui regarde l'Atlantique; cependant, l'Angleterre possède dans toute sa largeur le nord de ce continent; et déjà, du côté de l'océan Pacifique, de nouveaux États anglais s'élèvent : l'île de Vancouver et la Nouvelle-Colombie ne comptent encore que quarante mille habitants; mais devant eux s'étendent les vastes territoires de la compagnie d'Hudson; et les États anglais du Pacifique, gagnant chaque jour à travers ces solitudes, donneront bientôt la main à leurs frères établis sur l'Atlantique. Ce sont donc de nouveaux États-Unis qui s'élèvent; et que ce grand empire reste ou non uni à la métropole, il n'en pèsera pas moins en faveur de la race anglaise dans l'équilibre déjà rompu du monde. Ce n'est pas tout, l'Océanie a vu s'élever de nos jours les futurs États-Unis de l'Australie, dont le territoire est douze fois aussi grand que celui de la France et dont la population s'est élevée en quatorze ans de 460 mille habitants à 1 million 500 mille. L'exploration de l'Australie a montré que ce continent,

qui passait pour stérile, offre un vaste espace et de magnifiques ressources à l'habitation et à l'industrie de l'homme. De pareils doutes n'ont pas même existé sur la Nouvelle-Zélande, qui serait mieux nommée la Nouvelle-Angleterre, tant ses riches pâturages, son climat tempéré et ses côtes heureusement découpées rappellent la mère-patrie. Enfin, bien que les États-Unis, affranchis, pénétrés du sentiment de leur grandeur, et ayant le droit de compter, avant la fin du siècle, sur une population de cent millions d'hommes, soient déjà les rivaux redoutés de l'Angleterre, ce n'en est pas moins la race anglaise qui a élevé cette puissante république et qui, de ce côté encore, a pris possession pour toujours d'une bonne partie de la terre.

Quel spectacle, monsieur, pour quiconque prend la peine de voir ce qui sera dans ce qui est, et de déduire du présent la certitude de l'avenir! Qu'avons-nous à opposer à ce débordement universel de la race anglo-saxonne, à ce large flot qui, sans affaiblir ni tarir sa source, continue de couler du sein toujours ouvert de la Grande-Bre-

tagne? qu'avons-nous à mettre en regard de la moitié du Nouveau-Monde occupée par cette race, de l'empire australien fondé par elle, sans parler du vaste comptoir de l'Inde, du Cap de Bonne-Espérance, de la Chine entamée et de tant d'autres points du globe où elle a poussé quelques rameaux, comme ces plantes grimpantes qui s'attachent à la pierre et que rien n'arrête? que pouvons-nous montrer à côté de ce progrès si sûr, si rapide, de cette marée montante du sang anglais dans le monde? Cent douze mille colons campés en Algérie, sous la protection de soixante-quinze mille soldats : voilà le rejeton poussé hors de notre sol; voilà notre enjeu dans la partie qui décide de l'avenir du genre humain, voilà l'issue qui reste ouverte à notre langue et à notre sang hors de nos frontières.

Certes, si l'on s'en tient aux règles de la sagesse humaine, aux lois qui régissent l'accroissement de la population et le développement des richesses, la question est décidée, et l'on peut calculer, à dix années près, le moment où nos descendants, hors de concours, verront l'empire du monde livré

à la rivalité des peuples anglo-saxons, à peu près comme les Athéniens, désintéressés dans la querelle, voyaient s'entre-choquer les légions des Césars. Mais écartons cette funeste image et espérons quelque coup inattendu de la fortune. Si pourtant c'est là notre avenir, si nous léguons cette destinée à notre postérité humiliée, quelle en sera la véritable cause, à qui devrons-nous cet irrévocable abaissement de la France? Aux deux fléaux de notre race, au despotisme et à l'anarchie qui ont rendu stériles en nous les dons les plus heureux et les plus brillants qu'aucune nation ait jamais reçus du ciel. C'est le despotisme indifférent et léger de Louis XV qui a comblé le malheur de notre guerre de la succession d'Autriche par les désastres de la guerre de Sept-Ans ; c'est lui qui, engagé dans une lutte mortelle, entreprise par l'Angleterre sans autre but que l'intention déclarée de détruire notre grandeur, est allé chercher en Prusse un redoutable adversaire et a dépensé, sans honneur, de ce côté, toutes les forces de la France.

Puis, le fruit de ces fautes une fois recueilli, la France du dehors, la France de l'avenir, une fois

livrée et retranchée de notre propre corps, qui nous a empêché de réparer cette grande infortune? C'est l'anarchie ; car plus on regardera les choses de près, plus on devra donner le nom de période anarchique à ce long et stérile effort de notre pays pour fonder des institutions libres. Certes, il y a eu des intervalles de despotisme et aussi, disons-le à notre honneur, des intervalles de tranquillité apparente et de liberté régulière, mais qu'ils ont peu duré et quels réveils sont venus les interrompre ! Ne pouvoir s'entendre sur les conditions élémentaires de l'ordre et de la liberté, discuter encore pour savoir si le souverain doit gouverner, si les élections doivent être libres, si le Parlement doit être puissant, si la presse doit relever de l'administration qu'elle contrôle, si les magistrats doivent avancer comme les autres fonctionnaires, qu'est-ce autre chose que l'anarchie morale, non moins funeste, non moins fatale à la grandeur des nations que cette anarchie matérielle qui trouble les rues et met les armes aux mains des citoyens?

Car pour s'établir fortement dans le monde,

pour y créer des nations à son image, il faut avoir soi-même une figure arrêtée et savoir ce qu'on veut. On ne peut donner que ce qu'on a, et si des colonies sortent par miracle d'une métropole livrée à de tels fléaux, comment éviteraient-elles de ressembler à ces enfants débiles dont le sang gâté se trahit dès le berceau et qui apportent en naissant le triste témoignage des infirmités de leur père? Voulez-vous voir un spectacle tout opposé, regardez par exemple la colonie de Queensland, dans l'Australie septentrionale : en 1859 elle comptait 25 mille habitants, et ce nombre parut suffisant à la métropole pour donner à Queensland un gouvernement libre. Dès ce moment, l'État de Queensland s'est gouverné lui-même ; il compte aujourd'hui 90 mille habitants; le revenu public et le commerce y ont triplé, et Queensland est aujourd'hui près de rejoindre ses sœurs aînées de l'Australie. En serait-il ainsi si l'Angleterre hésitait encore sur les principes du gouvernement libre, si elle doutait encore de sa légitimité, de ses bienfaits, de sa nécessité même pour assurer l'ordre et la paix parmi les hommes? Supposez en Angle-

terre cette anarchie morale dont je vous parlais tout à l'heure; que serait aujourd'hui la colonie de Queensland? à quelles expériences, à quelles épreuves, à quels maîtres n'aurait-elle pas été livrée? quel Anglais serait tenté de s'y établir? y verrait-on autre chose qu'un camp, un café, un théâtre, une prison?

Les hommes d'État anglais qui, soutenus par le patriotisme éclairé du Parlement, ont travaillé au dix-huitième siècle à la ruine de notre avenir colonial, ont réussi au delà de leurs espérances. Ils ont voulu nous enfermer sur ce vieux continent, pour y user nos forces et notre courage; l'œuvre qu'ils avaient commencée a été complétée par les malheurs et par l'éclat même de la Révolution française et de l'Empire. Nous nous sommes habitués de plus en plus à poursuivre cette fausse grandeur qui consiste à empiéter sur ses voisins, ou simplement à les tenir en alarme et à jouir, comme d'une marque de respect, de leur perpétuelle inquiétude. Nous nous sommes enivrés de ce plaisir malsain et stérile, et nous ne pardonnions pas à ceux de nos gouvernements qui négligeaient de

nous le procurer. Enfin, pendant que la race anglo-saxonne prenait possession du globe habitable, nous nous sommes consumés sur place dans les guerres civiles et dans la guerre étrangère, piétinant dans les boues de la vieille Europe et dans notre propre sang.

Telles sont les tristes pensées qui m'assiégent, lorsque je parcours les pages trop significatives et les chiffres trop éloquents du tableau statistique des colonies anglaises, avec l'indication de leur progrès depuis quatorze ans. La vue de l'avenir m'obsède et l'annexion même de la Belgique, si nécessaire qu'elle puisse nous paraître après l'agrandissement de la Prusse, peut à peine m'en distraire. Encore moins en serai-je distrait par la lecture du singulier rapport que M. Duruy nous annonce sur les progrès de notre droit public (j'ai bien écrit *droit public*) depuis quinze ans.

J'ignore quelles pièces justificatives M. Duruy doit ajouter à ce rapport pour valoir à notre pays cette médaille du progrès dans le droit public. Il n'oubliera, je l'espère, ni la loi de sûreté générale, ni notre jurisprudence sur les comités élec-

toraux, sur les bulletins de vote, sur le secret des lettres, sur l'art. 75 de la constitution de l'an VIII, ni tant d'autres preuves de nos progrès en cette matière. Qu'il soit donc écrit et déposé, ce merveilleux rapport, et puissent nos descendants y trouver quelque consolation dans cette lecture lorsque cinquante à soixante millions de Français verront 250 à 300 millions d'Anglo-Saxons couvrir et gouverner le monde. Hélas! cette lecture les égayera peut-être — mais il leur restera encore assez d'esprit pour qu'elle ne les console pas.

XXXIII

Langage ingénu d'un journal officieux sur le Mexique. — Discours du nouveau roi des Belges.

24 décembre 1865.

Monsieur,

Le partisan le plus convaincu de l'unité de la race humaine ne peut éviter de reconnaître qu'il existe de frappantes différences entre les divers peuples de la terre ; il y en a qui sont rouges, d'autres qui sont blancs ou jaunes ; les costumes, les institutions, les langues, tout diffère, et pourtant, au milieu de tous ces contrastes, il est une chose qui ne change point avec les climats, les langues, les costumes, qui échappe à toutes les causes de variation imaginables, qui est toujours et partout

semblable à elle-même : c'est la niaiserie des journaux officieux dans quelque lieu de la terre qu'ils s'écrivent, quel que soit le demi-dieu devant lequel leur fade encens se consume.

J'ai en ce moment sous les yeux un véritable monument de cette incorrigible maladresse que les partisans des causes finales auraient le droit d'appeler *providentielle*, puisqu'elle met le remède à côté du mal et fait parfois jaillir la lumière de la source même des ténèbres. Le *Courrier des États-Unis* passe, à New-York, pour un journal officieux, et il faut qu'il trouve des charmes particuliers dans cette fonction, car rien ne l'oblige à la remplir. Il s'imprime sur une terre que j'appellerais volontiers la plus libre du monde si l'Angleterre n'existait pas. Ses rédacteurs n'ont aucun des scrupules qui nous assiégent; ils ne redoutent jamais d'avoir trop raison et leur main ne tremble pas comme la nôtre en écrivant. C'est donc chez eux affaire de goût, comme pour feu le *Morning-Chronicle*, que le penchant qui leur fait marquer le pas dans la carrière officieuse; personne ne peut les accuser d'être intimidés,

mais tout le monde voit aisément qu'ils sont satisfaits.

Figaro a dit spirituellement qu'il n'est pas de sot métier; mais il comptait sans le métier dont le propre est de rendre sot. Que de sottises pourtant a faites le *Courrier des États-Unis* depuis le commencement de la guerre civile! La plus forte de toutes a été d'être effrontément sudiste, comme s'il était prudent de menacer tous les jours les gens qu'on veut mordre, surtout lorsqu'on ne sait pas si l'on doit en trouver l'occasion et le courage. Le cours des événements a un peu calmé l'ardeur sécessioniste du *Courrier des États-Unis;* il paraît avoir enfin pardonné à l'Union d'exister encore, et c'est aujourd'hui sur l'affaire du Mexique que s'épanche tout son zèle. Rien de plus simple; mais si vous voulez voir où l'on peut en venir avec trop de zèle, il faut lire une correspondance du Mexique publiée dans ce journal, sous la date du 18 novembre.

L'auteur de cette correspondance prétend tout d'abord représenter l'opinion de l'armée d'occupation et commence par en faire l'éloge. J'avoue

que, loin de soulever en moi la moindre contradiction, cette partie de sa lettre m'a vivement ému et me paraît plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité. Oui, le dévouement de notre armée au Mexique est admirable ; oui, il est glorieux de faire avec 20 mille hommes un service qui en exigerait au moins 50 mille, de ne jamais compter l'ennemi, de s'épuiser incessamment à le poursuivre, de tenter avec 150 à 200 hommes des expéditions qui en demanderaient deux mille, de tomber enfin sans enivrement et sans éclat dans une guerre d'embuscades et d'escarmouches par pur amour du devoir, uniquement pour payer sa dette de sang au drapeau de la France. L'auteur de la lettre ne louera jamais assez (à mon gré, du moins) de pareilles vertus militaires. Mais, en revanche, rien n'est plus singulier ni plus tristement instructif que ses vues politiques. Il nous déclare, par exemple, que l'armée « veut que son sang n'ait pas été versé en vain et que l'intervention aboutisse à un résultat, » et il ajoute qu'il « faut bien se mettre cela dans la tête. »

Voilà une phrase que le rédacteur du *Courrier*

des États-Unis eût effacée, s'il n'eût pas été atteint de cet aveuglement professionnel dont je vous parlais tout à l'heure. Il devrait savoir qu'en France, par suite d'une vieille habitude, ou du moins d'une habitude vieille de cinquante ans (date de la charte), nous n'aimons pas entendre dire : l'armée veut cela; l'armée entend les affaires publiques de telle façon ou de telle autre. L'armée nous semble une partie de la nation, ou pour mieux dire le bras de la nation levé et dirigé par la volonté nationale elle-même, et autant nous admirons l'armée dans ce rôle, autant elle nous déplaît et nous alarme lorsqu'on paraît vouloir lui en ménager un autre. Cela changera peut-être, si l'on y tient, mais il en est encore ainsi.

Quel moyen pourtant l'auteur de la lettre suggère-t-il pour accomplir cette volonté de l'armée? C'est d'agir avec plus de rigueur à l'égard des dissidents ; il loue donc le récent décret qui les met hors la loi et assure que ces « décrets ont été arrachés à Maximilien par la pression de l'opinion. » La guerre sera désormais sans merci. On a déjà, dit-il, fusillé « les généraux Arteaga, Salazar, les

colonels Jésus, Diaz, Villagomez, etc.... » Enfin « nos zouaves ne se laissent pas faire de prisonniers et ils n'en feront pas non plus; ils ont carte blanche. » Soit; il peut paraître malheureusement nécessaire en pays ennemi de compenser l'infériorité du nombre par la peur qu'on inspire; mais encore faut-il être assez fort pour faire peur et ne pas s'exposer à plus de représailles de la part de l'ennemi qu'on ne lui cause de dommage. Pas de quartier! est une devise qui a ses revers, et tel qui l'a volontiers prononcée n'aime pas à se l'entendre répéter par un autre. Je suis persuadé que nos zouaves, pour parler comme l'auteur de la lettre, auraient trouvé l'expression mal sonnante si on l'avait récemment employée à leur égard après la *collision*[1] du Fort-de-France, et pourtant qu'est-ce que le crime de *dissidence* à côté du crime de révolte armée contre le drapeau national?

Ce qui fait qu'on ne lit pas sans trouble et sans

[1] Expression employée par le *Moniteur* pour qualifier un combat sanglant soutenu par des soldats révoltés contre la garnison d'une colonie française.

regret cet éloge de la rigueur dans cette curieuse correspondance, c'est que la nouvelle de la concentration de nos troupes y est confirmée. Écoutez ce plan de campagne après quatre ans de guerre :

Après avoir montré partout le drapeau français et prouvé qu'il *pouvait se promener impunément* d'un bout à l'autre du Mexique, le maréchal Bazaine a résolu de *concentrer ses petites colonnes, afin de ne pas les exposer isolément, et de n'occuper que quelques points principaux, d'où l'on rayonnera partout*, Matamoros entre autres. *Le reste du pays sera laissé aux soins des gardes rurales.* Déjà l'ordre a été expédié au général Brincourt de se replier de Chihuaha sur le Durango. Le général Aymard est également parti de Mazatlan pour Durango avec 2,200 hommes et 1,200 mulets de charge. Le colonel Jeanningros a évacué Monterey pour se rapprocher de Saltillo et du rio Grande, et il n'y a plus qu'une garnison mexicaine dans la place sous les ordres du colonel Tinajero.

Nos soldats ont beau se multiplier par des prodiges d'activité, ils ne sauraient occuper à la fois tous les points d'un territoire aussi vaste que celui du Mexique. Leur rôle se borne forcément à porter tour à tour dans chaque région le drapeau de l'Empire. Après l'y avoir planté, ils ne peuvent que l'y laisser à la garde des troupes mexicaines et des habitants eux-mêmes, obli-

gés qu'ils sont d'aller continuer ailleurs leur œuvre de pacification.

A-t-on jamais plus naïvement dépeint, monsieur, le travail digne de Pénélope auquel s'épuise notre brave armée? Porter dans chaque région le drapeau de l'Empire, puis, après l'y avoir planté, le laisser à la garde des habitants (qui le gardent comme chacun sait), voilà l'œuvre ingrate de ces vingt mille hommes qui, en se multipliant et en faisant des prodiges, y peuvent à peine suffire! Sommes-nous donc en guerre depuis quatre ans dans cette région lointaine pour prouver seulement « que le drapeau français peut se promener *impunément* d'un bout à l'autre du Mexique? » On pouvait le penser en vérité sans y aller voir; et si c'est vraiment là ce qu'il fallait démontrer, comme on dit en style de géomètre, avec quel empressement nous aurions cru cela sur parole, avec quelle joie nous nous serions passé de cette démonstration si coûteuse!

Mais il s'agit de bien autre chose, en vérité, et c'est ici que l'imprudence du *Courrier des États-Unis* est à son comble. « Il s'agit, dit l'auteur de

la lettre, de prévenir dans l'avenir, en fondant au Mexique un empire fort, l'extension d'un peuple dont de nouveaux progrès dans cet hémisphère seraient infailliblement le signal d'un terrible et épouvantable choc entre l'Amérique et l'Europe. » Nous y voilà! On voit enfin reparaître la spirituelle, profonde et conciliante théorie qui représente notre expédition du Mexique comme une croisade préventive contre les États-Unis, comme une sorte de guerre sainte entreprise par la France, au nom de l'Europe, contre l'extension de la démocratie américaine. Ainsi lancé, comment l'auteur de la lettre éviterait-il d'en arriver à exprimer le regret d'avoir vu la France laisser sans secours efficace la révolte des États du Sud contre l'union fédérale. « L'Europe, s'écrie-t-il, a été impolitique, en ne profitant pas des auxiliaires qui se sont pendant quatre ans offerts à elle. » Digne conclusion de cette lettre! langage des plus habiles et des plus sensés au moment même où l'on s'efforce de persuader aux États-Unis que la doctrine Monroe n'a rien à voir dans la fondation d'un empire au Mexique et qu'ils ont

vraiment tort de ne pas accorder dès aujourd'hui toute leur bienveillance à ce nouveau voisin ! Comment le fonder, pourtant, cet empire? L'auteur de la lettre a-t-il trouvé pour y réussir quelque moyen plus neuf et plus sûr que de ne point faire quartier aux dissidents? Oui ; il indique un moyen bien fait pour réjouir le cœur de la France. Le voici avec les raisons sur lesquelles on l'appuie :

« Le peuple mexicain est une population sans ressort, à laquelle on n'en rendra un peu que par une occupation prolongée. Il faut rester au Mexique jusqu'à ce que les enfants qui ont aujourd'hui *huit ans* soient devenus des hommes; les hommes faits d'aujourd'hui sont *ou brigands*, *ou démoralisés*, et incapables de rien fonder par eux-mêmes. » Voilà donc les éléments sur lesquels l'auteur de la lettre propose de s'appuyer pour faire obstacle à l'influence américaine et tenir en échec les États-Unis ! C'est l'affaire de douze ans seulement; dans une douzaine d'années, les enfants de huit ans, espoir de l'empire mexicain, seront en état de l'apprécier et de le défendre, à la seule condition que leur éducation

soit jusque-là protégée par nos armes. Je ne sais où l'auteur de la lettre a vu que nous sommes décidés à faire pendant douze ans les frais de ce vaste collége; il n'a heureusement pour lui, en parlant avec cette assurance, ni les promesses du gouvernement ni le sentiment de la France.

Voulez-vous, monsieur, vous délasser de cette lecture et chasser de votre esprit ces tristes chimères, lisez l'admirable discours par lequel le roi des Belges a pris possession de la couronne. Voilà le langage d'un homme de bien! Voilà (ce qui n'est pas d'un moins bon augure pour le peuple belge) le langage d'un homme sensé. Il ne se croit pas diminué pour être un vrai roi constitutionnel; il ne juge pas indigne de lui de « rester en dehors des luttes d'opinion, en laissant le pays décider entre elles. » Il ne se croit pas obligé à faire preuve de génie, en pensant et en agissant à sa guise. Il n'a pas enfin la prétention de faire l'éducation de son peuple et de lui mesurer ses droits selon sa profonde sagesse, comme s'il avait le secret des dieux ou comme s'il sortait de la cuisse de Jupiter. Son royaume n'est ni une école,

ni un camp, mais une cité d'hommes libres qui se gouverne comme elle l'entend, sous la surveillance impartiale du premier et du plus dévoué de ses citoyens. Je suis fier, du moins (laissez-moi m'enorgueillir à ma manière), je suis fier d'avoir lu ces choses-là en français, et de savoir qu'elles ont été dites en français aux applaudissements de l'Europe. Ah! monsieur, que notre langue est belle quand elle exprime des sentiments généreux et des idées raisonnables! Qu'elle est douce à entendre dans la bouche d'un honnête homme!

XXXIII

Sur le régime des avertissements et sur la rupture de notre traité d'extradition avec l'Angleterre.

7 Janvier 1866.

Monsieur,

Nous sommes une race communicative, et le besoin impérieux de répandre nos idées et d'en faire profiter le genre humain tout entier est ce qui nous distingue entre tous les peuples de la terre. Le régime des avertissements est sorti de notre sol comme la cocarde tricolore ; c'en est assez pour qu'il fasse, comme la cocarde tricolore, le tour du monde. Des Antilles françaises, où il a pris racine en l'année 1852, il a passé en compagnie de nos zouaves au Mexique, et il ne peut man-

quer d'y fleurir aussi longtemps que notre drapeau lui prêtera son ombre. On peut dire, il est vrai, en ce qui concerne les Antilles et le Mexique, que le régime des avertissements y a été transporté et transplanté de nos propres mains, comme ce cèdre du Liban pieusement apporté, disait-on, dans le fond d'un chapeau, depuis la Syrie jusqu'en France; mais si les régions de l'Occident ont eu besoin de notre concours direct pour connaître les bienfaits de ce régime, les régions orientales l'ont adopté d'elles-mêmes, par pur enthousiasme et sans autre cause que cette sympathie, si glorieuse pour nous, qu'inspirent toutes les créations de la France. Qui obligeait, par exemple, la Turquie à nous emprunter ce régime? Nous ne pourrions l'y contraindre et nous ne l'en avons pas même priée. C'est d'eux-mêmes que les descendants du prophète ont reconnu dans le régime des avertissements le complément naturel de leur constitution antique et l'ont adopté comme le couronnement de leur édifice. Et la Russie? Dira-t-on que sa conduite à cet égard est le fruit de la violence ou même de la persuasion? Certes, rien n'empêchait la France d'ajouter

au traité qui a mis fin à la guerre de Crimée un article en faveur de l'établissement de ce régime en Russie, comme ce roi de Syracuse qui inséra, dans un traité imposé aux Carthaginois, une clause par laquelle les sacrifices humains, chers à Carthage, se trouvèrent abolis. Mais la France a dédaigné ce moyen violent de propagande ; elle s'en est généreusement fiée à la puissance de la raison et à la séduction de l'exemple. Quelques années plus tard, le gouvernement russe adoptait de lui-même le régime des avertissements et, qui plus est, il rendait à l'efficacité de ce régime un délicat hommage, en déclarant que les journaux pouvaient choisir à leur gré entre les avertissements et la censure préventive ; liberté que nous n'avons pas encore mais qui pourra nous être octroyée lorsque nous l'aurons méritée par quelques années de bonne conduite.

N'était-il pas étonnant, monsieur, de voir cependant deux petits peuples, qui sont d'autant plus tenus de nous admirer et de nous imiter qu'ils parlent notre langue, rester en dehors de ce mouvement général et n'accorder au régime des avertissements aucune place dans leurs institutions et

dans leurs habitudes? La Belgique et la Suisse, qui ont jadis fait partie de notre territoire, qui ne peuvent avoir oublié nos préfets, notre conscription, nos commissaires, qui enfin, pour s'appliquer notre législation actuelle sur la presse, n'auraient pas même besoin de la traduire, restent aveugles et inertes devant cette création de notre sagesse, et s'émeuvent aussi peu que si le régime des avertissements n'avait pas fait son entrée dans le monde! Oui, monsieur, tandis que les Turcs, les Russes, les Mexicains, se convertissent avec transport à ce système, les Français de la Belgique et de la Suisse affectent d'en ignorer l'existence, à peu près comme les Juifs, immobiles au milieu de la conversion des Gentils, fermaient leurs yeux et leurs oreilles à la religion qui venait d'éclater dans leur sein. Est-il donc écrit que nul ne sera prophète en son pays et, qu'imités par le reste du monde, nous serons négligés et traités ainsi sans égard par ceux qui se tiennent à la porte même de notre maison?

Cela ne pouvait durer, et la mesure rigoureuse prise à l'égard de l'*Indépendance belge* indique

suffisamment que cette situation va finir. Comment n'a-t-on pas songé plus tôt à considérer chaque saisie d'un journal étranger comme un avertissement et à produire ainsi de temps à autre sur l'âme de ces journaux, par une saisie à la frontière, l'effet moral qu'un avertissement produit sur la nôtre? Au premier de ces symptômes, le cœur bat, au second la vue se trouble et la main tremble, au troisième survient une léthargie de deux mois ou la mort.

Les journaux étrangers vont donc connaître à leur tour ces émotions périodiques et cette langueur qu'elles laissent après elles. Le coup frappé à Paris se fera sentir à Bruxelles, et la presse belge aura ainsi un avant-goût du sort que lui prépare la réunion de la grande famille française, s'il est écrit qu'elle doit s'accomplir.

Ce n'est pas tout. Nous avons conçu, s'il faut en croire nos journaux officieux, une entreprise plus vaste et nous avons commencé, en ce qui touche l'Angleterre, un autre genre de propagande. Il ne s'agirait de rien moins, d'après ces feuilles bien informées, que d'amener l'Angleterre à imiter

quelques-uns de nos procédés judiciaires et, par exemple, à livrer les accusés contumaces sur un simple mandat de nos juges d'instruction notifié au gouvernement anglais. Et, en effet, pourquoi les Anglais ne nous offriraient-ils pas à cet égard les facilités que nous leur offrons si volontiers nous-mêmes? — Vous dites que tel de vos sujets, présent à Paris, est un voleur, et que vous désirez le juger; le voici tout prêt pour vos juges. Tel autre est, dites-vous, un assassin que vous désirez pendre. Votre assertion suffit. Vous l'aurez demain, à moins que nous ne l'arrêtions dès ce soir.— Voilà comme nous répondons aux demandes d'extradition des Anglais, et cela s'appelle parler.

Mais si, au contraire, nous avons à leur adresser une réclamation du même genre, si nous leur disons : « Tel sujet de l'Empereur, présent à Lon-« dres, est un assassin, un voleur; veuillez nous « le rendre »; voici ce qu'ils nous répondent imperturbablement: « Nous vous rendrons de grand « cœur l'accusé, si vous voulez bien établir ici, « devant le juge compétent, un commencement de « preuve; car ce n'est pas l'administration qui

« peut décider de son sort. Il ne peut vous être « livré que par la justice ; et elle vous le livrera aux « mêmes conditions et après les mêmes formalités « qui seraient ici nécessaires pour le renvoyer en « cours d'assises s'il devait être jugé en Angle- « terre. » Or, monsieur, pour connaître ce que sont ces formalités préalables qui couvrent également en Angleterre le citoyen et l'étranger, il faut savoir ce qu'est la justice chez ce peuple barbare.

Le cabinet du juge d'instruction n'est point, chez eux, un sanctuaire où, seul avec le greffier et l'accusé, ce magistrat interroge les coupables et essaye de faire sortir leur propre condamnation de leurs lèvres. C'est en Angleterre une salle ouverte à tout venant, où l'accusé, assisté d'un avocat, contrôle et discute l'instruction qui se poursuit sous les regards du public et de la presse. Nulle question ne peut lui être faite, tandis qu'il peut interroger ou faire interroger contradictoirement tout le monde ; et c'est seulement lorsque ces témoignages, publiquement donnés et librement discutés, ont fourni des indices suffisants de son crime, que le juge, se déclarant édifié, le renvoie,

soit devant une cour d'assises anglaise, qui décidera de son sort, soit dans son pays, s'il est réclamé par son gouvernement.

Comment veut-on que la France se soumette à des démarches aussi humiliantes ? Discuter publiquement contre un accusé et, qui pis est, contre son avocat ; envoyer en Angleterre quelques témoins et un commencement de preuves, comme si la parole d'un juge d'instruction ne devait pas suffire ; s'exposer enfin à des échecs judiciaires, tout cela blesse notre juste orgueil ; sans parler des impressions funestes que rapporteraient d'une telle expérience nos témoins, nos avocats, nos juges et nos voleurs eux-mêmes, étonnés par le spectacle de ces mœurs judiciaires si différentes des nôtres et si peu conformes à notre civilisation.

Et pourtant les Anglais, plus difficiles à réduire que l'*Indépendance belge*, ne paraissent pas disposés encore à nous concéder sur ce point ce que notre dignité réclame. Ils font peu de cas des facilités que nous leur offrons pour leur livrer leurs propres accusés, et ne demandent pas mieux que de les répandre chez nous par des moyens moins

sommaires; d'autant plus qu'ils en usent tous les jours de la sorte aux États-Unis, où la plupart de leurs criminels cherchent un refuge. « Là, nous « disent les Anglais, nous nous trouvons en face « d'une législation copiée sur la nôtre, et elle ne « met pas obstacle à la capture de nos criminels. « Nous venons d'y reprendre Muller, et en l'y pour- « suivant, nous n'avons pas négligé d'envoyer « avec nos agents quelques témoins et quelques « preuves, une chaîne de montre, un cocher, un « chapeau. Nous avons obtenu notre homme dans « les règles, après avoir entendu son avocat plaider « qu'on ne devait pas nous le rendre parce que « nous étions ennemis des États-Unis et sympa- « thiques aux confédérés. Nous avons pourtant « gagné notre cause, et cette instruction publique « et contradictoire eût été pour nous une bonne « leçon de justice, si nous en avions eu besoin. Mais « vous-même, n'avez-vous pas repris de la sorte à « New-York les gens qui avaient volé le chemin « de fer du Nord, et l'instruction publique et con- « tradictoire n'a-t-elle pas tourné à votre avantage? « Pourquoi vous déplaît-elle autant chez nous ? »

Comment tolérer un pareil langage, et pourtant comment venir à bout de l'opiniâtreté de ces gens-là? Plus j'y pense, monsieur, plus j'incline vers l'avis de cet officier de notre armée du Mexique, dont le *Courrier des États-Unis* a publié la lettre l'autre jour, et qui voit à bon droit dans l'existence de la race anglo-saxonne le véritable obstacle aux progrès de la civilisation dans le monde. Cet homme sage nous donne bien le moyen de faire échec aux Anglo-Saxons des États-Unis, mais il est muet sur l'Angleterre. Et pourtant, tant qu'il y aura des Anglo-Saxons dans le monde, on verra sur la carte des contrées dignes d'être coloriées en noir, dans lesquelles ne peuvent fleurir ni le régime des avertissements, ni l'instruction secrète des affaires criminelles, ni aucun privilége pour les fonctionnaires publics, ni tant d'autres conséquences des principes de 89, tels que les comprend et les pratique la France de 1866.

FIN

INDEX

DES NOMS PROPRES CITÉS DANS CET OUVRAGE

A

Abd-el-Kader, 240.
Alceste, 39.
Alexandre, 264.
Allain-Targé, 257.
Ampère, 26.
Aristophane, 106.
Aristote, 99.
Armand, 15.
Arteaga, 360.
Aubryet (Xavier), 339.
Augier (Émile), 65.
Auguste, 302.
Augustenbourg (Duc d'), 305.
Aumale (Duc d'), 77.
Aymard, 362.

B

Baines, 197.
Battur, 92.
Bazaine, 362.
Bélise, 31.
Belmontet, 31.
Berryer, 27, 132.
Bethmont (Paul), 44.
Billault, 161, 259.
Bismark (De), 264, 305.
Blanche de Castille, 271.
Boggio, 118.
Bonneville de Marchangy, 120
Bontoux, 121.
Bourbon, 50.
Bourbons (Les), 69.
Brincourt, 362.
Bruyère (La), 94.

C

Calchas, 257.
Calley Saint-Paul, 27.
César, 65, 205.

Charles X, 69.
Christian, 54.
Chrysale, 51.
Cléon, 98.
Constant (Benjamin), 89, 141.

D

Danton, 271.
Desaix, 322.
Desmarets, 132.
Diaz, 361.
Drouyn-de-l'Huys, 116, 315.
Dufaure, 132.
Dumas, 139.
Duruy, 50, 91, 100, 129, 138, 272, 338, 354.
Duveyrier, 143.

E

Élie, 272.
Épiménide, 103.
Esquiros, 288.
Étang (De l'), 49.
Étienne Marcel, 271.
Eucrate, 142.

F

Fabius Dorso, 194.
Favre (Jules), 28, 91, 132.
Ferry, 65.

G

Gaillard (Léopold), 45
Gatien-Arnoult, 44.
Garibaldi, 109.
Girardin (Émile de), 10.
Girot-Pouzol, 228.
Grant, 289.
Grévy, 132.
Guéroult, 272.
Guillaume III, 150.

H

Halley Claparède, 28.
Hampden, 314.
Haussmann, 139.
Hébert, 132.
Hésiode, 30.

J

Jacques II, 131.
Jansénius, 115.
Jeanningros, 262.
Jefferson Davis, 192.
Johnson, 311.
Johnstone, 196.
Juan (Don), 215.
Juarez, 224.
Jugurtha, 240.

K

Kléber, 322.
Kuppel (L'amiral), 126.

L

Labbé, 272.
Laurent-Pichat, 330.
Lee, 196.
Lefèvre-Pontalis, 44, 63.
Lincoln, 186, 289, 311.
Louis XV, 350.
Louis-Philippe, 69.

M

Mac-Clellan, 195.

Mahomet, 281.
Malherbe, 96.
Mangin, 330.
Marius, 247.
Marmora (La), 116.
Marnas (De), 132.
Marquez, 16.
Martignac, 91, 101, 339.
Maximilien, 42, 162, 223, 360.
Mazzini, 109.
Menou, 322.
Metellus, 247.
Meyerbeer, 361.
Michel Lévy, 83.
Molière, 49.
Montalivet (De), 67.
Montesquieu, 88.
Morny (De), 228.

N

Nadar, 119.
Napoléon III, 311.
Napoléon (Le prince), 206.
Néron, 260.
Nesselrode, 70.
Nicator, 265.
Nicole, 203.
Nigra, 116.
Nogent-Saint-Laurent, 126.
North (Lord), 336.

O

Ortega, 16.

P

Paillasse, 330.
Palmerston (Lord), 55, 224, 304 309.
Pène (De), 82.
Pénélope, 363.
Périclès, 96.
Périer (Casimir), 135.
Persigny (De), 27, 84, 142 169, 231, 299, 317.
Picard, 28, 132, 158.
Piré (Marquis de), 225
Phèdre, 68.
Platon, 98.
Poliorcète, 265.
Pym, 314.

Q

Quesnel, 115.

R

Renan, 50.
Ricasoli, 116.
Rigaud, 25, 66.
Rouher, 161, 174, 210, 216.
Rousselle (Amédée), 122.
Royer-Collard, 141.
Russell (Lord John), 55.

S

Salazar, 360.
Ségur (De), 45.
Sénart, 132,
Sherman, 195, 289.
Stuarts (Les), 299.
Sylla, 142, 248.

T

Théocrite, 30.
Thiers, 27, 158, 170, 216, 239, 319.
Thouret, 29.

U

Ulysse Pie, 259.

V

Veuillot (Louis), 290.
Victor-Emmanuel, 108.
Victoria, 202.
Virgile, 50.
Vuitry (De), 224.

Z

Zunigo (Don), 50.

FIN DE L'INDEX

TABLE DES CHAPITRES

Avertissement de l'Éditeur. v

I. Dialogue entre A et B sur la résurrection du *Courrier du Dimanche*. 1

II. Hésitation du futur empereur du Mexique. — Inaction du Corps législatif. — Procès Armand. . . 15

III. Sur un discours de M. de Persigny prononcé à Roanne. 27

IV. Le Danemark démembré. — Élections des conseils généraux. — Chambellans et nouveaux nobles. — Un solécisme officiel. 40

V. De l'inaction de la France dans l'affaire du Danemark. — De l'achat collectif des électeurs. 53

VI. Sur un livre de M. de Montalivet et sur le gouvernement de Juillet. 67

VII. De l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, à propos de la saisie d'un livre de M. le duc d'Aumale. 77

VIII. Affaire des Treize. — Discours de M. Duruy au concours général. — M. Duruy proclamé le Martignac de l'histoire. 91

IX. La Convention du 15 septembre. 103

X. La Convention du 15 septembre. — De la réforme de notre organisation judiciaire. 115

XI. De l'égalité devant la loi. — M. Duruy sur la bifurcation. — Les Parisiens sont-ils nomades?. . . 127

XII. Dialogue entre un ami du gouvernement et l'auteur de l'*Avenir et les Bonaparte*. (Inédit.). 143

XIII. Discussion de l'Adresse. — La prétendue neutralité du gouvernement français dans la guerre civile des États-Unis. 158

XIV. M. Thiers avait-il le droit de défendre le saint-siége?. 170

XV. De la souveraineté du but. 178

XVI. Sur l'assassinat du président Lincoln. 186

XVII. Affaires d'Amérique et d'Angleterre. — Caractère nouveau du droit de guerre attribué au souverain dans le gouvernement consultatif. 195

XVIII. Sur le discours prononcé à Ajaccio par le prince Napoléon. 206

XIX. Nos finances. — Le Mexique. — Élections municipales.. 216

XX. Dialogue sur l'élection de M. Girot-Pouzol à la place de M. de Morny. 228

XXI. Lettre de feu Jugurtha à Abd-el-Kader, et réponse de l'émir. 240

XXII. Élections législatives en Angleterre. — Élections municipales en France. — Sagesse des ouvriers de Marseille. 252

XXIII. Vœux de bonne année adressés au peuple français à l'occasion du 15 août. 262

XXIV. Le projet de Nancy et ses adversaires. 270

XXV. D'un mot d'ordre à propos du projet de Nancy. 280

XXVI. Une lettre de M. Louis Veuillot. — *L'Irish People* et *le Constitutionnel*. 290

XXVII. De la responsabilité des conducteurs de peuples. 300

XXVIII. Sur lord Palmerston. — De la destinée différente des hommes d'État en France et en Angleterre. . . 309

XXIX. Sur l'Algérie, à propos de la brochure de l'Empereur. 319

XXX. Sur un jugement prononcé par le tribunal de Nantes contre le *Phare de la Loire*. 330

XXXI. Carte future du monde. — Empire colonial anglo-saxon. 345

XXXII. Langage ingénu d'un journal officieux sur le Mexique. — Discours du nouveau roi des Belges. . . . 356

XXXIII. Sur le régime des avertissements et sur la rupture de notre traité d'extradition avec l'Angleterre. . . 368

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LIBRAIRIES DE MICHEL LÉVY FRÈRES

DERNIERS OUVRAGES PUBLIÉS FORMAT GRAND IN-18

à 3 francs le volume

NOUVEAUX LUNDIS
Par C.-A. SAINTE-BEUVE, de l'Académie française. . . 4 vol.

HISTOIRES GROTESQUES ET SÉRIEUSES
Par EDGAR POE, traduct. de CH. BAUDELAIRE. . . . . 1 vol.

LE PÉCHÉ DE MADELEINE
Par *** (2e édition) . . . . . 1 vol.

ÉTUDES ET PORTRAITS
Par CUVILLIER-FLEURY. . . . . 1 vol.

NOUVEAUX SAMEDIS
Par A. DE PONTMARTIN. . . . . 1 vol.

THÉATRE D'ALEXANDRE DUMAS
OUVRAGE COMPLET. . . . . 14 vol.

ÉTUDES SUR LES BEAUX-ARTS EN FRANCE
Par CHARLES CLÉMENT. . . . . 1 vol.

LES MÉPRISES DU CŒUR
Par HENRI RIVIÈRE. . . . . 1 vol.

NOUV. ÉTUDES SUR LA LITTÉRATURE CONTEMPORAINE
Par EDMOND SCHERER. . . . . 1 vol.

LES GENS TARÉS
Par AURÉLIEN SCHOLL. . . . . 1 vol.

THÉATRE FIABESQUE DE CARLO GOZZI
Trad. par ALPHONSE ROYER. . . . . 1 vol.

LA FAMILLE, SES DEVOIRS, SES JOIES ET SES DOULEURS
Par le Comte AG. DE GASPARIN (2e édition) . . . . . 2 vol.

SAINÈTES DE RAMON DE LA CRUZ
Trad. par ANT. DE LATOUR. . . . . 1 vol.

CORRESPONDANCE INÉDITE
De la Duchesse de Bourgogne et de la Reine d'Espagne
Publiée par la Comtesse DELLA ROCCA . . . . . 1 vol.

LE PURGATOIRE DE DANTE
Trad. en vers par L. RATISBONNE (Nouv. édition). . . 1 vol.

LES COSAQUES D'AUTREFOIS
Par PROSPER MÉRIMÉE, de l'Académie française (2e édit.). 1 vol.

LA CONFESSION D'UNE JEUNE FILLE
Par GEORGE SAND (2e édition). . . . . 2 vol.

QUAND ON VOYAGE
Par THÉOPHILE GAUTIER. . . . . 1 vol.

MADEMOISELLE POUCET
Par JULES NORIAC. . . . . 1 vol.

LA MARQUISE DE MONTMIRAIL
Par EDOUARD OURLIAC . . . . . 1 vol.

Imprimerie L. TOINON et Ce, Saint-Germain.

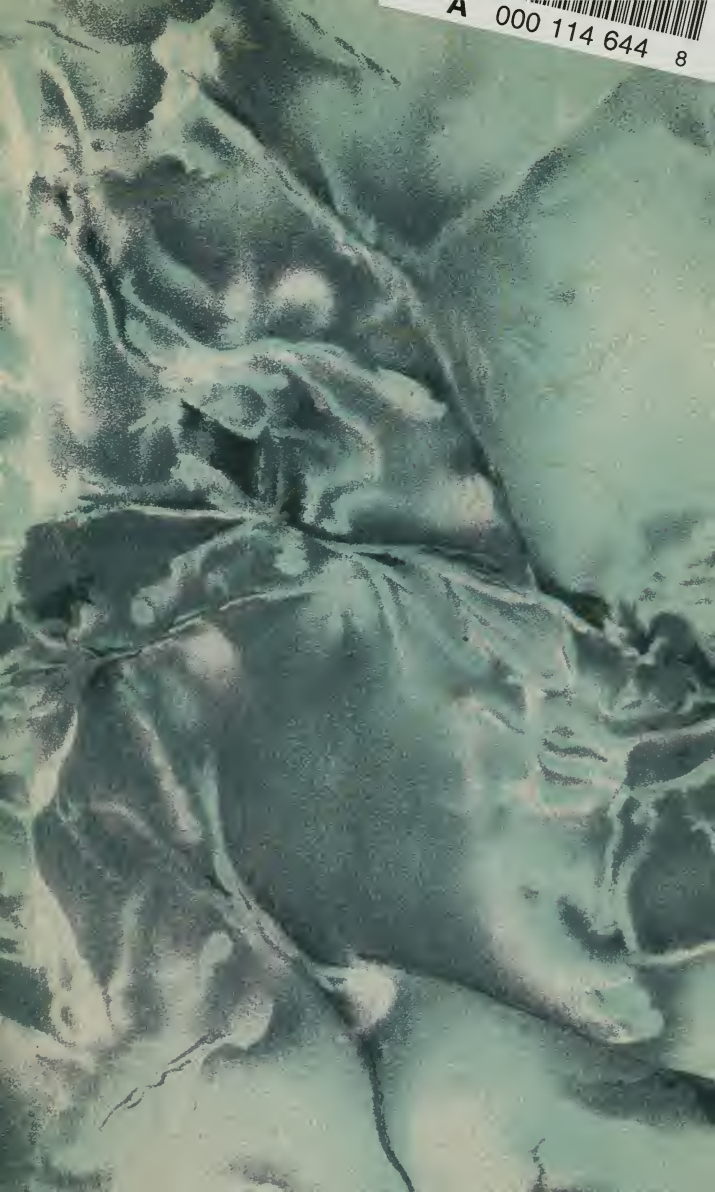

A 000 114 644 8